

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002**

28<sup>e</sup> séance

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

2<sup>e</sup> séance du mardi 23 octobre 2001



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 6417).

##### FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE (p. 6417)

M. Philippe Houillon, Mme Marylise Lebranchu, garde des sceaux, ministre de la justice.

##### MOULINEX (p. 6418)

M. Philippe Duron, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

##### MOULINEX (p. 6419)

MM. Yves Deniaud, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

##### RISQUES LIÉS AU PASSAGE À L'EURO (p. 6420)

MM. Christian Cuvilliez, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

##### RAVE PARTIES (p. 6421)

MM. Jacques Le Nay, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.

##### LICENCES UMTS ET FINANCEMENT DU FONDS DE RÉSERVE DES RETRAITES (p. 6422)

MM. Jacques Desallangre, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

##### DÉCISION DE JUSTICE (p. 6423)

M. Bernard Roman, Mme Marylise Lebranchu, garde des sceaux, ministre de la justice.

##### NATURALISATIONS (p. 6424)

M. Jacques Myard, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

##### ACCORD AVEC LES MÉDECINS HOSPITALIERS (p. 6425)

MM. Alain Calmat, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

##### CLINIQUES PRIVÉES (p. 6426)

M. Jean-Claude Lemoine, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

##### INSÉCURITÉ À AMIENS (p. 6426)

MM. Maxime Gremetz, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.

#### 2. Loi de finances pour 2002 (*première partie*). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6427).

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

### PRÉSIDENCE DE Mme MARIE-HÉLÈNE AUBERT

#### EXPLICATIONS DE VOTE (p. 6428)

MM. Christian Cuvilliez,  
Pierre Méhaignerie,  
Michel Suchod,  
Gilbert Gantier.

### PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

Jean-Louis Idiart,  
Philippe Auberger.

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE DE LA PREMIÈRE PARTIE (p. 6433)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2002.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 6433)

### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

#### 3. Loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. – Discussion d'un projet de loi (p. 6433).

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

### PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour les recettes et l'équilibre général.

M. Claude Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 6454).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

Mes chers collègues, je vous indique que la séance ne sera pas suspendue à la fin des questions au Gouvernement. Nous passerons immédiatement aux explications de vote et au vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2002.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

**M. le président.** Pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants, la parole est à M. Philippe Houillon.

**M. Philippe Houillon.** Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, en décembre 2000, la cour d'appel de Paris remettait en liberté, dans le cadre d'une nouvelle affaire criminelle dont il faisait l'objet, un récidiviste du meurtre.

**M. Jean-Claude Lenoir.** C'est scandaleux !

**M. Philippe Houillon.** Ainsi libéré, ce criminel se trouva à nouveau impliqué dans le meurtre de quatre personnes à Athis-Mons, et peut-être dans d'autres, les choses sont d'ailleurs en train de se préciser aujourd'hui même.

Dans le même temps, un policier qui s'était publiquement ému de cette décision en déclarant que ce criminel était un individu dangereux était mis en examen pour diffamation et renvoyé en correctionnelle. (*Exclamations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

On croit rêver !

Vous êtes ministre de la justice. Pensez-vous que c'est à cette justice-là qu'aspirent les Français ?

Plusieurs députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants. Non !

**M. Philippe Houillon.** En août dernier, vous vous félicitez de la mise en œuvre de la loi Guigou renforçant la protection de la présomption d'innocence.

**M. Jean-Claude Lenoir.** Scandaleux !

**M. Philippe Houillon.** Aujourd'hui, vous vous défendez en expliquant qu'elle n'était pas applicable à la libération de Jean-Claude Bonnal. Or, le 30 novembre 2000, vous

avez adressé une circulaire aux magistrats avec la mention « urgence signalée » leur demandant expressément, en matière de détention, « d'anticiper l'application de ces dispositions ». (*Exclamations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Jean-Claude Lenoir.** Scandaleux !

**M. Philippe Houillon.** On en voit le résultat, qui ne fait malheureusement que préfigurer ce qui est susceptible de se reproduire.

Cette loi crée, pour les juges et les policiers, déjà en sous-effectif avant sa promulgation, de nouvelles contraintes qui supposent des moyens que vous ne donnez pas. Cette mauvaise équation est totalement irresponsable car vous érigez ainsi l'impunité en système de traitement courant des affaires.

**M. Lucien Degauchy.** Eh oui !

**M. Philippe Houillon.** La justice est rendue au nom du peuple français et vous êtes responsable de son bon fonctionnement. Au moins quatre personnes sont mortes parce que le laxisme s'installe dans les esprits. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous êtes chargée de la politique pénale !

Avant d'en arriver à mes questions, je tiens à dire que je suis choqué par les déclarations du Syndicat de la magistrature, qui est classé à gauche...

**M. François Goulard.** Ça, oui !

**M. Philippe Houillon.** ... et qui a le front de prétendre que les policiers feraient de la récupération et que le ministre de l'intérieur ferait de l'électoratisme à la faveur des quatre meurtres d'Athis-Mons.

Nous sommes solidaires avec les policiers qui manifestent aujourd'hui, et nous partageons leurs vives inquiétudes...

**M. le président.** Monsieur Houillon, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ? (*Vives protestations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Franck Dhersin.** Il y a tout de même eu quatre morts, monsieur le président !

**M. le président.** Mes chers collègues, le temps de parole est le même pour tous.

Monsieur Houillon, posez votre question, je vous prie.

**M. Philippe Houillon.** Monsieur le président, j'étais sur le point d'exaucer votre vœu.

Madame la ministre, à qui ou à quoi attribuez-vous la responsabilité de ce dysfonctionnement majeur ?

Avez-vous l'intention de laisser indéfiniment la justice en état d'asphyxie en lui imposant toujours de nouvelles contraintes, comme celles de la loi Guigou, sans moyens pour les assumer, sans politique pénale claire, et de laisser ainsi s'épanouir l'impunité, le laxisme et l'insécurité ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame la ministre, savez-vous vraiment où vous allez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la justice, garde des sceaux.

**Mme Marylise Lebranchu, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur Houillon, nous savons tous, comme vous, où nous allons. (*« Pas vous ! » sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Pierre Lellouche.** En tout cas, ça ne se voit pas !

**Mme la garde des sceaux.** C'est pourtant la vérité ! Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, l'ensemble des membres du Gouvernement et moi-même partageons totalement la peine des familles des victimes et celle des policiers.

**M. Jean Auclair.** Ce sont des larmes de crocodile !

**Mme la garde des sceaux.** Nous comprenons très bien la révolte des policiers qui se manifeste aujourd'hui. Mais revenons aux faits.

D'abord, la remise en liberté à laquelle vous avez fait allusion résulte d'une décision de justice prise par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris.

Ensuite, la chambre d'accusation n'a pas décidé en application de la loi sur la présomption d'innocence.

Enfin, la même chambre d'accusation, devenue depuis lors « chambre d'instruction », pouvait décider une année de détention provisoire de plus et porter celle-ci à quatre ans comme elle a le pouvoir de le faire dans les cas de criminalité organisée ou de terrorisme, par exemple.

Il en va donc de la responsabilité des magistrats.

**M. Lucien Degauchy.** C'est facile !

**Mme la garde des sceaux.** Je n'ai pas peur de répéter ici que j'ai partagé un sentiment de révolte devant les conséquences de la décision de la chambre d'accusation.

**M. Pierre Lellouche.** Où est la politique pénale du Gouvernement ?

**Mme la garde des sceaux.** On ne peut pas objecter qu'il s'est agi d'un problème de moyens...

**M. Jean-Louis Debré.** Si !

**Mme la garde des sceaux.** ... puisque le juge d'instruction avait transmis un dossier tout à fait complet. Il souhaitait disposer de deux mois de plus pour des expertises supplémentaires et ce sont les avocats qui ont déposé une demande de remise en liberté.

La décision de remise en liberté a donc bien été celle de magistrats. Il convient, et j'y reviendrai sûrement cet après-midi, de rappeler l'importance de leur responsabilité.

Monsieur Houillon, permettez-moi, puisque vous essayez de faire croire que la loi relative à la présomption d'innocence est à l'origine de la situation, de vous rappeler les propos que vous avez tenus lors de la discussion de ce texte.

Vous avez affirmé qu'il était « à l'évidence inspiré par les suggestions que l'opposition avait faites en première lecture et par les suggestions du Sénat ».

Vous avez très calmement déclaré : « Je pense aussi au relèvement des seuils de peines encourues pour la mise en détention provisoire, » – auquel la gauche, disiez-vous,

s'opposait – « à l'abandon du critère de trouble à l'ordre public pour une prolongation de détention, à l'encadrement du délai raisonnable, à la création d'un recours contre les décisions en cour d'assises ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Vous avez même parlé de l'encadrement de la détention provisoire et de l'accélération des instructions.

Nous avons créé 739 postes de magistrat. Or les magistrats eux-mêmes nous disent aujourd'hui qu'il en fallait 410 pour appliquer la loi. Nous nous sommes engagés à en créer 1 200 supplémentaires.

Monsieur le député, il ne s'agit ni des moyens ni de la loi : il s'agit d'une responsabilité des magistrats. Aujourd'hui, alors que la société tout entière souffre de ce qui s'est passé, nous devons être solidaires des familles et des policiers et dire ensemble que, parfois, il y a des décisions de justice qui nous sidèrent ou nous révoltent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

MOULINEX

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Philippe Duron.

**M. Philippe Duron.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, c'est au nom des députés socialistes du Calvados, Yvette Roudy, Laurence Dumont et Louis Mexandeau, ainsi que de notre collègue RCV Alain Tourret, que je vais poser ma question.

Une décision de justice a scellé l'avenir du groupe Moulinex.

Fragilisé par vingt années d'erreurs et de difficultés, handicapé par de trop nombreux changements de dirigeants, abandonné par son actionnaire majoritaire, étranglé par les banques, ce groupe privé, en faveur duquel l'Etat est déjà intervenu à de nombreuses reprises, n'a échappé que de peu à la liquidation totale.

La reprise par SEB, son concurrent historique, est cependant vécue comme un jour funeste par la Basse-Normandie et, plus encore, par le Calvados, qui subissent de plein fouet la fermeture des sites les plus importants : ALENÇON, Cormelles-le-Royal, Falaise et Bayeux.

Dans quelques jours, près de 3 140 salariés recevront leur lettre de licenciement. Le choc est rude, l'amertume, l'angoisse, voire le désespoir étreignent les ouvrières et les ouvriers qui, pour beaucoup, travaillent depuis plus de trente ans dans les usines Moulinex.

Le choc est rude aussi pour les villes pour lesquelles la taxe professionnelle de Moulinex représentait une recette essentielle. A Falaise, c'est 43 % de la recette issue de la taxe professionnelle qui disparaît ; à Bayeux, c'est le quart de cette ressource.

Nous sommes en présence d'un des plus grands sinistres industriels des dernières années. C'est toute une région qui est aujourd'hui affaiblie. C'est toute une région qui s'inquiète pour son avenir, d'autant que d'autres fermetures d'entreprises sont effectives ou annoncées : Valeo, Isoroy, Eurocel, sans parler des sous-traitants de Moulinex, dont quatre ont déjà déposé leur bilan.

Aujourd'hui, madame la ministre, nos premières préoccupations sont pour les salariés du groupe Moulinex.

Dans une interview accordée au journal *Ouest-France* le 27 septembre dernier, le Premier ministre avait indiqué que le Gouvernement se préoccuperait du sort de chacun d'entre eux.

En un temps où le Gouvernement et la majorité s'apprêtent, avec le projet de loi de modernisation sociale, à renforcer le droit des salariés et la responsabilité des chefs d'entreprise pour favoriser le reclassement, la formation et la revitalisation des territoires (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. le président. Monsieur Duron...

M. Philippe Duron. ... pouvez-vous nous préciser les moyens que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour redonner des perspectives à chaque salarié, pour favoriser la réindustrialisation des bassins d'emplois touchés par ces fermetures d'usines et pour renforcer la compétitivité de la Basse-Normandie ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

M. le président. Monsieur Duron...

M. Philippe Duron. J'ai presque fini monsieur le président.

M. le président. Venez-en rapidement au terme de votre propos !

M. Philippe Duron. Madame la ministre, pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur la méthode et le calendrier que le Gouvernement entend se donner afin de répondre efficacement au séisme que vient de connaître notre région et faire jouer pleinement la solidarité nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur Duron, les salariés de Moulinex ont beaucoup souffert depuis dix ans. Une nouvelle crise très grave les frappe aujourd'hui.

Quatre usines vont fermer : trois dans votre département du Calvados, à Falaise, à Bayeux et à Cormelles et une dans l'Orne, à Alençon.

Vous vous êtes fait le porte-parole des députés du Calvados. Je vous ai reçu la semaine dernière.

Il s'agit non seulement d'un drame personnel pour les salariés – certains ont déjà été frappés par plusieurs plans de restructuration –, mais aussi d'une catastrophe économique pour la région de Basse-Normandie.

Le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts depuis le dépôt de bilan du groupe Moulinex à la suite de la défection de son actionnaire.

M. René André. C'est plutôt le Gouvernement qui devrait déposer son bilan !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le Gouvernement a tout fait pour éviter la liquidation totale du groupe, qui aurait conduit au chômage de 10 000 personnes. Il a permis et favorisé la reprise industrielle du groupe Brandt, qui peut poursuivre maintenant ses activités, et a tenté de faire émerger une solution pour Moulinex.

Concernant Moulinex, une décision a été prise par le tribunal de commerce. C'est à partir de cette décision que le Gouvernement doit agir pour permettre que s'opère une mobilisation générale et que s'exerce la solidarité nationale en faveur de chaque salarié de Moulinex.

M. Lucien Degauchy. Baratin !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous prenons aujourd'hui deux engagements forts devant vous.

D'une part, nous ferons un effort analogue à celui qui a été consenti pour les Chantiers du Havre, lorsqu'ils ont été en crise en 1998. D'autre part, nous chercherons une solution pour chacun et chacune des 3 140 salariés concernés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Pour ce faire, nous allons déployer des moyens exceptionnels.

D'abord, au sein d'une cellule de crise, constituée au niveau national (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), mes services, avec l'ensemble du service public de l'emploi, s'engageront pour mobiliser l'ensemble des aides à notre disposition (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*), qu'il s'agisse de l'ANPE, de l'UNEDIC ou des fonds publics. (« Baratin ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Nous allons en outre mettre en place auprès du préfet de région de Basse-Normandie une cellule de crise (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), dirigée par M. Michel Bove, qui a déjà réussi la reconversion des Chantiers du Havre. Nous lui avons fixé comme objectif la réalisation des deux engagements que j'ai pris devant vous.

M. Claude Goasguen. Baratin !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous allons rechercher des solutions individuelles, avec des moyens humains : perspectives de reclassement, créations d'entreprise, mesures de départ en préretraite, solutions de reconversion industrielle pour les sites touchés. Laurent Fabius ou Christian Pierret pourront vous en dire davantage sur ce second volet.

Vous le voyez, le Gouvernement se mobilise. Il continuera de le faire en associant les élus et les organisations syndicales et professionnelles afin d'agir avec l'ensemble des acteurs concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

MOULINEX

M. le président. Pour le groupe RPR, la parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le président, ma question, qui concerne également Moulinex, s'adressera à M. le ministre de l'économie, ou à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie, car je souhaite obtenir des réponses plus précises.

Un journal du soir titre, hélas avec justesse : « SEB démantèle Moulinex ». Il est évident que la solution retenue n'était pas celle des salariés concernés ni celle des élus – je veux parler de tous les élus car les élus socialistes ne sont pas les seuls à s'intéresser au drame de Moulinex. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Un autre choix aurait sans doute permis de maintenir en France un autre pôle industriel indépendant de l'électroménager.

Vous me répondez que la situation résulte d'une décision de justice. Mais les administrateurs judiciaires n'ont pas été les seuls à souhaiter la candidature de SEB, puis sa désignation : c'était aussi le cas du Gouvernement.

Est-il encore possible que des reprises partielles des fabrications que SEB laisse de côté puisse s'opérer ? Dans l'affirmative, le Gouvernement pourrait-il y contribuer ?

Quels moyens précis et concrets, quels crédits, pour être clair, entend-il consacrer à la reconversion, au reclassement, à la réindustrialisation, au-delà de la simple désignation d'un « Monsieur Moulinex » ?

Enfin, quand la Basse-Normandie sera-t-elle classée en pôle de conversion, comme le Gouvernement l'avait annoncé lors du comité interministériel qui s'est tenu à Limoges le 9 juillet, afin que l'effort de l'État puisse être porté à son maximum et rejoindre celui des collectivités locales dans la perspective de répondre le moins mal possible à l'immense détresse des salariés concernés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'État à l'industrie.** Monsieur Deniaud, ma réponse sera complémentaire de celle que vient de faire Mme Guigou.

Nous avons deux objectifs : éviter à tout prix, et nous n'en sommes pas passés loin, la liquidation de l'entreprise ; trouver une solution industrielle.

Je sais que la solution qui a été adoptée par le tribunal de commerce n'est pas satisfaisante sur le plan de l'emploi : elle constitue un drame pour nous tous et pour les salariés. Depuis un mois et demi ou deux mois, nous travaillons à fond sur ce dossier avec mes services. Nous voulions tout faire pour sortir de la problématique de la liquidation et nous y sommes parvenus.

Pour ce qui concerne les sites retenus, la solution adoptée par le tribunal de commerce offre de véritables perspectives et des garanties pour l'emploi.

Notre seconde obsession était de trouver une solution industrielle. Il ne nous appartenait pas de choisir - c'était une prérogative du tribunal - pas plus qu'il ne nous appartenait de prendre parti, puisque seul le tribunal de commerce pouvait se prononcer. Nous avons cherché l'émergence d'une solution qui soit à la fois sérieuse et crédible du point de vue industriel et technique et qui soit la plus durable possible parce que les salariés de Moulinex ont déjà connu cinq ou six crises fortes et bon nombre de licenciements collectifs successifs.

Avec la solution industrielle qui a été trouvée, il me semble que les sites retenus pourront redémarrer positivement et assurer un avenir à un certain nombre de produits, tant sur le plan national que sur le plan européen, grâce à la synergie qui va s'opérer avec SEB.

Le Gouvernement a donc agi pour faire face à l'urgence et à la gravité de la situation. Il continuera dans cette voie.

Mme Guigou a parlé de la mission qui avait été confiée à M. Bove. J'ajoute que nous mettons « en ligne » tous les moyens sans restriction (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) pour assurer la réindustrialisation des sites touchés par les licenciements collectifs et permettre ainsi une sorte

de réensemencement industriel. J'ai déjà commandé une expertise (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), une expertise technique destinée à tirer parti des atouts des sites retenus.

Au cours des toutes prochaines semaines, des dispositifs exceptionnels seront mis en œuvre...

**M. François Rochebloine.** Lesquels ?

**M. le secrétaire d'État à l'industrie.** ... afin d'assurer un nouveau industriel site par site, en fonction des capacités des territoires...

**M. Lucien Degauchy.** Baratin !

**M. le secrétaire d'État à l'industrie.** ... et, ce dont je les remercie par avance, de la très bonne disponibilité des collectivités locales, des communes et de la région.

Ainsi que l'a dit Mme Guigou, nous ferons en sorte que chaque salarié trouve une solution et que les territoires en question ne subissent pas de manière définitive la gravité d'une situation que nous déplorons tous, mais dont le Gouvernement, c'est évident, n'est nullement à l'origine. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le Gouvernement cherche au contraire à rattraper la situation d'une manière positive, sur le plan social comme sur le plan économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### RISQUES LIÉS AU PASSAGE A L'EURO

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Christian Cuvilliez.

**M. Christian Cuvilliez.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, le passage à l'euro dans moins de trois mois risque d'être celui du cap des tempêtes.

Il y a d'abord un risque de tensions inflationnistes si, à la faveur de ce basculement, un grand nombre de prix dérapent. Notre proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête et de contrôle sur les pratiques de formation des prix des biens et services vise à prévenir de telles dérives.

Le deuxième risque est celui d'une insuffisance de monnaie fiduciaire alors que perdue depuis six semaines un conflit à l'imprimerie de Chamalières, faute de négociations adéquates de la part du gouverneur de la Banque de France, celui-là même qui doit répondre des commandes publiques d'euros produits dans le Puy-de-Dôme.

Nous sommes exposés enfin à un troisième risque, celui de la déperdition de l'autorité des banques centrales dans la gestion territorialisée de l'euro, ainsi que de l'affaiblissement des missions et de la réduction des effectifs à la Banque de France : quarante-quatre caisses ont été fermées et quinze sont menacées. Les salariés et leurs représentants, les citoyens consommateurs, les élus ont besoin que le Gouvernement leur donne des garanties pour que ces risques soient circonscrits.

Concernant l'usine de Chamalières, comment allez-vous signifier au gouverneur, M. Trichet, quelle que soit l'indépendance qu'on lui prête, la nécessité d'ouvrir un véritable dialogue social pour examiner les conditions dans lesquelles la nouvelle fabrication pourrait se faire en

conciliant à la fois les contraintes de la production actuelle et à venir – avec le lancement de la deuxième campagne dite « euro 2 » –, la préservation de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail ? Le conflit s'étant durci depuis le 11 septembre avec l'arrêt total de la production de billets, il est urgent de trouver des solutions conformes à l'intérêt général.

Par ailleurs, des activités nouvelles sont susceptibles d'être développées par la Banque de France, qui touchent à la lutte contre le surendettement, au contrôle de la circulation fiduciaire, à l'accès aux liquidités et aux services bancaires de base, à la sécurité des systèmes de paiement, à la médiation entre usagers et établissements bancaires.

**M. Bernard Accoyer.** Ce n'est pas un peu long, monsieur le président ?

**M. Christian Cuvilliez.** ... ou encore au contrôle des aides publiques accordées aux entreprises à travers une mise en œuvre dynamique des commissions nationales et régionales instaurées par la loi Hue. Toutes ces missions innovantes, dont la liste n'est pas exhaustive, doivent faire l'objet d'un cahier des charges établi dans la concertation. Quelles initiatives compte prendre le Gouvernement pour concrétiser ces propositions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Enfin, pour favoriser la création souhaitable d'un pôle public fiduciaire européen, adossé aux banques centrales des pays membres, quelles mesures le Gouvernement entend-il préconiser, sachant que des risques d'externalisation de fonctions, de filialisation d'activités, voire de privatisation, ne sont pas à exclure ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je me permets de vous faire remarquer, au cas où cela vous aurez échappé, que M. Houillon a parlé trois minutes quinze, tout comme M. Duron, et que M. Cuvilliez a parlé trois minutes dix.

**M. Jean-Louis Debré.** Quelle impartialité !

**M. le président.** La réponse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Cuvilliez, votre question comporte deux aspects.

D'abord, vous manifestez une inquiétude pour le passage à l'euro en général. Bien sûr, il faut faire preuve de vigilance, et vous avez tout à fait raison de le souligner, mais je voudrais tout de même apporter à toutes celles et à tous ceux qui, dans cette assemblée, s'intéressent à la préparation à l'euro, des nouvelles positives que l'on vient de me donner. Elles ont trait non pas à la monnaie dite fiduciaire, c'est-à-dire les pièces et les billets, sur laquelle je reviendrai dans un instant, mais à la monnaie scripturale, c'est-à-dire le paiement par chèque, titre de paiement, etc. Nous constatons semaine après semaine une progression très sensible. Les derniers chiffres dont je dispose, qui sont ceux de la fin de la semaine, montrent que déjà près de 25 % des transactions se font en euros, c'est donc considérable, soit 14 % des chèques, 58 % des virements et 76 % des titres interbancaires de paiement. Cela veut dire que, de plus en plus, nos compatriotes utilisent l'euro avant même l'apparition de l'euro fiduciaire

Par ailleurs, en ce qui concerne l'imprimerie de Chamalières, vous savez que les problèmes datent de très longtemps. L'objectif, et il est raisonnable, est de rendre les conditions de production comparables à celles qui

existent dans les autres grands pays d'Europe alors que, jusqu'à présent, nous étions malheureusement un peu en retard.

Dans un contexte de conflit, mais en même temps de dialogue, le projet industriel a été présenté hier. Certes il prévoit un certain nombre de suppressions de postes mais, et je tiens à rassurer sur ce point, aucune rupture de contrat de travail. On recourra aux préretraites, aux départs anticipés et, sur la base du volontariat, au temps partiel. Et soixante-quinze jeunes seront recrutés, ce qui signifie qu'à terme, Chamalières sera parfaitement compétitive.

Bref, pour faire écho à ce que vous venez de dire, le dialogue est nécessaire, et il a lieu. Parallèlement, les précautions sont prises pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans la production de l'euro.

Ainsi, nous ferons en sorte, grâce à la Banque de France d'abord, qui a un rôle décisif à jouer, que, dans les semaines et les mois qui viennent, la production reparte sur de bonnes bases.

Tels sont les éclaircissements que je souhaitais vous apporter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### RAVE PARTIES

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. Jacques Le Nay.

**M. Jacques Le Nay.** Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Jean Briane, s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une augmentation importante des *rave parties*. Ce nouveau phénomène, basé sur la musique « techno », que chacun est d'ailleurs libre d'apprécier, attire de plus en plus de jeunes. Mais si les organisateurs nous présentent ces *raves* sous des aspects festifs et non violents, il n'en demeure pas moins qu'elles créent dans notre pays des zones de non-droit. D'abord, elles se tiennent en toute illégalité sur des propriétés privées, entraînant de graves nuisances pour les riverains. En outre, elles sont organisées en l'absence de règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Enfin – les faits le prouvent –, elles sont l'occasion de commercialiser des stupéfiants et s'apparentent ainsi à de véritables supermarchés de la drogue. (« *Tout à fait !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

Pouvez-vous continuer d'accepter que des trafiquants utilisent en toute impunité ces manifestations pour vendre de la drogue au mépris de la législation française ? Pouvez-vous continuer de cautionner de tels rassemblements organisés sans autorisation légale, alors que les responsables d'associations doivent, pour chaque manifestation, se soumettre à des règles de plus en plus strictes en matière d'hygiène, de consommation d'alcool et de sécurité ?

**M. Edouard Landrain.** Eh oui !

**M. Jacques Le Nay.** Enfin, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que, dans un souci d'ordre public et de protection des biens et des personnes, il serait urgent de mettre en place un dispositif juridique adapté, pour éviter notamment de mettre en danger la vie des jeunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, en l'absence de Daniel Vaillant qui accompagne le Premier ministre, j'apporterai deux éléments de réponse à votre question.

Premièrement, contrairement à ce que vous dites, des contrôles ont été opérés cet été (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*) lors de rassemblements, par les forces de police et par de gendarmerie ; ils ont permis d'arrêter un certain nombre de personnes qui se livraient à des trafics.

Deuxièmement, s'agissant des organisateurs, je vous précise que certains d'entre eux font l'objet de poursuites devant les tribunaux, notamment celui de Montpellier, après que les propriétaires ont déposé plainte pour occupation de terrains privés.

**M. Yves Nicolin. Baratin !**

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Il y a donc, dans ce domaine, une action de la police, de la gendarmerie et de la justice.

**M. Yves Nicolin. Baratin !**

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Enfin, monsieur le député, la loi sur la sécurité quotidienne viendra en dernière lecture à l'Assemblée nationale le 31 octobre.

**M. Bernard Accoyer.** Allez-vous suivre les propositions de M. Mariani ?

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Vous savez que le Sénat s'est prononcé sur ce point il y a quelques jours.

**M. Thierry Mariani.** Vous êtes les champions de l'hypocrisie !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Je ne doute pas que, à l'occasion de cette dernière lecture, vous aurez la possibilité de défendre votre point de vue. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Mais sachez bien, monsieur le député, que, cet été, confrontés aux *rave parties*, les forces de sécurité et la justice ne sont pas restées inactives,...

**M. Yves Nicolin. Baratin !**

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** ... lorsqu'il y avait des actes délictueux et que les poursuites sont en cours. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur Nicolin, pourriez-vous varier un peu vos expressions ? On a parfois l'impression que certains se croient encore à l'école.

**M. Thierry Mariani.** Il faudrait que le Gouvernement change de discours !

#### LICENCES UMTS ET FINANCEMENTS AU FONDS DE RÉSERVE DES RETRAITES

**M. le président.** Pour le groupe Radical, Citoyen et Vert, la parole est à M. Jacques Desallangre.

**M. Jacques Desallangre.** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, des opérateurs de télécommunication devaient acquérir les licences

UMTS pour 140 milliards de francs, prix inférieur à celui pratiqué en Grande-Bretagne et en Allemagne. Les ressources tirées de cette vente devaient abonder le fonds de réserve des retraites chargé d'assurer la pérennité de notre système par répartition.

**M. Yves Nicolin. Baratin !**

**M. Jacques Desallangre.** Sous la pression d'opérateurs comme Vivendi et Bouygues, le Gouvernement a décidé de leur accorder une ristourne de 110 milliards de francs dont 10 milliards dès cette année. Un beau cadeau pour MM. Jean-Marie Messier, Martin Bouygues et consorts, salué d'ailleurs comme il convient par la Bourse ! Ce changement va engendrer un manque à gagner considérable pour le financement de nos retraites. Qui plus est, vous avez souhaité que ces moins-values soient compensées par des recettes de privatisation, notamment celle des Autoroutes du Sud de la France qui est la plus rentable des SEM d'autoroutes et dont vous avez déjà annoncé la privatisation partielle.

**M. Bernard Accoyer.** M. Gaysot nous a dit que c'était pour financer le ferroutage !

**M. Jacques Desallangre.** La candidature probable de concessionnaires privés comme Cofiroute laisse entrevoir un risque de concentration dans ce secteur. Compte tenu du rôle joué par les sociétés d'autoroutes dans la politique d'aménagement du territoire, on peut se demander si la privatisation ne va pas engendrer de graves difficultés.

Comme pour chaque opération de privatisation, des inquiétudes légitimes se font jour quant à la valorisation du patrimoine de l'Etat et, naturellement, à la défense des intérêts des usagers. Cette nouvelle privatisation marque-t-elle la volonté du Gouvernement d'intensifier la cession du patrimoine des Français ? Le gouvernement actuel, qui a mené une active politique de privatisation, a-t-il d'autres ambitions dans ce domaine ? Après avoir bradé les licences UMTS, la solution que vous préconisez résiderait-elle dans la vente des bijoux de famille, dont certaines perles comme EDF ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Desallangre, je vous remercie de votre question nuancée à laquelle je répondrai en deux temps.

En ce qui concerne l'UMTS, d'abord les mots que vous avez utilisés ne me paraissent pas correspondre à la réalité. Vous savez qu'à la suite de la première fixation de prix, deux candidats seulement s'étaient manifestés. Ce secteur souffre – et je vous sais attaché aux réalités industrielles – d'une crise manifeste. Face à ce constat, le Gouvernement n'a pas du tout réduit les prévisions de recettes procurées par les licences UMTS, et c'est là que nos interprétations divergent (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) mais il a modifié la séquence de paiement. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Si vous ne voyez pas la différence, c'est dommage ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Ainsi, au lieu d'avoir un ticket d'entrée très élevé et, ensuite plus rien, le ticket d'entrée sera moins élevé, mais, ensuite, un pourcentage du chiffre d'affaires sera versé pendant toute la durée de la concession. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Sur cette base, on peut espérer avoir, non pas deux concessionnaires mais trois, voire quatre (*Exclamations sur les mêmes bancs*) si bien qu'au total les sommes obtenues seront du même ordre. (*Exclamations sur les mêmes bancs*.)

En ce qui concerne le fonds de réserve des retraites, il est évident qu'il faut compenser le manque à gagner. C'est la raison pour laquelle ont été prévues des recettes liées à l'ouverture du capital des SEM, bien sûr, mais aussi une augmentation des recettes pérennes qui figure dans le projet de loi de finances pour 2002 (*Exclamations sur les mêmes bancs*)...

**M. Richard Cazenave.** Un plus un, ça fait combien ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** ... puisque la part des prélèvements sur capitaux qui seront affectés au fonds passera de 50 % à 65 %.

Quant à l'ouverture du capital des SEM d'autoroutes, je vous confirme que celle d'autoroutes du Sud de la France n'aura aucune conséquence négative ni pour les usagers ni pour le personnel, dont vous savez que son statut est déjà de droit privé. Au total, cette procédure permettra à la fois d'assurer un financement plus large à la société et d'alimenter les ressources de l'État (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) parce que, monsieur Desallangre, et vous ne l'ignorez pas, en face des dépenses indispensables, il faut des recettes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous abordons la deuxième série de questions ; puis-je vous demander d'être concis ?

#### DÉCISION DE JUSTICE

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Bernard Roman.

**M. Bernard Roman.** Madame la garde des sceaux, la sécurité est un droit républicain essentiel. (*Exclamations et applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Nous devons aux Français qui nous regardent, mes chers collègues, d'en débattre dans un souci d'écoute réciproque en refusant toute arrière-pensée, par simple égard pour les victimes d'Athis-Mons et du Plessis-Tréville. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Lorsque les Français de manière brutale, et les policiers, dans des conditions tragiques, découvrent qu'un homme qui constitue un danger pour l'ordre public a été remis en liberté à la suite d'une décision judiciaire, nous ne pouvons, face à la colère exprimée par les policiers, que partager l'émoi et l'incompréhension des citoyens. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**M. Yves Fromion.** Démagogue !

**M. Bernard Roman.** A cet égard, beaucoup de choses ont été dites ces dernières quarante-huit heures. Je vous poserai donc, madame la garde des sceaux, trois questions très claires et très simples.

Première question : est-il vrai que, lors de l'examen de la demande de mise en liberté de Jean-Claude Bonnal par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, les réquisitions du parquet, lequel s'exprime au nom de l'intérêt public, donc en votre nom, étaient défavorables à la mise en liberté ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Lamentable !

**M. Patrick Devedjian.** Et l'indépendance des juges ?

**M. Bernard Roman.** Monsieur le président, permettez-moi cet aparté et ce constat : lorsqu'on avance, pendant quarante-huit heures, sans aucune pudeur, certaines informations contre un texte que l'on a pourtant voté à l'Assemblée nationale, il est difficile d'entendre des questions vraies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Deuxième question, madame la ministre, pouvez-vous nous assurer que dans les textes en vigueur à l'époque – contrairement à ce qui a été dit, ce n'était pas la loi sur la présomption d'innocence, mais la loi Toubon – rien n'interdisait le maintien en détention de Jean-Claude Bonnal ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.** Et les circulaires ?

**M. Bernard Roman.** J'y viens mes chers collègues !

Troisième question : pouvez-vous nous confirmer que la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes a amélioré le dispositif antérieur en fixant à trois ans, voire quatre ans, la durée de la détention provisoire pour les accusés en matière criminelle, là où la loi Toubon ne prévoyait que des « délais raisonnables » ? (*« Bonne question ! » sur les bancs du groupe socialiste*.)

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! Chaque fois que l'actualité nous confronte à ce type de situation, des voix s'élèvent pour mettre en cause la loi sur la présomption d'innocence. Je veux simplement rappeler à ceux qui demandent aujourd'hui son abrogation (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

**M. le président.** Monsieur le président Roman, pouvez-vous terminer s'il vous plaît ?

**M. Bernard Roman.** Je rappelle donc, pour conclure, que ceux qui demandent aujourd'hui l'abrogation de ce texte l'ont voté (*« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) au Sénat à la quasi-unanimité (*« Non ! » sur les mêmes bancs*), en commission mixte paritaire à l'unanimité (*Mêmes mouvements*) et que ceux qui

se sont abstenus ici se sont justifiés en déclarant en lecture définitive que ce texte n'allait pas assez loin en matière de liberté ! Les Français méritent que l'on mène ce débat avec plus de sérieux, plus de responsabilité et moins d'hypocrisie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Marylise Lebranchu, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, j'ai déjà répondu à certaines questions en indiquant que le parquet, qui représente effectivement l'intérêt général, avait requis la prolongation de la détention. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

J'ai également rappelé que les magistrats pouvaient parfaitement maintenir Jean-Claude Bonnal en détention. En outre, leur décision n'a aucun rapport avec l'application de la loi du 15 juin 2000, puisque, en appliquant cette loi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, la détention provisoire de Jean-Claude Bonnal pouvait être prolongée jusqu'en décembre 2001.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Et la circulaire ?

**Mme la garde des sceaux.** Arrêtez de penser que les magistrats sont incapables de prendre des décisions sans lire des circulaires (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) ou sans être soumis à la pression des politiques, comme je l'ai entendu dire tout à l'heure ! Les magistrats de ce pays font un travail difficile, et je trouve anormal qu'on les attaque ainsi.

Mais je reviens aux faits.

Je suis tout à fait d'accord, monsieur le député, avec votre appréciation de l'exploitation faite actuellement par l'opposition (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) quant à l'application de la loi du 15 juin 2000. Cette loi, je le rappelle à nouveau, a fait l'objet d'un consensus et, au printemps de l'année 2001, j'ai fait procéder à une première évaluation des moyens dont disposaient les tribunaux pour sa mise en œuvre. J'avais alors annoncé une évaluation plus générale de ses modalités d'application, et c'est normal. Une telle évaluation n'a de sens que près d'un an après l'entrée en vigueur d'un texte. Qu'aurait-elle signifié au bout de six mois ? Cette évaluation ne remettra pas en cause les principes de la loi, mais éventuellement, comme l'avait d'ailleurs dit Elisabeth Guigou au cours d'un débat où on lui reprochait de ne pas aller assez loin en ce qui concerne le délai de détention provisoire, elle pourra faire évoluer ses modalités d'application.

D'ores et déjà, j'ai décidé de diffuser aux procureurs généraux, après une longue réunion que j'ai eue avec eux à la chancellerie, une circulaire sur la détention provisoire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Pourquoi ? Parce qu'ils ont demandé qu'on précise les règles de suivi des dossiers

portant sur des affaires criminelles, dans le souci d'une instruction aussi rapide que possible. Parce qu'il faut rappeler la nécessaire prise en compte de la récidive dans les décisions relatives à la mise en détention, à sa prolongation et pour la réponse aux demandes de mise en liberté. Et parce qu'il faut demander que les expertises et les commissions rogatoires fassent l'objet d'un suivi rigoureux pour éviter tout retard excessif dans la progression de l'instruction. Et je ne suis pas d'accord avec ce qu'a déclaré en criant tout à l'heure M. Devedjian,...

**M. Jean-Paul Charié.** Il n'a pas crié !

**Mme la garde des sceaux.** ... au nom du groupe RPR. Il a tenu les propos suivants : « En fait, la mise en détention provisoire par le juge d'instruction, ou avec sa participation, est le dernier avatar de la lettre de cachet. A droite, nous pensons que la liberté est chose trop précieuse pour être confiée à quelqu'un en particulier. » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrick Devedjian.** Je le maintiens !

**Mme la garde des sceaux.** La loi sur la présomption d'innocence a fixé des délais de deux, trois et quatre ans, et, à gauche, nous pensons qu'il est important de ne pas remettre en liberté des gens qui sont réellement dangereux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### NATURALISATIONS

**M. le président.** Pour le groupe RPR, la parole est à M. Jacques Myard.

**M. Jacques Myard.** J'eusse aimé poser cette question au Premier ministre, mais il est en voyage à l'étranger, je laisse le soin aux ministres ici présents d'y répondre, car elle concerne plusieurs d'entre eux.

Mes chers collègues, il est toujours très intéressant de lire le *Journal officiel* Lois et décrets et je vous recommande celui du 16 juin 2001.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est le « best-seller » de l'été !

**M. Jacques Myard.** On y lit, à la page 9585, qu'un dénommé Kamel Daoudi, né le 3 août 1974 à Sedrata, en Algérie, a été naturalisé français. Mais qui est donc ce dénommé Kamel Daoudi ? Si j'en crois un journal du matin que je lis régulièrement, il semblerait qu'il ait été dénoncé par M. Beghal comme l'informaticien chargé d'assurer les transmissions par Internet entre les membres du réseau en Europe et de réceptionner des ordres venus d'Afghanistan. Selon le journal *Libération*, le même homme aurait fait un voyage en Afghanistan pour apprendre à manier la kalachnikov.

Que s'est-il passé ? Cette naturalisation est-elle le fait d'un dysfonctionnement des services de police ? Non ! En réalité, c'est, là encore, le résultat direct de votre irresponsabilité, de votre laxisme législatif. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, la loi Guigou-Chevènement du 16 mars 1998 oblige à motiver les refus de naturalisation. Pour être clair, elle oblige les services de police à découvrir leurs sources. C'est la raison pour laquelle les services du ministère de l'intérieur ne communiquent plus aujourd'hui à ceux de ministère des affaires sociales les vraies raisons pour lesquelles on ne doit pas naturaliser quelqu'un et laissent filer les dossiers.

Ma question est simple.

**M. Michel Françaix.** Non : compliquée !

**M. Jacques Myard.** Ce Kamel Daoudi, qui est membre d'un réseau islamiste et terroriste, a-t-il été effectivement naturalisé français par un décret du 14 juin 2001 ?

**M. Lucien Degauchy.** Les Français en ont ras-le-bol !

**M. Jacques Myard.** Allez-vous enfin reconnaître vos fautes et prendre des mesures pour que l'Etat ne soit pas désarmé dans la lutte contre le terrorisme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, vous avez raison de dire que ce monsieur a été naturalisé français.

**M. Pierre Lellouche.** Il était même bénéficiaire d'un emploi-jeune à Athis-Mons !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** D'autres l'ont été également, selon les règles qui ont été fixées par les différentes législations votées par le Parlement français.

**M. Yves Fromion.** C'est bien ce qu'on reproche !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Les décisions de naturalisation font naturellement l'objet d'une motivation. Le ministère de l'intérieur communique ses observations à mes services, qui sont chargés de la naturalisation. Sur M. Daoudi, à l'époque, il n'y a pas eu d'observations,...

**M. Jacques Myard.** Tiens donc !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... car il n'avait pas fait l'objet d'une décision de justice.

**M. Jacques Myard.** Et voilà !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cela dit, au vu des derniers événements, j'ai demandé à mes services d'être beaucoup plus précis dans leurs demandes de renseignements et, lorsque ces renseignements existent, de renforcer leur coopération avec le ministère de l'intérieur, pour que nous puissions apprécier aussi clairement que possible la situation et que nous sachions si les personnes en question ont déjà eu affaire à la justice, ce qui, je le répète, n'était pas le cas de M. Daoudi.

J'ajoute que notre loi permet de déchoir de la nationalité française des personnes condamnées pour atteinte à la sûreté de l'Etat ou pour terrorisme et, lorsque des tribunaux auront prononcé de telles condamnations, je demanderai, au nom du Gouvernement, l'application de cette sanction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

#### ACCORD AVEC LES MÉDECINS HOSPITALIERS

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Alain Calmat.

**M. Alain Calmat.** Monsieur le ministre délégué à la santé, je souhaite vous interroger sur l'accord que vous avez conclu hier, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et vous-même, avec les syndicats nationaux représentatifs des médecins hospitaliers.

Ces derniers ont exprimé leur satisfaction de voir prendre en compte leurs revendications concernant les modalités du passage aux 35 heures. Or ce n'était pas gagné d'avance.

**M. Yves Fromion.** Ça ne l'est toujours pas !

**M. Alain Calmat.** Non seulement vous avez mené magistralement ces négociations. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Yves Fromion.** Ben voyons !

**M. Alain Calmat.** ... mais vous avez obtenu l'adhésion de tous les syndicats de médecins, de pharmaciens, de biologistes et d'odontologistes hospitaliers.

Cela dit, ce succès c'est également, et surtout, celui des praticiens hospitaliers, dont l'avenir s'éclaire avec cet accord, et cela pour plusieurs raisons. Cet accord tient compte de toutes les spécificités de l'exercice médical à l'hôpital. Il confirme la rémunération des gardes pour les spécialités concernées. Il intègre les contraintes de la directive européenne interdisant un temps de travail supérieur à 48 heures hebdomadaires. Enfin, il augmente très nettement la durée des congés, ce qui répond aux légitimes demandes des intéressés.

Tout cela ne règle pas l'ensemble des problèmes de l'hôpital public, mais un grand pas a été fait, très emblématique, qui ne manquera pas d'avoir des répercussions très positives sur le fonctionnement de l'hôpital, donc pour les malades.

**M. le président.** Monsieur Calmat, puis-je vous rappeler que vous posez une question ?

**M. Alain Calmat.** Cet accord prouve également, s'il en était besoin, que le Gouvernement est attentif à l'avenir de l'hôpital et il s'oppose avec éclat aux tentatives de l'opposition qui, avec son discours démagogique, tente de raccommoder les déchirures profondes qu'elle a provoquées entre 1993 et 1997 avec le monde médical.

Ma question est la suivante : pouvez-vous nous préciser les modalités de cet important accord concernant la réduction du temps de travail pour les médecins hospitaliers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé, pour une réponse rapide.

**M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.** La loi sur les 35 heures doit entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier prochain, mais rien ne changera véritablement tout de suite pour les médecins hospitaliers et nous allons devoir adapter un système difficile. En effet, comment demander à des médecins qui travaillent 60 ou 70 heures par semaine de diminuer leur temps de travail, alors que les services ne sont pas modifiés et que l'on ne peut réduire le travail autour du malade. Il est difficile de changer cette culture.

Puisque M. le président me demande d'être très rapide, je vous indique que les quatre intersyndicales ont signé un accord instaurant une réduction du temps de travail de vingt jours par an et prévoyant un compte épargne-temps avec la possibilité, au choix, et au fil des années, de prendre une demi-journée de congé par semaine, une semaine par mois ou même une année sabbatique tous les sept ans. Nous verrons quelle en sera l'application. Surtout, il fallait intégrer les heures de garde, pour être en conformité avec la directive européenne selon laquelle

celles-ci doivent maintenant faire partie du temps de travail. C'était donc très compliqué. En tenant compte des spécialités, nous avons réussi à intégrer ces gardes, une prime étant en outre accordée à ceux qui assurent les gardes de nuit, le travail n'étant pas le même que le jour, surtout à l'hôpital.

M. le président. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la santé. D'autres possibilités sont envisagées, mais je vous en parlerai un autre jour !

#### CLINIQUES PRIVÉES

M. le président. Pour le groupe RPR, la parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, vous connaissez la situation financière catastrophique des différents établissements de soins privés, qui assurent plus de 40 % des soins chirurgicaux et obstétricaux et auxquels vous ne consacrez que 14 % de l'enveloppe financière : 60 % de ces cliniques sont déficitaires et beaucoup sont proches du dépôt de bilan.

M. Yves Fromion. C'est ce qu'ils veulent !

M. Jean-Claude Lemoine. Avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale que nous examinerons dès aujourd'hui, vous pénalisez encore ces établissements de santé, pourtant indispensables, à cause d'une enveloppe insuffisante pour le fonds de modernisation des cliniques privées et en ne prenant pas en compte les charges financières dues à l'application de la réduction du temps de travail, dépenses que vous prenez pourtant en compte pour les établissements publics.

Vous le savez, le manque d'infirmiers et d'infirmières se fait cruellement sentir dans tous les secteurs. Déjà, les salaires accordés dans le privé sont de 30 % inférieurs à ceux proposés dans le public. Les différentes mesures que vous avez prises en faveur des hôpitaux publics vont provoquer une hémorragie des personnels du privé vers le public qui risque d'être fatale.

M. Yves Fromion. C'est ce qu'ils cherchent !

M. Jean-Claude Lemoine. Pour éviter cette issue, la fédération de l'hospitalisation privée demande une enveloppe de plus de 900 millions d'euros. Allez-vous la lui accorder ? Si vous ne le faites pas, ces établissements privés risquent de disparaître, ce qui serait un cataclysme car le secteur public seul n'est pas en mesure de faire face à la demande. Les établissements privés et publics sont complémentaires et indispensables pour assurer la sécurité sanitaire dans notre pays. De grâce, ne cultivez pas une opposition dangereuse entre ces deux secteurs qui participent à une mission sanitaire commune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une réponse rapide.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, nous n'oublions pas, bien sûr, les cliniques privées, qui participent au service public de santé dans notre pays.

M. Bernard Accoyer. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons d'ailleurs réalisé, plus qu'aucun autre gouvernement, des efforts importants en leur faveur. *(Exclamations*

*sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Je rappelle que nous avons fixé un taux d'augmentation de l'enveloppe financière destinée aux cliniques privées financées par l'Etat analogue à celui des crédits consacrés à l'hôpital public, l'année dernière, cette année, et nous continuerons l'an prochain. Nous avons créé un fonds de modernisation des cliniques privées. Enfin, j'ai signé, le 4 avril dernier, un accord visant précisément à augmenter les financements pour les cliniques privées, afin de leur permettre de mieux rémunérer les anesthésistes, les gynécologues obstétriciens et les infirmières. En effet, en raison de la politique salariale menée dans les établissements privés depuis de longues années, la rémunération de celles-ci est de 30 % inférieure à celle des infirmières de l'hôpital public. L'Etat aide donc les cliniques privées à mieux rémunérer leurs infirmières.

M. Bernard Accoyer. Vous voulez étrangler les cliniques privées !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous faisons un effort important, mais il faut qu'il soit partagé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

#### INSÉCURITÉ A AMIENS

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Maxime Gremetz auquel, je le précise, il reste trois minutes vingt-cinq.

M. Maxime Gremetz. Ce sera largement suffisant, monsieur le président !

Deux gardiens de la paix dont je salue la mémoire, ont été tués au Plessis-Tréville. La délinquance et la violence orchestrées dans certains quartiers de nos villes par quelques dizaines d'individus prennent une ampleur intolérable. A Amiens, par exemple, une voiture et quatre conteneurs ont été incendiés. Les tramways, les pompiers, les médecins sont régulièrement victimes de violences gratuites. Dernièrement, quatre policiers ont même été la cible de tireurs.

La situation tragique ainsi faite aux acteurs sociaux de ces quartiers et à la population, déjà victime d'inégalités sociales importantes, est devenue insoutenable. Aujourd'hui, une nouvelle fois, aucun bus ne circule dans cette ville. La totalité des enseignants du collège César-Franck, situé au cœur d'une des zones de violence, est en grève illimitée, suite à une nouvelle agression d'un de leurs collègues.

Depuis 1997, certes, le Gouvernement s'attache à lutter contre l'insécurité quotidienne, notamment avec la mise en place des contrats locaux de sécurité, la police de proximité et le recrutement de quelques effectifs supplémentaires. Mais, manifestement, les moyens nouveaux dégagés afin de rétablir l'autorité de la République dans certains quartiers de nos villes sont encore insuffisants. L'opération « coup de poing » très médiatisée de vendredi dernier à Amiens, qui n'a donné aucun résultat, ne saurait suffire pour rétablir un Etat de droit dans ces quartiers. La mise en place, dans les zones sensibles, de beaucoup plus de médiateurs, d'adultes relais, de maisons de la justice, de commissariats de plein exercice, donc ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec le personnel nécessaire, tant demandés depuis des années par la population victime de quelques chefs de bande, serait nettement plus efficace. Comment allons-nous répondre

ensemble à ces aspirations légitimes à la sécurité et à la tranquillité à Amiens et dans nombre de villes de France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur Gremetz, le Gouvernement est fermement déterminé à lutter contre la délinquance pour garantir la sécurité dans tous les quartiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Thierry Mariani.** On voit le résultat !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** L'action menée à Amiens par la police en concertation avec le procureur de la République n'a pas été inutile puisqu'elle a permis l'interpellation de cinq individus et la découverte d'armes à feu. Des condamnations ont déjà été prononcées par la justice et une information a été ouverte pour identifier les auteurs des incidents du 17 octobre.

Cette opération de grande ampleur, effectuée en parfait accord entre la police et l'autorité judiciaire, montre bien qu'il faut conjuguer, comme vous l'avez dit, une présence active de la police de proximité, une politique de prévention et une présence sociale forte avec des sanctions d'une sévérité rigoureuse, afin de tout mettre en œuvre pour que ces délinquants qui pourrissent la vie des quartiers soient arrêtés et mis hors d'état de nuire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

## LOI DE FINANCES POUR 2002

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2002 (n<sup>os</sup> 3262 et 3320).

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, madame la secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, nous voici au terme de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2002. Plus de 360 amendements ont été examinés par l'Assemblée ; 25 ont été adoptés, qui traduisent tous la volonté de la majorité plurielle de suivre les orientations fixées par le Gouvernement en adoptant un budget qui consolide la croissance et renforce la lutte contre le chômage et les inégalités pendant toute l'année 2002.

Près de 4 milliards de francs de crédits ont été déplacés. Quelque 2 milliards de francs de réductions d'impôts supplémentaires ont été votés. A l'initiative des groupes de la majorité, des amendements importants ont été adoptés.

Sur proposition du groupe communiste et apparentés, une contribution exceptionnelle des compagnies pétrolières a été instituée...

**M. Charles de Courson.** Démagogie !

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** ... et la participation des grosses fortunes au financement du budget de l'Etat a été accrue. Deux mesures qui permettent d'augmenter les recettes.

En matière de réductions d'impôts, des décisions très attendues par la majorité plurielle ont été prises.

Ainsi, conformément au souhait des radicaux de gauche et de leur président, soutenus par le groupe socialiste et par le groupe communiste et apparentés, nous avons, en attendant la suppression définitive de la vignette, franchi une étape supplémentaire qui permettra d'exonérer les personnes physiques pour les véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes et d'instituer une franchise pour trois véhicules en faveur de toutes les personnes morales, ce qui revient en fait à exonérer du paiement de la vignette les entreprises artisanales, les commerçants et les agriculteurs.

Je citerai enfin deux amendements, adoptés également sur proposition du groupe communiste et apparentés, consistant à exonérer de la redevance audiovisuelle et de la taxe sur le foncier bâti les personnes âgées non imposables sur le revenu.

Je veux donc me réjouir du climat de sérieux et de collaboration qui a présidé la semaine dernière à nos travaux et qui nous a permis, me semble-t-il, d'améliorer encore le projet de budget qui nous était présenté par le Gouvernement.

Cette discussion a montré qu'il n'y avait pas d'alternative à la politique du Gouvernement et que le cap devait être maintenu. L'opposition, bien sûr, a déposé bon nombre d'amendements. Tous, pratiquement, proposaient de nouvelles réductions d'impôts particulièrement ciblées, en faveur de quelques petits milliers de foyers fiscaux atteignant, comme par hasard, la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu.

**Mme Christine Boutin.** Et vos cadeaux électoraux à vous, ne sont-ils pas ciblés ?

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** Et, bien évidemment, le discours de l'opposition sur la nécessité de réduire la dépense n'a été assorti d'aucune proposition réelle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Georges Tron.** La nécessité de maîtriser la dépense, pas de la réduire !

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** La dépense est maîtrisée.

**M. Georges Tron.** Ah bon ? Lisez donc le rapport de la Cour des comptes !

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** C'est même, je crois, la première fois qu'un gouvernement propose une norme d'évolution de la dépense publique et finance ses priorités. Autour de l'emploi et pour la croissance, ce budget comporte en effet quatre priorités bien définies : l'éducation nationale, la sécurité, la justice et l'environnement. C'est aussi un budget qui se veut réactif et volontariste face à la situation économique actuelle, pour permettre à notre pays de maintenir et consolider la croissance afin de mieux lutter contre le chômage et les inégalités.

Compte tenu des engagements du Gouvernement qui devraient se traduire dans le collectif budgétaire, notamment l'augmentation de la prime pour l'emploi, on constate, si l'on additionne l'ensemble de ces mesures, que jamais une discussion parlementaire n'aura permis de prendre autant en considération les demandes formulées par la majorité plurielle, avec la volonté de faire en sorte que le recul du chômage et des inégalités, finalité de tous les efforts déployés depuis 1997, reste la priorité de 2002.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances vous invite, mes chers collègues, à voter cette première partie d'un budget qui sera...

**Mme Christine Boutin.** Revu !

**M. Francis Delattre.** Revu profondément !

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** Non ! Il ne sera pas revu profondément, il nous permettra au contraire de faire face, tout en gardant notre sang-froid et en évitant le catastrophisme, à la situation d'aujourd'hui. C'est pourquoi je vous invite à voter les recettes du projet de loi de finances pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(*Mme Marie-Hélène Aubert remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.*)

**PRÉSIDENCE DE  
Mme MARIE-HÉLÈNE AUBERT,  
vice-présidente**

**Explications de vote**

**Mme la présidente.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Christian Cuvilliez, pour le groupe communiste.

**M. Christian Cuvilliez.** Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, je ne reviendrai pas sur les incertitudes qui entourent les prévisions budgétaires et dont l'opposition tire argument pour remettre en cause l'ensemble des dispositions que nous avons adoptées pendant le débat. Il est regrettable de constater, une fois de plus, qu'en pronostiquant avec une telle énergie des déboires de croissance et des déconfitures fiscales, la droite donne à penser qu'elle parie sur ces difficultés, qu'elle les souhaite parce que – sans souci des dommages que cela causerait à nos concitoyens et à l'intérêt général – elle en espère des désagréments pour la majorité plurielle.

**M. Georges Tron.** Non !

**M. Francis Delattre.** Certainement pas !

**Mme Christine Boutin.** Procès d'intention !

**M. Christian Cuvilliez.** Dans sa version de choc – représentée par le MEDEF –, la droite s'emploie, par le pouvoir économique qu'elle exerce, à créer les conditions d'une récession (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), en multipliant les détournements de la loi sur les 35 heures, en créant des situations de conflit social là où les négociations syndicales devraient aboutir à des accords gagnants-gagnants, en accélérant la propagation de plans de licenciements massifs – des licenciements de compétitivité, dit-elle, autrement dit des licenciements boursiers –,...

**M. Georges Tron.** Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

**M. Christian Cuvilliez.** ... en profitant de ce que la loi de modernisation sociale, bloquée d'abord puis complètement défigurée par ses amis du Sénat, cette loi qui comporte des dispositions de contrôle, de freinage, voire d'empêchement des licenciements, n'est toujours pas promulguée.

Cela ne signifie pas que nous évacuons les risques de turbulences économiques et financières qui peuvent affecter les prévisions budgétaires. Mais nous avons accoutumé de prendre les risques sous l'aspect de leurs chances !

**M. Francis Delattre.** En avalant des couleuvres !

**M. Christian Cuvilliez.** C'est la raison pour laquelle nous avons avec détermination pris notre part dans la définition des ajustements apportés au projet de loi de finances initial.

Notre souci constant, dans cette participation, a été, comme toujours, de proposer des mesures de soutien, voire de relance de la consommation et de la croissance – donc des facteurs internes du développement – pour résister aux pressions exogènes négatives.

Nous avons été entendus, et c'est ce qui exaspère les plus sectaires et les plus libéraux des députés de la droite. Qu'il s'agisse des allègements consentis sur le foncier bâti, 330 millions de francs, et la redevance télévision, 450 millions de francs, à nos anciens les plus démunis, même si le critère de ressources que nous préconisons vaut bien mieux pour de tels allègements que le critère de ressources associé à celui de l'âge ; qu'il s'agisse du doublement de la prime pour l'emploi au titre de l'année 2001, 8 milliards de francs, même si cette mesure relève de la prochaine loi de finances rectificative ; qu'il s'agisse d'autres décisions dont l'accomplissement s'effectue – déduction forfaitaire des charges pour les bailleurs ayant des locataires modestes, déductibilité des travaux de désamiante, relèvement du plafond des dons aux organisations caritatives, exonération de la vignette étendue aux artisans –, nous prenons acte des efforts consentis en réponse à nos propositions.

**Mme Christine Boutin.** A chacun son cadeau !

**M. Christian Cuvilliez.** De la même façon, nous apprécions l'octroi aux collectivités locales de prêts à taux préférentiels pour les investissements scolaires dans les zones urbaines sensibles.

D'ailleurs, pour que ces efforts ne soient pas faits au détriment d'autres activités utiles, nous avons contribué, M. le rapporteur le rappelait à l'instant, à reconstituer en recettes une partie des dépenses supplémentaires. Le maintien du barème de l'impôt sur la fortune et de la contribution des compagnies pétrolières représente une plus-value fiscale de 1,5 milliard de francs.

Si nous devons ne nous en tenir qu'à ce constat, nous approuverions volontiers la partie recettes du projet de loi de finances. Notre regret – mais il est de taille – c'est que vous ne nous avez donné satisfaction, monsieur le ministre, que par des mesures conjoncturelles...

**Mme Christine Boutin.** Electorales !

**M. Christian Cuvilliez.** ... aux effets immédiats certains, mais sans perspective.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Quels ingrats !

**M. Christian Cuvilliez.** Combien nous aurions apprécié, combien nous apprécierions – car vous pouvez toujours le faire – que, dépassant une analyse macromécanique de la

taxe sur les salaires pour répondre à l'urgente nécessité de résorber la crise dans les établissements hospitaliers publics, vous acceptiez, comme vous l'avez fait pour la part salaires de la taxe professionnelle, de supprimer en trois ans ce tribut anachronique, qualifié de taxe sur l'emploi, donnant du même coup à chacun des établissements concernés des marges de financement, non pas seulement pour créer 45 000 postes, mais pour les pourvoir, non pas seulement pour donner aux différents services de soins les moyens de fonctionner et de satisfaire aux exigences de la RTT, mais aussi pour les développer.

Combien nous apprécierions que soit acceptée notre proposition de loi, adoptée sous forme d'amendement par la commission des affaires sociales, donnant aux salariés ayant cotisé quarante années à la sécurité sociale la possibilité de prendre leur retraite à taux plein, quel que soit leur âge. Tout en consacrant la reconnaissance des services que ces salariés ont rendus à la collectivité, cette mesure aurait aussi un effet d'appel considérable sur l'emploi.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Pour quelques dollars de plus !

**M. Christian Cuvilliez.** Je sais qu'en évoquant ces deux derniers point, hôpitaux et retraites, je nous projette déjà dans le débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Mais je ne suis pas hors sujet. Les élus communistes considèrent en effet que, désormais, et cela sera de plus en plus vrai à l'avenir, qu'on le déplore ou non, la politique budgétaire de la France – et sa dimension de progrès social – ne se jauge plus à la seule aune du budget de l'Etat, mais à celle de la portée globale des mesures inscrites dans les deux budgets. Ce que la droite qualifie souvent d'immixtion inacceptable, nous le considérons comme une imbrication inéluctable.

C'est pourquoi – et j'en arrive à ma conclusion, madame la présidente – nous ne porterons de jugement définitif sur le budget d'aujourd'hui qu'après avoir évalué globalement les choix du budget de la sécurité sociale, avec toutes les mesures qu'il comportera pour les politiques de la santé, de la famille, les pensions et les retraites.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Toujours plus !

**M. Christian Cuvilliez.** Ainsi notre abstention d'aujourd'hui...

**M. Jean-Jacques Jégou.** Quelle ingratitude ! Vous n'êtes pas payé de retour, monsieur le ministre !

**M. Christian Cuvilliez.** ... est-elle une abstention d'attente, une abstention confiante dans les résultats que nous obtiendrons lors du débat qui va s'ouvrir, notamment pour résoudre la crise hospitalière, une abstention qui permet de poursuivre une réflexion dynamique pour une plus grande valeur ajoutée sociale dans l'action du Gouvernement et de sa majorité plurielle.

C'est à l'issue des débats de la semaine qui vient que nous jugerons, par notre vote, si la réponse apportée à nos concitoyens est à la hauteur de leurs exigences de progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Méhaignerie, pour le groupe UDF.

**M. Pierre Méhaignerie.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, les débats qui ont accompagné l'examen de la partie recettes de ce budget ont été parsemés de succès électoraux, un jour pour les communistes, un autre jour pour tel autre parti,...

**M. Bernard Outin.** Jaloux !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... et ils n'ont pas toujours été conformes à l'intérêt général. De plus, ils nous ont confortés dans l'idée que ce budget n'est que temporaire, qu'il ne vaut que pour le premier semestre 2002.

**M. Philippe Auberger et M. Francis Delattre.** Et encore !

**M. Pierre Méhaignerie.** En juin, il faudra élaborer un collectif dans les pires conditions. En effet, non seulement les prévisions de croissance sont incertaines, mais les dépenses sont sous-évaluées. En termes de recettes, il convient déjà de revoir à la baisse les prévisions de 2001, alors que le manque à gagner est dès à présent évalué entre 15 et 25 milliards. Quelles seront, dans ces conditions, les marges de manœuvre au mois de juin ? Non seulement elles n'existeront pas, mais elles seront fortement négatives. En 1997, le déficit d'exécution a atteint 270 milliards. Après quatre années de forte croissance, le déficit sera du même niveau en juin prochain : une législature de croissance pour rien ! L'Espagne, les Pays-Bas, l'Irlande, la Grande-Bretagne, ayant réalisé leur assainissement, ont des marges significatives pour relancer la croissance. Nous, non ! Cela nous rappelle, on est bien obligé de le dire, le scénario noir des années 1992-1993 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si l'on ajoute à cela le coût du passage aux 35 heures, porteur de tous les dérapages dans le secteur public, le poids croissant des charges de personnel, qui dépassent déjà de 5 % l'évolution des prix, un budget d'investissement de nouveau en baisse, la non-résolution du lourd problème des retraites, on voit que l'avenir a été sacrifié. Je ne suis pas sûr, madame, monsieur les ministres, que vouloir gagner du temps sur les réformes nécessaires, juste pour gagner les élections, soit une forme de courage et de patriotisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans ce contexte financier difficile, le Gouvernement aurait pu agir sur d'autres leviers pour accélérer la croissance. Les arbitrages internes à la majorité ne le permettent malheureusement pas, une fois de plus. Ainsi que l'a dit le Premier ministre britannique – n'en déplaise à certains dans cet hémicycle –, dans une période difficile, les entreprises et l'Etat doivent coopérer et non pas s'affronter.

**Mme Christine Boutin.** C'est le réalisme !

**M. Pierre Méhaignerie.** Avec vous, c'est l'inverse. Dans cette situation financière difficile, le maintien de la qualité des services publics aurait dû conduire à un étalement de l'entrée en vigueur des 35 heures. Un député de la majorité s'est félicité, il y a un instant, du passage aux 35 heures pour les médecins hospitaliers. J'imagine, quant à moi, ce que sera la qualité des services publics hospitaliers lorsqu'un cardiologue terminera son service le mercredi soir. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Calmat.** N'importe quoi ! Vous n'avez rien compris !

**M. Pierre Méhaignerie.** Oui, c'est bien de vous qu'il s'agit, monsieur Calmat et je vous donne rendez-vous dans quelques années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour renforcer ses sites industriels, l'Allemagne a pris certaines mesures, la France a choisi de prendre le chemin inverse. Dans notre pays, la culture du non-travail l'emporte sur l'éthique du travail.

**Mme Christine Boutin.** C'est là le drame !

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le ministre, la rigueur et parfois la justesse de vos propos sont contrecarés par les arbitrages internes à la majorité. Les réformes de structures ont été sans cesse ajournées. Ce budget ne sera pas exécuté et le Gouvernement le sait. C'est pour cela que nous avons parlé de mensonge d'Etat.

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** C'est vous qui mentez !

**M. Pierre Méhaignerie.** Toutes ces raisons nous conduisent à voter contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Suchod, pour le groupe RCV.

**M. Michel Suchod.** Ce projet de budget contient beaucoup de bonnes choses (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), cependant, les députés du Mouvement des citoyens le jugent insuffisant. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Au moment de l'établissement des lettres de cadrage, au printemps, nous estimions déjà qu'il ne prenait pas en compte le ralentissement perceptible de la croissance. Que dire aujourd'hui, sept semaines jour pour jour après les incidents du 11 septembre, alors que ce mouvement atteint l'économie mondiale ? Il eût mieux valu jouer à la fois de la politique monétaire et de la politique budgétaire, comme nous l'ont appris nos maîtres.

Pour la politique monétaire, rien ne vient de la Banque centrale européenne. A chaque passage de M. Wim Duisenberg ou de M. Trichet à la télévision, c'est la frilosité complète. S'ils sont impeccables dans leur costume trois pièces, aucune proposition ne sort de leur bouche.

Du point de vue de la politique budgétaire, rien ne vient davantage de Bruxelles : ni du président de la Commission, M. Prodi, ni des gouvernements. Qu'est devenu le programme de grands travaux envisagé jadis par M. Jacques Delors ? L'Europe souffre d'un manque de souffle économique. On nous explique que c'est l'absence de déficit qui permet aux Etats-Unis de prendre certaines mesures. Aurait-on oublié les possibilités qu'offre l'emprunt ?

L'exemple américain est très souvent cité. C'est précisément cette fois-ci que notre gouvernement aurait dû s'en inspirer, alors que le Président Bush lance un programme de 120 milliards de dollars en trois phases et que M. Paul O'Neill, secrétaire d'Etat américain au Trésor, demande aux Européens de stimuler aussi la croissance mondiale.

Ce budget est insuffisant ; de même, il est aussi peu tourné vers l'investissement à long terme et l'emploi. La troisième phase de la réforme fiscale qu'il comporte aura des conséquences graves qui ne concourront pas à réduire les inégalités. La baisse du taux supérieur de l'impôt sur le revenu rappelle assez ce qui se passait dans la société des rentiers d'avant 1914 : beaucoup pour l'épargne, moins pour le travail. Si nous devons chaque année ajouter des mesures de ce type, la dérive serait très grave.

Cette troisième vague de baisse des impôts est particulièrement malencontreuse cette année. Si l'an dernier, en effet, le débat portait sur le montant de la cagnotte, il n'est plus question de cagnotte aujourd'hui. Par conséquent, les recettes risquent d'être insuffisantes pour mener une vraie politique industrielle, pour relancer les investissements des entreprises, pour doter les services de sécurité des matériels et des personnels nécessaires, mais aussi pour engager, dans tel ou tel secteur, les actions qui s'imposent. On a beaucoup parlé des hôpitaux, mais il y a aussi la politique des quartiers et les services publics en zone rurale. Nous aurions souhaité également une revalorisation des retraites agricoles.

Jugeant ce budget insuffisant, nous allons donc nous abstenir. Je précise cependant que nos partenaires Verts et Radicaux voteront le budget.

**M. Jean-Pierre Michel.** Très bonne intervention !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Gilbert Gantier, pour le groupe DL.

**M. Gilbert Gantier.** Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2002 a malheureusement confirmé les craintes que nous avons exprimées lors de la présentation générale du budget.

Le Gouvernement se refuse en effet à prendre en compte le ralentissement de l'économie mondiale et retient pour le budget de 2002 un taux de croissance irréaliste. Cette imprévoyance ne peut qu'entraîner une dérive des comptes publics. Déjà, cette année, le déficit budgétaire dépassera 210 milliards de francs, alors qu'il ne devait s'élever qu'à 186 milliards. A combien s'élèvera-t-il au mois de juin prochain : 250 milliards, 280 milliards de francs ? On ne le sait pas.

**M. Charles Cova.** Mais c'est nous qui aurons l'addition !

**M. Gilbert Gantier.** Tout cela rappelle le triste scénario des années 1992-1993 et les 360 milliards de déficit que vous aviez laissés en héritage à vos successeurs.

Comme en 1992-1993, il vous faut procéder à de véritables rackets sur des organismes publics pour boucler vos fins de mois.

Par ailleurs, en multipliant les fonds et les débudétisations, vous avez contribué à compliquer au-delà du raisonnable les comptes publics, que la nouvelle ordonnance organique sur les lois de finances promettait au contraire de rendre plus clairs.

En urgence, vous avez donc décidé de privatiser partiellement une société d'autoroutes et de modifier de fond en comble les conditions d'octroi des licences UMTS. Voilà beaucoup d'approximations, beaucoup d'improvisations pour un budget. En urgence, vous avez également annoncé des mesures de soutien qui n'obéissent, semble-t-il, qu'à des fins électoralistes. En outre, ces mesures manquent cruellement de cohérence et leur efficacité est fort discutable.

Monsieur le ministre, vous avez affirmé, dans une interview publiée dans un journal du soir, que le gouvernement de Lionel Jospin était le seul à avoir fait diminuer le chômage et les impôts ces quinze dernières années.

**M. Jean-Yves Le Drian.** Il a aussi fait baisser l'inflation !

**M. Gilbert Gantier.** Malheureusement, il s'agit là d'un mensonge historique. En effet, le chômage et les impôts ont diminué à la fin des années 80 et au début des

années 90. En outre, les impôts ont fortement augmenté depuis 1997 : le taux des prélèvements obligatoires est passé de 44,9 à 45,2 % du PIB, après avoir atteint le record historique de 45,7 % en 1999.

Depuis 1997, je n'hésite pas à le dire, votre bilan est déplorable. Le passif l'emporte de loin sur l'actif. La France, naguère encore quatrième puissance industrielle du monde, est passée sous votre règne au cinquième rang. Pour le PIB par habitant, nous sommes passés de la dixième à la douzième place. Pour le déficit, nous occupons les derniers rangs de la classe européenne. Et la France a régressé à un rang déplorable en ce qui concerne la productivité.

Durant la discussion, le groupe Démocratie libérale a fait plusieurs propositions concrètes pour dynamiser notre économie. Mais la majorité et le Gouvernement les ont rejetées. Afin d'aider, par exemple, le secteur de la restauration, qui est lourdement pénalisé par le passage autoritaire aux 35 heures et la situation internationale, nous avons proposé de lui appliquer le taux réduit de TVA à 5,5 %. Vous avez récusé cette disposition au nom d'arguments juridiques infondés.

Nous vous avons également proposé de ramener le taux normal de TVA à 18,6 %, comme vous vous étiez engagés à le faire au début de la législature.

**M. Alain Néri.** Vous, vous l'avez augmenté !

**M. Gilbert Gantier.** Vous avez rejeté cette mesure.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, le groupe Démocratie libérale vous a incités à amplifier le processus de baisse. Tous nos partenaires, en effet, ont engagé ces dernières années des baisses de grande ampleur en la matière. Vous en êtes restés quant à vous à des baisses homéopathiques. De même, afin de faciliter la transmission du patrimoine, nous aurions souhaité que vous réduisiez les droits de succession.

Enfin, ce budget ne répond pas aux exigences de la sécurité, tant intérieure qu'extérieure. Les derniers événements survenus en région parisienne qui ont, hélas, abouti à la mort de deux policiers, et la progression ininterrompue de l'insécurité en France démontrent l'incompétence du Gouvernement. Plus de 100 milliards de francs sont consacrés aux 35 heures, soit plus que les budgets de la sécurité civile et de la justice réunis. Il y a un manifestement d'erreur sur les priorités. Au-delà des promesses verbales, vous n'avez pas réussi, en quatre ans, à moderniser notre système judiciaire qui est au bord de la paralysie.

De même, nous n'avons pas eu de réponses claires sur l'augmentation des crédits pourtant indispensable pour adapter notre défense à la nouvelle donne internationale.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe Démocratie libérale et Indépendants ne pourra que voter contre la première partie du projet de loi des finances pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

(*M. Raymond Forni remplace Mme Marie-Hélène Aubert au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs suivants, je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-Louis Idiart, pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Louis Idiart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 se situe très clairement dans le prolongement et le respect des engagements pluriannuels du Gouvernement et de sa majorité : soutenir la croissance, poursuivre la baisse des prélèvements pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages et dynamiser les activités productives, assurer le financement des priorités que sont pour nous l'emploi, la formation des jeunes, la sécurité et la justice.

Ce budget est réaliste, et surtout volontariste, dans un contexte économique mondial moins favorable et rendu plus instable par la situation internationale. Il en appelle à l'esprit de responsabilité et de civisme de nos concitoyens. Il en appelle au meilleur de notre peuple pour combattre le défaitisme et la frilosité, tandis que la droite, pour des raisons électoralistes, rêve d'une France démunie et à genoux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Lorsque les démocrates chrétiens appellent au mal, tout est possible !

**M. Jean-Michel Dubernard.** Ces propos sont insultants !

**M. Jean-Louis Idiart.** Notre action passe par plus de solidarité et par une adaptation de nos choix économiques. Les mesures prévues dans ce budget tendent ainsi à favoriser le pouvoir d'achat des ménages par la poursuite de la baisse de l'impôt sur le revenu et le doublement de la prime pour l'emploi. Est-il utile de préciser à M. Méhaignerie et à M. Gantier qu'en matière de TVA, nous avons tenu notre engagement de baisser en masse cette taxe que M. Juppé avait augmentée avec leur soutien ?

**M. Yves Nicolin.** Pourquoi avait-il fallu l'augmenter ?

**M. Jean-Louis Idiart.** Ce projet de budget prévoit également d'alléger et de moderniser la fiscalité des entreprises par la baisse de l'IS, l'encouragement à l'investissement productif et la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle. Il tend aussi à soutenir le logement social, à protéger l'environnement, à économiser l'énergie et à favoriser le développement de la vie associative.

La discussion budgétaire a clairement fait émerger les propositions des membres de l'Assemblée nationale. Voilà qui témoigne du travail réalisé en commun par la majorité plurielle et de l'écoute du Gouvernement. Cela a permis d'améliorer le projet de loi, par l'adoption notamment d'amendements concernant la fiscalité des ménages : exonération d'impôt sur le revenu sur les chèques-vacances, clarification du régime fiscal des dons, suppression de l'actualisation du barème de l'ISF, exonération du paiement de la redevance pour les plus de soixante-cinq ans non soumis à l'impôt sur le revenu et à l'ISF – 700 000 personnes sont concernées –, extension du dispositif d'exonération de la taxe foncière sur le bâti à compter de soixante-cinq ans au lieu de soixante-dix actuellement, et dégrèvement porté de soixante-seize à cent euros.

Il faut noter aussi l'adoption d'amendements concernant la fiscalité des associations, des établissements de santé et du logement. Par ailleurs, la vignette automobile

sera supprimée pour les personnes physiques pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, au lieu de 2 actuellement ; quant aux personnes morales, elles pourront bénéficier de cette mesure pour trois véhicules, ce qui permettra d'exonérer la quasi-totalité des artisans, dont on sait les richesses qu'ils produisent pour notre pays.

M. Francis Delattre. C'est long !

M. Jean-Louis Idiart. Il faut souligner encore le vote d'amendements relatifs à la fiscalité des entreprises, à la simplification de la TVA pour les petites entreprises et à la fiscalité pétrolière. Nous avons ainsi complété le dispositif corrigeant les effets du mécanisme de provisions pour hausses de prix, ce qui rapportera 183 millions d'euros supplémentaires au budget. Nous avons aussi amélioré la fiscalité sur les ouvrages d'énergie, ce qui permettra le développement des projets en zone montagneuse.

M. Francis Delattre. C'est trop long !

M. Jean-Louis Idiart. Relevons également le vote des amendements relatifs à la fiscalité de l'environnement : recours au GPL facilité pour les véhicules, déductions favorisant les travaux de désamiantage.

S'agissant des collectivités locales, il faut noter les amendements prévoyant la majoration par l'Etat de 22,87 millions d'euros de la dotation en faveur du fonds national de péréquation, la compensation des pertes de dotations de taxe professionnelle pour les collectivités locales défavorisées et les mesures relatives à la tempête de 1999 et à l'abondement du FCTVA. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez-moi le soin de savoir si les orateurs ont dépassé ou non leur temps de parole.

Je sais qu'il y a dans cette salle un certain nombre de personnes qui postulent à la succession du président, mais celle-ci n'est pas ouverte pour l'instant. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Cova. Les postulants sont plus nombreux à gauche qu'à droite !

M. le président. Poursuivez, monsieur Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. L'opposition ne débat plus du budget, elle décompte le temps de parole des orateurs !

Bref, mes chers collègues, de très nombreux amendements ont été adoptés. Et le fait que l'examen du texte se soit achevé sans qu'il soit utile de recourir à une seconde délibération, témoigne, s'il en était besoin, du bon climat dans lequel il s'est déroulé. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera le projet de loi de finances pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, pour le groupe RPR.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, le Gouvernement en appelle à la confiance et au civisme des agents économiques, des ménages comme des entreprises. Mais pouvons-nous faire confiance à un gouvernement (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) qui a préparé un budget sur une hypothèse irréaliste de croissance de 2,5 %, et qui, moins d'un mois après, se voit contraint de conforter cette croissance ?

Pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui se déclare partisan de la maîtrise des finances publiques (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) et ajoute que,

si les objectifs n'étaient pas atteints, il conviendrait de laisser jouer les stabilisateurs automatiques, c'est-à-dire en réalité de laisser filer les déficits ?

Pouvons-nous faire confiance à un gouvernement (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste. – « *Non !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

M. le président. Mes chers collègues, nous ne jouons pas aux questions-réponses : un peu de calme !

Poursuivez, monsieur Auberger.

M. Philippe Auberger. ... pouvons-nous faire confiance à un gouvernement (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) qui, quinze jours après avoir adressé un commandement à payer à un opérateur de téléphonie, fait volte-face et décide de diviser par huit le montant des sommes initialement réclamées pour les mobiles de troisième génération,...

M. Bernard Accoyer. Quel gâchis !

M. Philippe Auberger. ... privant ainsi de sommes très importantes le fonds de réserve des retraites ?

M. Bernard Accoyer. Les retraites, ils s'en foutent !

M. Philippe Auberger. Pouvons-nous faire confiance à un gouvernement (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) qui décide de distribuer à trois mois d'intervalle deux chèques de 1 000 francs à huit millions de foyers, transformant ainsi la prime pour l'emploi (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) en prime pour les élections ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Vive le Gouvernement !

M. Philippe Auberger. Le Gouvernement se déclare fier de sa gestion publique au cours de la présente législature (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), mais peut-il être fier (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) de financer les allègements d'impôt par des recettes exceptionnelles et de ne pas avoir diminué les prélèvements obligatoires alors qu'il a bénéficié d'une croissance exceptionnelle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Peut-il être fier (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert) d'avoir laissé progresser le déficit en 2000, 2001 et 2002 ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Peut-il être fier (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert), après avoir tant parlé de missions, de programmes, de réforme de l'Etat, et d'avoir engagé 72 milliards de francs de mesures nouvelles en 2002, de ramener ses ambitions à trois objectifs ?

D'abord, assurer une rentrée scolaire sans vagues (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*) ; ensuite doter les tribunaux des effectifs de magistrats (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) tout juste nécessaires pour faire face à la funeste loi sur la présomption d'innocence ; enfin, créer un ou deux postes supplémentaires dans chaque commissariat de police. (*Mêmes mouvements.*) Les policiers apprécieront, mes chers collègues, après toutes les promesses qui leur ont été faites !

Alors que l'euro, sous la forme de monnaie courante, va circuler à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain,...

M. Alain Tourret. Très bien !

M. Philippe Auberger. ... et qu'il convient de conforter la confiance de nos concitoyens dans cette monnaie, le Gouvernement se révèle incapable de tenir les engagements solennels qu'il a pris vis-à-vis des autorités de Bruxelles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Il se révèle également incapable de tenir la programmation triennale des finances (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et nous laisse une situation parmi les plus critiques de la zone euro. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Auberger poursuivre !

M. Philippe Auberger. Comment peut-il prétendre faire fléchir la Banque centrale européenne et obtenir d'elle une baisse des taux d'intérêt ? Celle-ci serait pourtant bien utile pour accompagner la reprise des investissements et redonner confiance.

Enfin, le Gouvernement affirme toujours faire de l'emploi la priorité des priorités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Mais, alors que le nombre des demandeurs d'emploi a repris une ascension continue depuis cinq mois, je propose de maintenir les 35 heures pour toutes les entreprises (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*), y compris les plus petites. Pourtant, cela crée des contraintes insupportables, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), n'a plus aucun effet positif sur l'emploi (« Si ! » sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert) et va nous coûter plus de 100 milliards de francs en 2002.

Il propose également de créer 26 000 postes supplémentaires dans la fonction publique d'Etat (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*), et de reprendre le traitement social du chômage, les emplois-jeunes, les CES et les contrats emploi-formation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre de l'économie et des finances, pour reprendre votre formule habituelle, vous accabler. Néanmoins, je doute qu'avec un tel programme vous puissiez redonner espoir aux plus de deux millions de chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi dans notre pays.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, le groupe RPR a décidé de voter contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### Vote sur l'ensemble de la première partie

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je vais mettre aux voix l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2002.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	546
Nombre de suffrages exprimés .....	511
Majorité absolue .....	256
Pour l'adoption .....	265

(*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Contre .....

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

#### LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2002

#### Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 (n<sup>os</sup> 3307, 3345).

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre de l'emploi et de la solidarité*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la sécurité sociale concerne la vie quotidienne de tous nos concitoyens. Elle commande la confiance, la justice et la cohésion de notre société.

Notre débat d'aujourd'hui et des prochains jours est d'autant plus important que nous sommes entrés depuis quelques mois dans une période où les incertitudes économiques sont plus fortes. De surcroît, depuis quelques semaines, les tensions internationales nées des attentats horribles du 11 septembre ajoutent aux inquiétudes des Français. Je n'oublie pas non plus la tragique explosion de l'usine AZF à Toulouse et les besoins de solidarité qu'elle a mis en évidence.

Dans un tel contexte, les Français doivent plus que jamais pouvoir compter sur la sécurité sociale pour garder confiance en l'avenir. Les mesures nouvelles présentées

dans ce projet de loi, conjuguées aux autres dispositions actuellement en discussion dans le cadre du projet de loi de finances, visent précisément à maintenir la confiance de nos concitoyens.

Les dispositions de ce projet de loi ne doivent donc pas être considérées seulement elles-mêmes, mais dans la continuité de l'ensemble des mesures prises au cours des quatre premières années de cette législature.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Très bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Depuis près de cinq ans, nous avons en effet enrichi le contenu de la croissance en emplois, grâce à la réduction du temps de travail, aux emplois jeunes et aux dispositifs spécifiques d'insertion. Nous avons, je crois, créé une dynamique de progrès social avec un objectif prioritaire : la lutte contre le chômage.

Nous avons démontré qu'il était possible de mettre en œuvre une politique conciliant croissance, compétitivité, emploi, solidarité et qualité de vie. Les résultats que nous avons obtenus sont sans précédent, nous pouvons en être fiers, même s'il reste beaucoup à faire.

Entre 1997 et 2001, nous avons créé 1 500 000 emplois, dont 540 000 pour la seule année 2000, record historique, et nous avons réussi à diminuer de plus d'un million le nombre de demandeurs d'emploi.

Depuis cinq ans, nous avons amélioré, pour la croissance et l'emploi, notre situation par rapport à celle de nos voisins européens.

Les résultats obtenus dans la lutte contre le chômage, qui, bien entendu, bénéficient à la sécurité sociale, doivent aussi beaucoup à des choix de financement plus favorables à l'emploi.

Nous avons procédé en 1998 à une réforme très importante des prélèvements sociaux supportés par les assurés au titre de la maladie. Nous avons ainsi fait bénéficier les personnes actives d'un gain de pouvoir d'achat et, surtout, nous avons rééquilibré le financement de l'assurance maladie afin qu'il pèse moins fortement sur les revenus du travail.

Nous avons aussi porté jusqu'à 1,8 SMIC les allègements de charges sur les bas salaires, et nous les avons modulés en fonction de la durée du travail afin de favoriser l'embauche de travailleurs peu qualifiés, mais sans inciter à la création d'emplois précaires.

Dans le même esprit, nous avons progressivement supprimé les allègements de charges sociales consentis aux entreprises qui embauchent des salariés à temps partiel, afin de limiter les emplois à temps partiel subi.

Nous avons enfin prévu un financement des allègements de charges consentis en faveur des entreprises qui embauchent des salariés faiblement qualifiés ou qui mettent en place les 35 heures.

Le financement des allègements de charges au titre des 35 heures reste minoritaire dans l'ensemble des allègements.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** C'est juste !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ces allègements s'ajoutent à ceux prévus par les précédents gouvernements et sont financés dans le cadre du FOREC selon des modalités qui préservent les ressources de la sécurité sociale, car il n'est fait appel qu'à des ressources de nature fiscale.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Très bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nos résultats en matière d'emploi ont permis à la sécurité sociale de bénéficier d'un financement stable et durable. Le dynamisme des recettes de sécurité sociale au cours de la présente législature a permis de financer les avancées essentielles de la protection sociale des Français et de dégager au cours des dernières années des excédents significatifs.

Le régime général de la sécurité sociale, en effet, a renoué avec les excédents à partir de 1999. En encaissements-décaissements, nous avons enregistré des excédents importants l'année dernière et cette année, et l'année 2001 s'annonce bien. Même si nous prenons en compte l'année 1998, qui était encore marquée par un déficit, nous serons en mesure d'atteindre un quasi-équilibre du régime général sur les quatre exercices 1998 à 2001. Comment ne pas mettre ce résultat en regard des lourds déficits enregistrés entre 1993 et 1997, dont le total se monte à 265 milliards de francs ?

**M. Yves Bur.** Hérités de qui ?

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Parallèlement à ce redressement financier, le Gouvernement a procédé à une grande modernisation de la comptabilité des organismes sociaux. Vous le constaterez lorsque nous examinerons plus en détail le projet de loi, les agrégats qui vous sont présentés ainsi que les comptes fournis en annexe sont évalués pour la première fois en 2002 en comptabilité de droits constatés, ce qui est un mode de présentation des comptes plus conforme à la réalité économique des résultats de chaque exercice.

A cet égard, le haut conseil de la comptabilité des organismes de sécurité sociale, dont la création est officielle depuis le mois dernier, permettra, par ses recommandations, d'améliorer encore la présentation des comptes des organismes de sécurité sociale et, ainsi, de faciliter le contrôle du Parlement, déjà considérablement amélioré par la présentation des lois de financement de la sécurité sociale.

Le rétablissement des comptes est donc assuré. Il permet de poursuivre la construction de nouveaux droits et d'ouvrir de nouveaux chantiers d'avenir, et c'est sur ces deux points que je vais axer mon intervention.

La discussion qui s'ouvre aujourd'hui est en effet l'occasion de rappeler ce qui a été fait depuis bientôt cinq ans, mais également d'annoncer de nouveaux progrès qui sont inscrits dans ce projet de loi et qui touchent à des aspects très quotidiens et même très intimes de la vie des Français, puisqu'il est question de leur santé, de l'aide aux handicapés, du niveau des pensions de retraite ou encore de la prise en charge de la petite enfance. Je commencerai dans une première partie par une rétrospective de ce que nous avons fait et je préciserai ce que nous allons faire en 2002.

Je tiens aussi à profiter de ce rendez-vous annuel consacré à la protection sociale pour débattre avec vous des grands chantiers à venir pour lesquels nous avons déjà quelques propositions à vous exposer. Je pense en particulier à nos programmes pluriannuels de santé publique, aux nouvelles relations à construire entre les professionnels de soins de ville et les pouvoirs publics,...

**M. Yves Bur.** Il y a du travail !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... à l'évolution nécessaire de notre système de réparation des accidents du travail ou encore à l'avenir de nos régimes de retraite.

**M. Yves Bur.** Vaste chantier !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Tels sont les points que j'évoquerai dans la deuxième partie de mon propos.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Cela nous convient très bien !

M. Denis Jacquat, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'assurance vieillesse*. Oui, nous restons ! (*Sourires.*)

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Puisque le menu que je vous annonce vous plaît, je pense que cela augure bien de nos débats.

Voyons d'abord ce que nous avons fait depuis 1997 et comment, dans la continuité, nous vous proposons d'ouvrir de nouveaux droits l'année prochaine dans le projet qui vous est soumis.

Notre première priorité reste bien entendu la santé des Français et des soins de qualité pour tous.

Depuis la réforme des ordonnances de 1996, le Parlement est amené à se prononcer sur l'objectif des dépenses d'assurance maladie pour l'année suivante. Il est en effet normal que le Parlement débattre des moyens que la collectivité entend consacrer à la santé. Notre système de santé est fondé sur la solidarité nationale, il est financé par des prélèvements obligatoires, donc par chacun d'entre nous, et nos concitoyens sont en droit de nous demander de garantir l'utilisation optimale de ces financements.

Le Parlement s'est plaint à juste titre des difficultés de lier ce vote sur les objectifs avec les grands orientations de la politique de santé, que je vais rappeler brièvement dans quelques instants. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu dans le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé que Bernard Kouchner a défendu devant nous, et que nous appellerons tous la loi Kouchner,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bien sûr !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... puisque c'est un texte auquel il a songé pendant dix ans...

M. Marcel Rogemont. Excellent !

M. le ministre délégué à la santé. C'est trop d'honneur ! Vous me mettez dans l'embarras, madame la ministre !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. J'aime bien faire rougir Bernard Kouchner ! (*Sourires.*)

Ce texte important que vous avez voté en première lecture, dans un climat très constructif dont je vous remercie, prévoit que, chaque année, dorénavant, il y aura un débat sur les grandes orientations en matière de santé, avant le débat sur le PLFSS, organisé à l'automne.

M. Jean-Luc Prével. Avec amendements et vote ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En effet.

Le Haut conseil de santé, dont la création a été prévue en première lecture de ce projet de loi, permettra de nous fournir une expertise renforcée pour préparer ces débats.

Nous devons également réfléchir aux évolutions souhaitables du projet de loi de financement de la sécurité sociale, en liaison avec ces priorités de santé pluriannuelles. Je pense que l'ONDAM devra progressivement évoluer afin de prendre en compte dans une logique de programme cette approche pluriannuelle que nous voulons développer en matière de grands objectifs de santé.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Toujours sur la santé, je vous parlerai maintenant, après ces quelques observations générales, de l'hôpital. Nous menons une politique qui prend en compte les innovations thérapeutiques, assure une meilleure adaptation du service public aux besoins des malades et contribue à l'amélioration des conditions de travail.

Notre engagement en faveur de l'hôpital public s'appuie sur des choix budgétaires nécessaires pour assurer sa modernisation. Les dépenses hospitalières ont ainsi progressé de plus de 4 milliards d'euros, 27 milliards de francs, depuis 1997. Leur taux de croissance annuel est trois fois supérieur à ce qu'il était en 1997,...

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. C'est exact !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... 3,3 % en 2001 contre 1,15 en 1997, en 2002 l'augmentation sera de 3,6 %, hors réduction de la durée du travail, et de 4,8 % si l'on tient compte de la réduction de la durée du travail.

M. Yves Bur. C'est Byzance, l'hôpital !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous souhaitons d'abord et toujours, en effet, des soins hospitaliers de meilleure qualité. A ce titre, en 2002, nous poursuivons la mise en œuvre des trois priorités que nous nous sommes fixées et qui sont l'adaptation de l'offre de soins aux besoins de la population, la promotion de la qualité et de la sécurité des soins et la réduction des inégalités dans l'accès aux soins.

En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de soins aux besoins de la population, les schémas régionaux d'organisation sanitaire de seconde génération continueront à se mettre en place. Ils entraînent, vous le savez, des réorganisations importantes : 111 communautés d'établissements sont constituées ou en cours de constitution dans les 150 secteurs sanitaires ; 120 réseaux sont d'ores et déjà agréés ou en cours d'agrément par les agences régionales de l'hospitalisation. Je puis d'ores et déjà vous indiquer que plus de 10,6 millions d'euros, 70 millions de francs, seront consacrés en 2002 au développement de ces réseaux.

Quant à la qualité et à la sécurité des soins, les crédits inscrits dans la loi de finances pour 2001 ont permis la mise aux normes des stérilisations. En 2002, nous poursuivons cet effort.

Je veux également souligner l'effort considérable que nous avons réalisé pour la prise en charge des dépenses à l'hôpital liées à l'arrivée de nouvelles molécules pour lutter contre le cancer ou la polyarthrite rhumatoïde. La dotation de 1 milliard de francs sera abondée de 200 millions de francs dans les prochains jours pour faire face aux nouvelles demandes. Pour 2002, nous avons prévu une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard pour l'innovation thérapeutique. Au total, ce sont donc 2,7 milliards de francs qui financeront en 2002 la prise en charge de ces traitements.

M. Jean-Luc Prével. Comment seront-ils répartis ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous apporterai des précisions dans le débat.

Troisième objectif : la réduction des inégalités dans l'accès aux soins.

Nous avons d'abord décidé de développer certains équipements lourds. A titre d'illustration, je rappelle que nous avons permis l'installation de quatre-vingt-dix-sept

nouvelles IRM en 2001, ainsi que de vingt-huit tomographes à émission de positrons, alors que nous ne disposions que de neuf équipements de ce type en 2000.

**M. Jean-Luc Prétel.** On va bientôt dépasser la Turquie !

**M. le ministre délégué à la santé.** Oh !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous sommes en retard, c'est vrai, par rapport à d'autres pays européens, mais nous avons entrepris un effort pour rattraper ce retard. Pour aller encore plus vite, nous avons décidé, avec Bernard Kouchner, de simplifier notre politique d'autorisation...

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Très bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... en la déconcentrant davantage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous avons signé le décret ces derniers jours.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** M. Prétel, ne dit plus rien !

**M. Marcel Rogemont.** Il réclamait cette mesure quand il était dans la majorité !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous le réclamiez, monsieur Prétel, et nous l'avons fait.

**M. Jean-Luc Prétel.** Merci !

**Mme Odette Grzegorzka.** Prétel l'a voulu, Prétel l'a eu ! (*Sourires.*)

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Dorénavant, les décisions seront prises au niveau régional pour que l'on puisse répondre plus rapidement sur le terrain aux besoins de la population.

La réalisation de ces priorités s'est accompagnée dans les hôpitaux d'une politique sociale soutenue dont l'une des prochaines étapes est la mise en place de la réduction du temps de travail à l'hôpital public.

Martine Aubry a signé deux protocoles, les 13 et 14 mars 2000, qui ont considérablement amélioré les conditions de travail, relancé les formations professionnelles ainsi que le dialogue social dans les établissements et revalorisé la situation des praticiens hospitaliers des hôpitaux publics. Ce sont ainsi plus de 1,5 milliard d'euros, 10 milliards de francs, sur trois ans qui auront été mobilisés et auront également permis d'aider les établissements à assurer le remplacement des personnels absents, à améliorer leur service d'urgence ou à conduire des opérations d'investissement liées à leur restructuration.

J'ai moi-même signé le protocole du 14 mars 2001 sur les filières professionnelles dans la fonction publique hospitalière, qui permet une réelle revalorisation des cursus professionnels et des rémunérations de tous les agents de l'hôpital public : les personnels paramédicaux et, naturellement, les infirmiers, mais aussi les aides-soignants et toutes les catégories de personnel administratif.

Il ouvre des possibilités de promotion interne et apporte des solutions au blocage des carrières lié à la démographie. Ce protocole représente un effort de plus de 33,5 millions d'euros – 2,2 milliards de francs – par an après la montée en charge des mesures programmées sur trois ans.

Enfin, nous avons engagé la réduction du temps de travail à l'hôpital. Le Gouvernement a décidé de l'accompagner par la création de 45 000 emplois dans les

hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Ces emplois devront être pourvus dans les trois années qui viennent : 2002, 2003 et 2004.

La réduction du temps de travail doit répondre aux attentes des personnels concernant leurs conditions de vie au travail et leur vie personnelle. Les conséquences doivent être directes sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge des usagers. A cet effet, une phase de concertation, qui associera au niveau de chaque établissement signataires et non-signataires du protocole du 27 septembre, précédera l'attribution des nouveaux emplois par les ARH et permettra de déterminer une nouvelle organisation du travail dans les services.

Naturellement, pourvoir 45 000 postes en trois ans suppose un effort particulier, notamment pour notre dispositif de formation des professions paramédicales. De ce point de vue, le Gouvernement a opéré une vraie rupture avec la politique suivie antérieurement en interrompant le processus de fermeture de places dans les instituts de formation pour les infirmiers. Le nombre de places dans ces instituts a été augmenté de 1 000 unités dès 1998, de 1 200 places en 1999 et, surtout, de 8 000 places en 2000 et 2001. Cet effort sera poursuivi en 2002. De la même façon, nous avons décidé d'accroître les capacités du dispositif de formation des aides-soignants de 7 000 élèves supplémentaires dès 2002.

Enfin, vous savez que nous sommes parvenus hier à un accord relatif à la réduction du temps de travail avec toutes les organisations syndicales représentant les médecins de l'hôpital public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez raison d'applaudir Bernard Kouchner (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*) qui s'est beaucoup donné dans la négociation pour aboutir à cet excellent résultat.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Tout à fait !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ainsi, 2 000 créations d'emplois sur deux ans sont prévues, emplois qui seront plus facilement pourvus grâce aux mesures inscrites dans l'accord pour renforcer l'attractivité des carrières de médecin des hôpitaux publics.

Ces deux accords sur la RTT témoignent une fois de plus de l'attention que nous accordons aux établissements publics de santé et à leurs personnels depuis cinq ans.

Nous avons donc fait beaucoup. Il est vrai que le retard était important. Il est vrai aussi que nous ne cessons d'augmenter nos exigences vis-à-vis de l'hôpital. C'est pourquoi je souhaite qu'un effort supplémentaire pour l'hôpital soit consenti,...

**M. Bernard Charles.** Très bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... car je constate, comme vous, que la situation dans certains établissements est tendue...

**M. Marcel Rogemont.** C'est exact !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... que les personnels sont soumis à des contraintes fortes...

**M. Marcel Rogemont.** Tout à fait !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... pour être toujours plus présents auprès des malades. En vérité, c'est parce que, collectivement, nous demandons toujours plus à l'hôpital.

Je vous confirme donc que j'ai dit à quelques-uns d'entre vous la semaine dernière, à savoir que le Gouvernement est prêt à augmenter significativement les moyens

de l'hôpital, en plus de ce qu'il a déjà fait, en plus de ce qui est déjà inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert), pour un montant de l'ordre d'un milliard de francs en faveur du fonctionnement.

M. Bernard Charles. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ces dotations supplémentaires pourraient être allouées à la promotion professionnelle et à la formation, ce qui facilitera la montée en charge du plan de recrutement que nous avons prévu pour accompagner les 35 heures.

Mais j'ai aussi entendu celles et ceux d'entre vous qui souhaitent que l'on dégage davantage de crédits pour les investissements.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*, et M. Alfred Recours, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général*. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Car je vois comme eux les besoins de certains hôpitaux vétustes ou la nécessité de réaliser certains investissements précis, par exemple en matière de sécurité.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*, et M. Bernard Charles. Tout à fait !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous ferai donc des propositions plus précises dans le courant du débat, mais vous avez compris l'orientation du Gouvernement.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Très bien !

M. Bernard Charles. Très bonne orientation.

Mme Odette Grzegorzulka. Le suspense est intolérable !

M. Maxime Gremetz. Ce ne sont pas des murs que l'on soigne, mais des gens !

M. Jean-Pierre Foucher. Tout à fait !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. S'agissant des cliniques privées, nous avons conscience du rôle essentiel qu'elles assument dans notre système de santé publique. A l'occasion notamment des événements de Toulouse, nous avons tous pu constater la part qu'ont prise les établissements privés dans la délivrance des soins, notamment d'urgence.

Je sais que certains de ces établissements connaissent des difficultés, et je m'en entretiens fréquemment avec les représentants des cliniques privées.

A cet égard, je tiens à souligner que, parallèlement aux mesures engagées en faveur du service public hospitalier, nous avons engagé un effort significatif pour les cliniques privées. L'accord que j'ai signé le 4 avril 2001 a marqué notre volonté de prendre pleinement en compte leur situation sociale et économique. Déjà, l'année dernière, une augmentation de l'objectif quantifié national, analogue à celle de l'hôpital, a été accordée aux cliniques : elle était de l'ordre de 3,3 %. En 2002, grâce à cet accord, nous allons poursuivre la mise en œuvre des mesures de sécurité sanitaire et accentuer l'effort de remise à niveau des tarifs des maternités dans la continuité des décisions prises en 2000 et en 2001. Nous avons consacré successivement à cet effet, pour ces deux dernières années, respectivement 80 millions de francs et 100 millions de francs, soit une augmentation moyenne de 8 % des tarifs en 2001.

Quant au plan pluriannuel de convergence des rémunérations des salariés du secteur privé et du secteur public,...

M. Pascal Terrasse. C'est essentiel !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... qui est évidemment très important, il sera, conformément aux engagements pris cette année, poursuivi et amplifié en 2002 afin de faciliter le recrutement d'infirmières dans les établissements privés.

M. Yves Bur. Un milliard pour l'hôpital public, quelques millions pour l'hôpital privé !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Attendez, monsieur Bur, nous n'en sommes qu'au commencement.

M. Pascal Terrasse. Bien sûr, ce n'est qu'un début !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En ce qui concerne les soins de ville, nous avons conduit depuis 1997 une politique qui a permis des améliorations importantes dans les domaines de l'optique, des prothèses externes et des dispositifs médicaux.

M. Marcel Rogemont. Ça, c'est du concret !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il me paraît nécessaire d'amplifier ce mouvement, notamment pour les lunettes et les prothèses auditives.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Pour la prévention dentaire, nous allons généraliser un examen de prévention dans deux classes d'âge : chaque enfant de six ans et chaque enfant de douze ans se verra proposer un examen dentaire gratuit.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bonne initiative !

M. Yves Bur. Qui a déjà été prise !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Une telle mesure concerne 1,4 million d'enfants et je pense que nous obtiendrons ainsi des résultats.

Notre politique du médicament...

M. Jean-Pierre Foucher. Ah !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... repose sur une idée simple : permettre l'accès de tous les Français à l'innovation, comme nous le faisons d'ailleurs pour l'hôpital, et concentrer l'effort financier sur les médicaments les plus utiles. La progression des dépenses de médicaments reste en effet rapide : elle sera de 7,7 % pour 2001. Mais je précise que, même si ce rythme est important, il s'est ralenti par rapport à l'année 2000, grâce aux premiers effets des mesures que Bernard Kouchner et moi-même avons annoncées en juin 2001 pour les baisses de prix. Je souligne que ces baisses ont toutes été négociées avec les représentants des laboratoires.

M. Yves Bur. Négociées ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Oui, il y a eu négociation et acceptation !

M. Jean-Pierre Foucher. Les laboratoires n'ont guère eu le choix ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Par ailleurs, le développement des médicaments génériques, décidé par Martine Aubry et Bernard Kouchner, doit être

renforcé. Pour la première fois, nous prévoyons la possibilité pour les médecins de prescrire en dénomination commune internationale...

**M. Yves Bur.** Il était temps !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... c'est-à-dire de faire référence à une molécule, et non pas uniquement à une marque, ce qui est une réelle innovation de ce projet de loi.

Nous avons également renforcé l'efficacité de la régulation des dépenses liées au médicament. Nous nous sommes fixé un objectif de baisses de prix d'un montant de 2,4 milliards de francs, en visant principalement les médicaments dont le service médical rendu a été jugé insuffisant, ainsi que ceux qui sont déjà amortis et dont le volume et la croissance sont élevés.

J'en viens à l'ONDAM. Compte tenu de l'ensemble des éléments que je viens de vous exposer concernant notre politique de santé, le Gouvernement a retenu un objectif national des dépenses d'assurance maladie pour 2002 de 112,62 milliards d'euros en droits constatés – 738,7 milliards de francs –, soit une progression de 3,8 % par rapport aux dépenses de 2001. Cet objectif correspond aux priorités de santé publique et aux actions de modernisation du système de soins que je viens de rappeler. Il se compose de quatre éléments principaux.

Pour les hôpitaux, l'objectif est une augmentation de 4,8 %, qui intègre 1,2 % correspondant à la réduction de la durée du travail. Si bien que, hors RTT, l'enveloppe hospitalière augmentera de 3,6 %, ce qui est plus que l'objectif de 3,3 % que vous aviez voté l'an dernier.

Les établissements médico-sociaux demeurent eux aussi un secteur prioritaire, avec une croissance, identique à celle des hôpitaux, de 4,8 %.

Pour les cliniques privées, un objectif de 3,5 %, supérieur de 0,2 point à celui qui avait été retenu pour 2001, vous est proposé pour l'année prochaine. Je rappelle que cet objectif est près de trois fois supérieur à ce qu'il était en 1997, où l'enveloppe des cliniques privées n'avait augmenté que de 1,3 %.

**M. Marcel Rogemont.** Absolument !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Enfin, l'objectif d'augmentation des dépenses de soins de ville a été fixé à 3 %, comme l'année dernière.

**M. Jean-Luc Préal.** Comme pour les médicaments !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Telles sont les observations que je voulais présenter sur nos objectifs de santé publique, mais j'y reviendrai tout à l'heure en évoquant les chantiers qu'il faudra ouvrir dans l'avenir.

Pour la CMU, qui est une grande réforme destinée à permettre l'accès aux soins des plus démunis, nous savons qu'avant la mise en place de ce dispositif, 25 % de nos concitoyens renonçaient à se soigner pour des raisons financières. Et c'est parce qu'il ne pouvait se résigner à cette situation que le Gouvernement a créé la couverture maladie universelle.

Nous avons d'abord décidé – je rappelle brièvement le dispositif – que, pour toute personne résidant sur le territoire national, il y aurait une couverture maladie de base : la couverture maladie universelle de résidence. Elle concerne 1,2 million de personnes, dont 150 000 n'avaient aucune couverture maladie auparavant.

**M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.** Il faut le rappeler !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je crois en effet qu'il est utile de le rappeler.

Pour nombre de personnes à faibles ressources, c'est l'absence de couverture complémentaire qui constituait le principal obstacle à l'accès aux soins. Nous avons donc créé la CMU complémentaire, qui assure la prise en charge du ticket modérateur et du forfait journalier hospitalier ainsi que le remboursement intégral de certaines dépenses dépassant le tarif de responsabilité de la sécurité sociale – par exemple, en matière d'optique ou de prothèses auditives ou dentaires.

Au 31 juillet 2001, près de 5 millions de personnes bénéficiaient de la CMU complémentaire, soit un million de plus que le nombre des bénéficiaires de l'ancienne aide médicale gratuite des départements.

J'ajoute que le panier de soins garanti par la CMU est, d'une façon générale, plus large que celui que prenaient en charge les dispositifs d'aide médicale gratuite...

**M. Yves Bur.** Oh !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... lesquels de surcroît, étaient inégalement généreux sur l'ensemble du territoire national.

**M. Jérôme Cahuzac, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** C'est vrai !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais nous savons aussi – et vous avez été nombreux à appeler notre attention sur ce point, en particulier Odette Grzegorzulka – que la CMU est un dispositif encore jeune qu'il nous faut améliorer. La discussion sera utile à cet égard, et, à cette occasion, je vous présenterai des propositions qui, je l'espère, répondront à nombre des préoccupations que vous avez exprimées cette année sur ce dispositif.

En ce qui concerne les handicapés, le bilan que nous pouvons tirer de la période 1997-2001 est marqué par deux éléments : d'une part, la mise en œuvre du programme gouvernemental pluriannuel ; d'autre part, la mise en place de plans spécifiques favorisant à la fois l'intégration sociale, l'autonomie des personnes handicapées et la création de structures pour celles d'entre elles qui sont les plus lourdement handicapées.

Je rappelle que le programme gouvernemental pluriannuel, annoncé par le Premier ministre le 25 janvier 2000, comporte trois volets : le développement des capacités d'accueil des établissements spécialisés, la prise en charge renforcée et précoce des jeunes handicapés ainsi que leur intégration scolaire, et, enfin, l'amélioration de l'accès des personnes handicapées dans la vie ordinaire et leur participation à la vie de la société.

**M. Yves Bur.** Tout va bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Au total, les pouvoirs publics mobiliseront plus de 231 millions d'euros, soit 1,5 milliard de francs supplémentaires – crédits d'Etat et de l'assurance maladie –, en faveur des personnes handicapées pendant la période 2001-2003.

Avec la réalisation dans le même temps, pour un montant d'un milliard de francs, de la suite du plan quinquennal 1999-2003 portant sur les établissements pour adultes handicapés, c'est un effort global de 2,52 milliards de francs qui sera réalisé au titre de la solidarité nationale en faveur des personnes handicapées.

Parmi les mesures prévues pour l'année 2002, je tiens d'abord à citer la création de vingt-cinq nouveaux sites pour la vie autonome, qui s'ajouteront aux quinze sites

créés en 2000 et aux vingt-cinq créés en 2001. Je rappelle que ces sites sont des lieux uniques de traitement des demandes des personnes handicapées qui sollicitent une aide technique, une aide humaine et un aménagement de leur logement ou de leur lieu ordinaire de vie.

Nous allons poursuivre en 2002 le plan triennal et le plan quinquennal, avec un total de 485 millions de francs de mesures nouvelles en faveur des personnes handicapées. Je souhaite – c'est là encore une nouveauté – que, à ces mesures de financement, viennent s'ajouter vingt millions d'euros spécialement consacrés à la prise en charge des autistes et des polyhandicapés. (« *Très bien!* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pascal Terrasse. En plus!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Absolument : en plus!

M. Denis Jacquat, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance vieillesse*. C'est la distribution!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous n'allez pas vous en plaindre, monsieur Jacquat.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. M. Jacquat justifie à l'avance son accord.

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. Je remarque seulement que c'est Noël avant l'heure!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous remercie de vos appréciations positives : j'y suis vraiment très sensible!

Nous allons également réformer l'allocation d'éducation spéciale afin de moduler le montant du complément accordé aux familles en tenant mieux compte des situations rencontrées pour l'obtention des services d'une tierce personne ou pour le financement des dépenses liées au handicap de l'enfant. Cette réforme permettra également de favoriser une harmonisation des décisions d'attribution des compléments. Enfin, les montants proposés en cas de perte de salaire seront alignés sur les autres allocations existantes ou en cours de création : allocation parentale d'éducation, allocation de présence parentale. En 2002, 250 millions de francs seront consacrés à la mise en œuvre de cette réforme.

J'en viens aux familles et à la politique familiale. Nous savons qu'il n'y avait pas eu de conférence de la famille en 1995, 1996 et 1997.

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. C'est pour cela que nous avons perdu les élections! (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Nous, nous avons retenu la leçon!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Depuis la reprise des conférences de la famille en 1998, le Gouvernement a profondément rénové la politique familiale. Il a d'abord restauré les marges de manœuvre permettant de mener une politique familiale globale au service, il est vrai, d'une vision plus moderne de ce que sont les familles aujourd'hui.

La branche famille est redevenue excédentaire, alors qu'elle accumulait les déficits depuis 1994, et elle dégagera cette année un excédent de plus de 5 milliards de francs.

M. Jean-Pierre Foucher. Qui sera ponctionné!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Certains, ici et en dehors de cet hémicycle, s'interrogent sur la façon dont sont répartis les excédents.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. C'est une question très importante!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je répondrai que, si la question de la répartition des excédents se pose, c'est parce qu'il y a des excédents à répartir! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Luc Prével. S'il y avait une vraie politique familiale, il n'y aurait pas d'excédents!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Quand il n'y avait que des déficits, cette question ne se posait évidemment pas. Je rappelle qu'en 1997 le déficit était encore de 14 milliards de francs.

M. Yves Bur. Pauvre Pierre Bérégovoy : s'il vous entendait!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous parle de 1997.

Je tiens à rappeler que le Gouvernement a tenu une promesse que n'avaient jamais tenue les gouvernements précédents,...

M. Jean-Luc Prével. La suppression de la vignette!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... en portant l'âge limite de versement des allocations familiales à vingt ans.

Mme Odette Grzegorzka. Tout à fait!

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. Nous n'en avons pas eu le temps en 1997!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. A qui la faute? (*Sourires.*)

Ce gouvernement a également aidé les parents à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale en réalisant un effort sans précédent en faveur de l'accueil de la petite enfance.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Très bien!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. A cet égard, je rappellerai seulement que près de 20 000 places nouvelles pourront être financées grâce aux 229 millions d'euros – 1,5 milliard de francs – du Fonds d'investissement pour la petite enfance créé l'an dernier, et qu'il vous est proposé d'abonder ce fonds d'une somme identique en 2002 afin de permettre la création de 20 000 places supplémentaires.

M. Gérard Bapt. Très bien!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En outre, le Gouvernement a profondément contribué à aider les familles les plus modestes en réformant le barème des aides au logement, mesure qui a été décidée en 2000 pour un coût de près d'un milliard d'euros – 6,5 milliards de francs, tout de même! –, et en portant l'allocation de rentrée scolaire de 1 000 à 1 600 francs, alors qu'elle avait été réduite de moitié sous les gouvernements précédents.

M. Jean-Luc Prével. Non : elle avait été augmentée et portée à 1 500 francs en 1995!

M. Yves Bur. Juppé l'avait triplée!

M. Jérôme Cahuzac, *rapporteur*. Pour la réduire l'année suivante!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En effet, elle avait été réduite à 1 000 francs l'année suivante. Nous, nous l'avons portée à 1 500 francs.

M. Jean-Luc Prével. Si vous voulez faire un historique, il faut commencer par le début !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons également prévu, avec la CNAF, de doter le fonds d'action sociale de plus de 914 millions d'euros, soit 6 milliards de francs, afin notamment de donner aux caisses d'allocations familiales les moyens de développer des structures d'accueil pour la petite enfance et de favoriser l'accès aux loisirs des enfants et des adolescents. Nous savons à quel point de telles politiques sont importantes, notamment dans les communes qui ne sont pas riches et pour les enfants issus de milieux modestes.

Enfin, parce que le rôle des parents est essentiel pour le bien-être des enfants, nous avons également renforcé la fonction parentale, notamment avec la modernisation du droit de la famille. Nous poursuivons cette action avec la création du congé de paternité de deux semaines, qui marque la volonté du Gouvernement de continuer à valoriser le rôle des pères.

Toutes ces mesures ont été guidées par deux principes simples : le respect des choix individuels et la justice sociale. Nous ne croyons pas qu'il existe un modèle de famille idéale qu'il faudrait imposer à la société tout entière. En mettant fin aux dispositifs les plus injustes et en consacrant davantage de moyens au bénéfice de toutes les familles, nous avons marqué, je crois, notre différence profonde avec la politique menée par l'ancienne majorité...

M. Bernard Charles. Eh oui !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... mais je suis sûre que nous aurons l'occasion d'y revenir au cours du débat.

S'agissant des retraites et du vieillissement de la population,...

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Ah !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... nous avons pris des dispositions pour permettre aux Françaises et aux Français de vieillir dans la dignité.

Les retraites et l'organisation de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie sont en effet des préoccupations majeures. Permettre à nos concitoyens de vieillir dans la dignité, c'est garantir à nos retraités le maintien de leur pouvoir d'achat, c'est prévoir, pour ceux qui sont en perte d'autonomie, un dispositif leur permettant d'accéder à une prise en charge médico-sociale adaptée.

Je reviendrai tout à l'heure sur l'importante question de l'avenir de notre système de retraites, mais je tiens dès à présent à rappeler quelques éléments sur la question du niveau des pensions de retraite.

Nous avons trouvé la branche vieillesse en déficit. Celle-ci renoue dorénavant avec les excédents et devrait afficher environ 1 milliard d'euros d'excédents en 2002. Ces excédents permettent d'associer les retraités aux fruits de la croissance. Le Gouvernement vous propose donc de revaloriser les pensions de 2,2 %, alors que le taux prévisionnel de l'inflation est de 1,5 % seulement. Ce coup de pouce supplémentaire portera à 1,4 % le gain de pouvoir d'achat des retraités depuis 1997.

Je rappelle que, grâce à la suppression l'an dernier de la CRDS pour les retraités non imposables, la hausse du pouvoir d'achat de ces derniers s'élèvera à 1,9 % pour la période 1997-2002.

Notre majorité se distingue aussi de la précédente par la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Avec la loi du 20 juillet 2001, qui a créé l'allocation per-

sonnalisée d'autonomie, nous avons réalisé une réforme extrêmement importante et qui a d'ailleurs été saluée comme telle sur tous ces bancs.

Mme Odette Grzegorzulka. Une réforme historique !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. J'en remercie chacun des groupes parlementaires. Grâce à cette allocation, nous donnons enfin aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie un nouveau droit, un droit universel et égal sur tout le territoire : le droit à l'autonomie. La nouvelle allocation prestation dépendance qui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 permettra à plus de 800 000 personnes âgées de bénéficier d'un plan d'aide lorsque leur état le nécessitera.

Plus encore, cette nouvelle allocation permettra non seulement à ces personnes âgées, mais aussi à leurs proches et à leurs familles, de choisir le lieu de vie en cas de perte d'autonomie. Ainsi, les familles et les proches pourront « souffler » et être un peu libérés d'un fardeau très lourd pour eux.

Passer à 800 000 personnes au lieu de 135 000 concernées par l'ancienne allocation traduit un très gros effort. Ce nouveau droit devra être accompagné d'un développement des aides au maintien à domicile et d'une rénovation des prises en charge en établissement. Au cours de la discussion, Paulette Guinchard-Kunstler et moi-même vous apporterons des précisions à cet égard, et je ne manquerai pas de rappeler les efforts et les moyens supplémentaires que nous avons prévus.

J'en viens maintenant à certains sujets qui me paraissent particulièrement importants pour la préparation de l'avenir.

Plusieurs chantiers de la protection sociale correspondent à de nouveaux besoins et il nous faut bâtir de nouvelles réponses. Je pense en particulier à l'évolution des relations avec les professionnels de santé, à la prise en charge des accidents du travail et, bien sûr, à l'avenir de nos retraites.

Je voudrais dire d'abord quelques mots des programmes pluriannuels de santé publique, qui marquent la volonté du Gouvernement de bien préparer l'avenir et sur lesquels Bernard Kouchner reviendra plus en détail.

Nous disposons pour la première fois, avec ces programmes, d'une approche globale alliant le traitement des pathologies à de nombreuses actions de prévention. Ces programmes coordonnés concernent le plan national de lutte contre le cancer, la lutte contre les maladies infectieuses, les hépatites, notamment l'hépatite C, les pratiques addictives, les maladies de longue durée comme les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'asthme, l'insuffisance rénale chronique ou encore la mucoviscidose.

Nous poursuivons notre action en faveur de certaines populations fragiles pour lesquelles les dispositifs spécifiques que nous avons créés seront intensifiés dans le projet de budget : les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins et les permanences d'accès aux soins dans les hôpitaux ont été déjà renforcés et le seront encore plus l'année prochaine.

Je ne reviendrai pas sur le plan de prise en charge des victimes de la maladie d'Alzheimer, que Bernard Kouchner, Paulette Guinchard-Kunstler et moi-même avons présenté il y a une dizaine de jours. Celui-ci prévoit des moyens supplémentaires très importants et traduit une nouvelle approche de cette maladie, qui concerne près de 500 000 personnes en France. Paulette Guinchard-Kunstler et Bernard Kouchner auront l'occasion d'y revenir si vous le souhaitez au cours de la discussion.

A ces grands plans vient s'ajouter un renforcement de la sécurité sanitaire, qui commence, je vous le rappelle, par la mise en place des différentes agences de sécurité sanitaire, dont les qualités sont l'indépendance, l'expertise et le devoir d'information. L'Institut de veille sanitaire, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, l'Etablissement français du sang ont été créés par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998. Assurément, ces institutions nous aideront à mieux prévenir les risques sanitaires.

J'en arrive aux nouvelles relations avec les professionnels de santé.

M. Jean-Luc Prével. Tout reste à faire !

M. Jean-Pierre Foucher. Il est temps de s'y intéresser ! Nous sommes en fin de législature !

M. Jean-Luc Prével. M. Kouchner avec son talent devrait réussir !

M. Marcel Rogemont. Ça vous embête, qu'il réussisse !

M. Jean-Luc Prével. Non ! On l'aime bien !

M. Jérôme Cahuzac, *rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Ne faites pas de provocation, monsieur Prével !

M. le président. Madame la ministre, veuillez poursuivre.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. J'écoute avec intérêt ce dialogue, qui rend hommage aux réalisations du Gouvernement. (*Rires.*)

Le Gouvernement a bien conscience que la fixation des objectifs financiers doit s'accompagner d'une démarche de dialogue avec l'ensemble des partenaires du système de santé.

M. Jean-Luc Prével. C'est déjà ce que nous avait dit Martine Aubry il y a cinq ans !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons pu dialoguer avec l'ensemble des professionnels au cours de ce qu'on a appelé les « Grenelle de la santé. »

J'ai rendu publiques nos propositions, qui sont au nombre de treize. Certaines sont reprises par des amendements dans le présent projet de loi, d'autres ont été intégrées en première lecture dans le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Je souhaite évoquer dès à présent les mesures qui me semblent devoir entrer en vigueur rapidement : la création de l'observatoire de la démographie et des métiers ; la mise en place d'une aide à l'installation, pour prendre en compte les difficultés rencontrées en matière de recrutement, de maintien et de remplacement de médecins et d'infirmiers dans certaines zones rurales et dans certains quartiers urbains désertifiés ; l'amélioration du fonctionnement de la permanence des soins assurée en ville par les professionnels libéraux.

Nous souhaitons donner une nouvelle dynamique aux initiatives en cours par la mise en place d'un dispositif de financement complémentaire, par l'instauration de financements pérennes et d'une harmonisation des procédures au niveau régional pour soutenir le développement des réseaux, et aussi par la création d'un haut conseil de santé chargé de constituer une ressource d'expertise et de propositions pour le Gouvernement.

Nous sentons bien que le malaise des professionnels de santé en ville n'est pas lié uniquement aux mécanismes de régulation. C'est la raison pour laquelle nous avons tra-

vailé à une meilleure reconnaissance du rôle des professionnels libéraux dans le système de soins. Bien entendu, la convention reste l'instrument de cette reconnaissance.

A cet égard, je souhaite vous proposer un cadre pour un nouveau contrat. Je déposerai dans les prochaines heures un amendement d'orientation qui me permettra de vous proposer ultérieurement un amendement plus précis, lorsque j'aurai achevé la concertation que j'ai engagée avec les professionnels de santé, les caisses nationales et les partenaires sociaux ainsi qu'avec vous-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Parfait ! Ils sont « soufflés » !

M. Yves Bur. C'est merveilleux ! Nous sommes sous le choc !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ecoutez bien, messieurs, car vous n'êtes pas au bout de vos surprises.

L'orientation que je vous proposerai dans le premier amendement consiste à lier le contrat et les mécanismes de régulation. Nous faisons en effet le pari de la responsabilité, celui de l'engagement collectif et individuel des professionnels de santé dans le développement des bonnes pratiques qui pourront être source de plus en plus d'économies.

Le respect de ces engagements conventionnels, dont nous décrirons le détail dans l'amendement que je vous présenterai en deuxième lecture après la concertation dont je viens de parler, respect constaté annuellement, exonérerait les professionnels de l'application des lettres clés flottantes.

M. Claude Evin, *rapporteur*. A condition qu'ils passent un accord !

M. Jean-Luc Prével. Les lettres clés flottantes ne seront donc pas suspendues !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je souhaite compléter mon propos sur les relations avec les professions de santé en évoquant la situation des professionnels paramédicaux. Je soulignerai en particulier la qualité du travail que nous avons mené depuis 1997 avec les professions paramédicales.

Nous avons d'abord mis fin au dispositif des ordonnances de 1996, qui prévoyait un reversement des médecins portant sur leurs prescriptions, y compris les actes paramédicaux.

M. Alfred Recours, *rapporteur*. Il fallait le rappeler !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Notre politique n'est pas fondée sur une opposition entre médecins et auxiliaires médicaux, mais sur la volonté de renforcer la complémentarité de l'intervention des professionnels.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Il fallait que cela fût dit !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. L'évolution des conditions de la prescription médicale a également été lancée. La prescription d'une intervention paramédicale par le médecin porte, dans ce cadre, sur une indication donnée, sans que soient détaillés la nature ni le nombre des actes à accomplir. La réforme du décret de

compétences des masseurs-kinésithérapeutes et des orthoptistes a été réalisée, celles des orthophonistes et des infirmières aboutiront rapidement.

M. Pascal Terrasse. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. S'agissant des infirmières, la mise en œuvre du plan de soins infirmiers a nécessité, c'est vrai, une phase complémentaire d'explications. Un texte est en cours dans dix-neuf départements afin de valider la coordination entre le plan de soins infirmiers et la mise en œuvre de l'APA au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il importe en effet que nous puissions garantir des aides à domicile en nombre et en qualité suffisants avant de proposer de recentrer les actes infirmiers sur les décrets de compétences.

Des évolutions importantes de nomenclature sont également intervenues : pour les infirmières en 1999 et pour les masseurs-kinésithérapeutes en 2000. La réforme de la nomenclature des orthophonistes est également en cours.

Le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé prévoit de nouvelles avancées, comme la possibilité pour les masseurs-kinésithérapeutes de prescrire certains matériels et la création d'un conseil national des professions paramédicales.

M. Jean-Luc Préel. Beaucoup n'en veulent pas !

M. Yves Bur. La réforme se fait contre leur gré !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Non, car la demande était forte...

M. Jean-Luc Préel. Je ne le pense pas !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et nous y avons souscrit.

Enfin, nous avons ouvert les expérimentations en matière de réseaux aux professionnels paramédicaux.

Pour conclure provisoirement sur ce point, je dirai que j'ai pu mesurer, à l'occasion des nombreuses réunions et rencontres organisées sur le terrain, le grand professionnalisme et le dévouement dont font preuve nos médecins et nos personnels de santé en général. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Si vous le voulez bien, je reviendrai sur la rémunération des médecins généralistes au cours de la discussion, parce que j'ai à cet égard des éléments très précis à faire valoir.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Exactement !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je veux rendre hommage aux médecins de ville libéraux. J'ai le souvenir de ce collectif de médecins d'Evry, qui s'est organisé pour pouvoir assurer les soins à toute heure, y compris tard le soir, dans les quartiers « sensibles », comme on dit. Nous avons accordé la plus grande attention à la sécurité des médecins et développé à ce sujet des travaux spécifiques, sur lesquels nous pourrions revenir.

M. Yves Bur. Il y a fort à faire en ce domaine !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. J'en viens aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Je voudrais évoquer la réforme de notre système de réparation et d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il s'agit là d'un sujet qui a déjà fait l'objet de réflexions approfondies.

Après avoir mis en place un dispositif sans précédent en faveur des victimes de l'amiante, le Gouvernement est décidé à engager une réforme complète du système de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Je rappellerai d'abord ce que nous avons fait et ce que nous allons faire pour les victimes de l'amiante,...

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... au moment où l'on évoque la responsabilité de l'Etat dans le drame de l'amiante et où des décisions des tribunaux interviennent à ce sujet.

L'effort que le Gouvernement a consacré à la réparation des préjudices qu'ont subi les victimes de l'amiante a été d'une grande ampleur.

En 1998, il a créé un mécanisme de levée de prescription pour la reconnaissance des droits à indemnisation des victimes de l'amiante jusqu'à cette date. Il vous est demandé de pérenniser ce système dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

En 1999, le Gouvernement a créé un mécanisme de cessation anticipée d'activité pour les travailleurs de l'amiante, dont plus de 9 000 d'entre eux auront bénéficié d'ici à la fin de l'année. Dans les prochains jours, je transmettrai pour avis à la commission des accidents du travail un arrêté ouvrant ce dispositif à tous les salariés atteints de plaques pleurales, sujet sur lequel Jean Le Garrec et Claude Evin ont beaucoup travaillé.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Merci, madame la ministre.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. L'année dernière vous avez voté la création du FIVA, le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. J'ai signé le décret constitutif de ce fonds, qui sera publié dans les prochains jours. Le fonds sera mis en place dans les prochaines semaines. Le projet de loi qui vous est soumis prévoit que le FIVA sera doté, par la branche accidents du travail et maladies professionnelles, d'un montant de 3,375 milliards de francs sur 2001 et 2002.

Au-delà de cet effort très important en faveur des victimes de l'amiante, à la hauteur du drame qu'a connu notre pays, le temps est venu de réfléchir sur les principes qui régissent depuis plus de cent ans la réparation des accidents du travail. Le système, issu de la grande loi de 1898, est aujourd'hui, parce qu'il n'a pas évolué comme le droit commun de l'indemnisation des préjudices, en décalage par rapport aux aspirations de la société.

Le principe de la réparation forfaitaire, sur lequel repose le système issu de la loi de 1898, est de plus en plus difficile à justifier. En effet, comment admettre que les préjudices économiques, moraux ou esthétiques soient moins bien indemnisés lorsqu'il s'agit d'un accident du travail que lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un accident de la route ?

Dans le rapport qu'il m'a remis en juin dernier sur la question, le professeur Masse concluait que la réparation intégrale était aujourd'hui « inévitable ». Je partage ce constat. Mais son rapport montre bien aussi que faire évoluer le système actuel vers la réparation intégrale suppose de remettre celui-ci complètement à plat. Car la sécurité sociale ne sait pas aujourd'hui, non plus que les compagnies d'assurances, évaluer les préjudices économiques, moraux et esthétiques.

Nous voulons que la réparation des accidents du travail reste dans notre système de sécurité sociale. Nous avons donc besoin de mener cette réforme en nous assurant que c'est bien notre système de sécurité sociale qui pourra y faire face.

Voilà pourquoi j'ai demandé à un inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel, de présider un groupe de travail qui réunira l'ensemble des acteurs, partenaires sociaux, associations, personnalités qualifiées, chargé de me remettre d'ici au mois de mars prochain des propositions permettant d'avancer concrètement et dans un avenir proche vers la réparation intégrale des accidents du travail.

**M. Yves Bur.** Et qu'en sera-t-il pour les soins dentaires ?

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Dès cette année cependant, et pour marquer son engagement dans cette voie, le Gouvernement commence à aménager le code de la sécurité sociale en ce sens.

Nous avons ainsi prévu, dans le projet de loi de financement, un mécanisme de revalorisation du barème des indemnités en capital. Ces indemnités n'avaient jamais été revalorisées depuis 1986.

Nous serons attentifs aux propositions que fera le Parlement dans ce domaine.

Alors que vient de se produire à Toulouse l'accident du travail le plus meurtrier depuis une quinzaine d'années, j'attacherai un intérêt particulier aux mesures en faveur des ayants droit des victimes d'un accident mortel.

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Quant à l'avenir des retraites, importante question qui est dans tous les esprits, il importe de progresser aussi bien sur le fond que sur la méthode. On se souvient qu'en 1995 les décisions autoritaires de précédents gouvernements avaient jeté des millions de personnes dans la rue et bloqué pour un certain temps l'évolution du dossier et le débat public.

Dès son arrivée aux responsabilités, le Premier ministre, Lionel Jospin, a affirmé sa priorité : garantir le système de retraites par répartition.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Eh oui !

**M. Jean-Luc Prével.** Et cinq ans plus tard ?

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Il faut corriger les erreurs, monsieur Prével !

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** Je répondrai sur ce point !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Le régime n'est plus déficitaire !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Dès le printemps 1998, le Premier ministre avait commandé le rapport Charpin, qui lui a été remis en avril 1999. D'autres contributions ont été versées au débat, comme le rapport Taddei ou le rapport Teulade.

Lors de son intervention du 20 mars 2000, le Premier ministre a posé les principes à respecter pour préserver le pacte entre les générations et pour assurer la pérennité du système de répartition, dont nous savons qu'il est le patrimoine de ceux qui n'ont rien.

**M. Jérôme Cahuzac, rapporteur pour avis.** Très bien juste !

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Jolie formule !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Les principes mis en avant par le Premier ministre sont les suivants : concertation, respect de la diversité et de l'identité des régimes, recherche de l'équité et de la solidarité, introduction de plus de souplesse dans l'accès à la retraite, anticipation des évolutions démographiques.

Ces principes ont guidé notre action.

Qu'avons-nous fait depuis 1997 pour préparer la réforme ?

D'abord, nous avons créé en 1998 le fonds de réserve des retraites pour lisser le choc démographique auquel notre système de retraites sera confronté. Ce fonds, qui est destiné à abonder les régimes par répartition à partir de 2020, sera pourvu d'un conseil de surveillance composé, notamment, de parlementaires et de partenaires sociaux qui seront garants de la bonne gestion des fonds. Ses ressources présentes et futures sont constituées des excédents des régimes de vieillesse, des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et des revenus financiers générés par ses encours, auxquels s'ajouteront les produits des licences UMTS et des privatisations destinés à compenser la baisse du prix de ces licences.

**M. Yves Bur.** Quel bricolage !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce fonds comptera, fin 2002, 13 milliards d'euros, c'est-à-dire 85 milliards de francs, et il disposera fin 2020 de 1 000 milliards de francs. Nous respectons donc, et au-delà, la montée en charge prévue. Nous aurons 43 milliards de francs à la fin de l'année, et plus de 80 milliards, 85 milliards, l'année prochaine, alors que je vous en avais annoncé 65.

**M. Yves Bur.** Toujours plus !

**Mme la ministre de la solidarité et de l'emploi.** Par conséquent, nous avons encore davantage de garanties d'atteindre 1 000 milliards fin 2020.

**M. Jean-Luc Prével.** La Cour des comptes n'y croit pas !

**M. Yves Bur.** Il n'y a que vous pour y croire !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous avons installé en mai 2000 le conseil d'orientation des retraites. Présidé par Mme Yannick Moreau et composé de parlementaires, de partenaires sociaux, de personnalités qualifiées, de représentants de l'administration, il doit organiser dans la durée la concertation sur l'avenir des retraites. Nous attendons son premier rapport pour la fin de l'année.

Sans préjuger ses conclusions, qui doivent encore faire l'objet de débats, son premier acquis est d'avoir accentué les convergences sur les analyses, les perspectives démographiques et l'ampleur des besoins de financement à venir.

Nous avons aussi mis en place le socle de la future et nécessaire réforme des régimes de retraites par répartition. La question de l'emploi est évidemment le cœur du sujet dans la mesure où plus d'emploi génère plus de cotisations. C'est grâce à l'amélioration de l'emploi que nous avons desserré l'étau de l'urgence, sans toutefois, bien entendu, supprimer la nécessité de cette réforme.

**M. Jean-Luc Prével.** C'est surtout Edouard Balladur qui a agi ! S'il n'avait rien fait, où en serait-on ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** C'est vrai : Barrot n'a rien fait !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Or, en matière d'emploi, il est un domaine dans lequel nous sommes très en retard par rapport aux pays européens,

pour assurer le plein emploi, le meilleur emploi possible donc le plus de rentrées de cotisations sociales, notamment, de cotisations pour les retraites.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Ça paraît évident !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il s'agit de l'emploi des salariés âgés de plus de cinquante-cinq ans.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Tout à fait !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** En effet, l'objectif de remontée du taux d'emploi, fixé par l'Europe à 70 %, implique pour nous, vous le savez, une forte hausse du taux d'emploi des plus de cinquante-cinq ans.

Je vous rappelle que, dans le cadre du dialogue social que je mène depuis juin 2001 avec les partenaires sociaux, à la demande du Premier ministre, nous avons retenu trois chantiers : l'avenir de la protection sociale – nous avançons notamment avec le Grenelle de la santé et les dispositions du PLFSS, la démocratie sociale où nous avançons également, –...

**M. Yves Bur.** Bref, tout le monde est content !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et, troisième chantier, le plein emploi. Dans ce domaine, le sujet « âge et travail » a recueilli un large consensus. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions avec les partenaires sociaux sur ce thème et allons intensifier encore ce travail. Le Conseil économique et social prépare aujourd'hui et demain son avis sur ce thème. « Dynamique de la population active et emploi : de la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010 », tel est le titre du rapport qu'examine en ce moment même le Conseil économique et social. De même, le Conseil d'orientation des retraites, qui a axé une grande partie de ses travaux sur le thème âge et travail, vient de publier les actes du colloque qu'il avait organisé sur ce sujet en mai dernier. Je souhaite, pour aller plus loin, confier une mission à M. Bernard Quintreau, rapporteur du Conseil économique et social, pour qu'il fasse des propositions concrètes en matière de communication, de formation professionnelle, d'organisation du travail, afin de changer le travail des salariés âgés. Je compte également valoriser les actions pilotes menées par des entreprises performantes dans la gestion des âges et développer les expérimentations en entreprise sur la base de ce qui s'est fait en Finlande ou aux Pays-Bas, où des résultats remarquables ont été obtenus. Ces pays, en effet, grâce à des démarches volontaristes, ont réussi à renverser la tendance de l'inactivité en fin de carrière.

Il faut changer notre regard sur le travail des plus de cinquante ans, qui doivent pouvoir faire profiter toute la société de leur expérience, car c'est une richesse nationale dont nous aurions bien tort de nous priver.

Ainsi, le PLFSS pour 2002 poursuit et accentue le mouvement que le Gouvernement a engagé, depuis 1997, tendant à resserrer les conditions d'accès aux dispositifs de préretraite financés par l'Etat.

Un tel objectif ne doit cependant pas nous empêcher d'avoir recours, dans le cas d'entreprises en réelle difficulté, à ce type de dispositif. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire pour une partie des salariés de Moulinex. Lorsque rien n'a été prévu, comme c'est le cas pour ces salariés, lorsque aucune politique de formation de ces personnes n'a été entreprise en amont, alors, assurément, on ne peut pas se passer des mesures d'âge.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Tout à fait !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais ce n'est pas parce que nous devons faire face à ces sinistres sociaux que nous devons pour autant accepter que se généralisent dans les entreprises des pratiques consistant à se débarrasser, dès quarante-cinq ou cinquante ans, des salariés que l'on estime trop âgés.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Nous sommes bien d'accord !

**M. Yves Bur.** Sauf si les salariés y aspirent eux-mêmes !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Dans ce domaine, il y a certainement un effort d'éducation à faire et il faut offrir un travail intéressant aux gens en fin de carrière : c'est tout le sujet.

Nous devons en tout état de cause renverser les évolutions car nous ne sommes pas en phase avec nos partenaires européens, ce qui constitue un grave handicap.

**M. Yves Bur.** Travailler plus longtemps !

**M. Maxime Gremetz.** Et l'extension des préretraites à la métallurgie ?

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous travaillons par ailleurs avec la commission des affaires sociales à répondre à la préoccupation des chômeurs âgés qui ont cotisé quarante ans et ne sont pas couverts par l'UNEDIC. Il faut leur assurer une garantie de ressources jusqu'à soixante ans. Alfred Recours, rapporteur, a fait des propositions précises en ce sens. Nous y réfléchissons depuis plusieurs jours et je suis persuadée que nous trouverons un dispositif adapté.

En ce qui concerne l'avenir des retraites, la commission des affaires sociales a souhaité attirer l'attention du Gouvernement en déposant plusieurs autres amendements.

Quant à la situation des personnes de moins de soixante ans qui ont cotisé plus de 160 trimestres, j'ai entendu les préoccupations que vous avez exprimées et je veux ferai plusieurs remarques.

**M. Pascal Terrasse.** Nous sommes tout ouïe.

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le Gouvernement avait indiqué qu'il se préoccupait de la situation de ces salariés. Dans son discours sur l'avenir des retraites du 21 mars 2000, le Premier ministre avait en effet parlé « d'améliorer la situation de ceux qui partent à la retraite en ayant cotisé plus de 160 trimestres, parce qu'ils sont entrés tôt dans la vie active ». Il s'agissait « d'accorder plus de souplesse dans le choix du départ à la retraite des salariés dès lors que ceci ne dégraderait pas la situation financière du régime général »...

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** Ceux qui ont effectué des travaux pénibles devraient pouvoir partir plus tôt.

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... « notamment en pénalisant moins ceux qui préfèrent partir à la retraite ou sont contraints de le faire sans avoir suffisamment de trimestres pour obtenir une retraite à taux plein. »

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** Pourquoi pas ?

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** L'amendement déposé par votre commission rejoint cette préoccupation, en tout cas pour partie. Mais je crois qu'il ne peut être retenu par le Gouvernement indépendamment de la réforme d'ensemble que nous aurons à mener sur la réforme des retraites.

**M. Yves Bur.** Dans combien d'années, madame la ministre ?

**M. Maxime Gremetz.** Cela fait quatre ans que nous déposons un tel amendement !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il doit être replacé dans le cadre plus général de la nécessaire réforme des retraites, non seulement en raison de son coût, mais aussi parce que nous devons envisager cette mesure en liaison avec d'autres.

Je souhaite que nous approfondissions aussi, dans les mois qui viennent, la question des avantages familiaux en matière de retraite ou encore la prise en compte, pour la retraite, du handicap ou de la pénibilité du travail. Le premier rapport du Conseil d'orientation des retraites n'abordera pas ces sujets...

**M. Maxime Gremetz.** Erreur : c'est prévu !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et je voudrais l'en saisir officiellement puisque sa mission est d'organiser la concertation dans la durée.

Cette dernière question ne peut pas non plus être traitée indépendamment d'une réforme globale des retraites et doit être prise en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux concernés, de manière globale, je le répète.

**M. Yves Bur.** On botte en touche !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** La France est un pays qui vieillit, il faut regarder la réalité en face.

**M. Yves Bur.** Il était temps !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est une formidable opportunité pour tous, je crois, à la condition de la regarder comme telle. L'espérance de vie à soixante ans augmente ainsi de plus d'un an et demi tous les dix ans. Aujourd'hui un homme de soixante ans vivra en moyenne encore vingt ans alors qu'un homme de vingt et un ans – qui aura donc soixante ans en 2040 – aura encore en moyenne vingt-six ans à vivre.

La contrepartie de l'allongement de la durée de la vie, c'est la forte augmentation du poids des retraites. Le Conseil d'orientation des retraites évaluera en détail les perspectives financières dans son premier rapport.

Voilà pourquoi la réforme des retraites est absolument nécessaire, et les Français en sont conscients. Sans vouloir anticiper sur les conclusions de ce Conseil,...

**M. Yves Bur.** Ni sur les amendements !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... il me semble qu'aux yeux des Français un élément essentiel du débat est la question de leur niveau de vie au moment de la retraite, c'est-à-dire du niveau de leur retraite par rapport à leur dernière rémunération – éventuellement sur plusieurs années –, ce que l'on appelle le taux de remplacement. Garantir les retraites nous imposera de formaliser la garantie d'un taux de remplacement. Une partie importante de la négociation à venir sur les retraites devra donc porter d'abord sur le niveau général de ce taux.

**M. Yves Bur.** C'est le cœur du problème !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** A partir de ce point fixe, nous pourrions mieux discuter des choix individuels et de la souplesse à organiser autour de ce point.

**M. Yves Bur.** Il vaut mieux ne pas l'annoncer avant les élections !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Seule une réforme d'ensemble, prenant en compte tous les paramètres financiers et politiques, permettra d'atteindre l'objectif, qui est de garantir les retraites et de définir comment le système pourrait être assoupli dans des conditions financières neutres, pour laisser à chaque individu, autour d'une garantie générale, la liberté et le choix d'avoir plus ou moins de droits.

Ce que nous allons faire dans les semaines et dans les mois qui viennent, et vous l'avez compris, c'est poursuivre le chantier « âge et travail », condition préalable d'une réforme des retraites car elle en sera le socle. Le Conseil d'orientation des retraites remettra son premier rapport en décembre. Il devrait, d'une part, faire état d'une convergence des analyses, et, d'autre part, avancer des propositions. Dans un deuxième temps, à brève échéance, des travaux complémentaires pourront être effectués, dans la concertation, sur les avantages familiaux dans la retraite ou sur la prise en compte du handicap. Je souhaite que le COR puisse nous rendre des propositions sur ces sujets. Lorsque ces deux chantiers auront été menés à bien – âge et travail, avantages familiaux dans la retraite –, nous aurons en main tous les outils pour éclairer les choix à faire tout de suite après les échéances électorales (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

**M. Yves Bur.** Vous nous rassurez !

**M. Jean-Luc Prével.** Mais vous avez perdu cinq ans !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et pour passer de la concertation à la négociation. Dès le lendemain des élections législatives, une négociation tripartite pourra être organisée sur une réforme d'ensemble des retraites et déboucher sur des orientations à mettre en œuvre par la loi.

**M. Jean-Luc Prével.** Le PREFON pour tous !

**M. Maxime Gremetz.** Martine Aubry a fait de bonnes propositions !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mesdames, messieurs les députés, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 s'inscrit, vous l'avez vu, dans le prolongement des priorités du Gouvernement : l'instauration de nouveaux droits pour une France toujours plus solidaire. Il est en cela fidèle aux idéaux des fondateurs de la sécurité sociale. Il concilie les deux principes qui nous guident : l'efficacité économique et la solidarité. Ce PLFSS reflète donc bien notre engagement en faveur de la rigueur dans la gestion des comptes sociaux et notre souci d'agir toujours mieux en faveur des plus faibles et des plus fragiles.

Je crois vous avoir démontré à quel point, à travers ce dernier projet de loi de financement de la sécurité sociale de la législature, le Gouvernement exprime son intention non pas de clore une politique engagée depuis cinq ans mais bien d'en assurer la continuité et surtout de déterminer le cadre des choix qu'il souhaite voir s'imposer aux pouvoirs publics dans les années à venir en matière de protection sociale.

Assurer aux Français une protection sociale de qualité, c'est permettre de prendre en charge les risques qui sont aujourd'hui bien identifiés mais c'est aussi se donner les moyens de prévenir ce que l'on redoute. Je crois qu'avec le présent projet, nous disposons de réponses fortes à ce

défi permanent et je ne doute pas que nos débats permettront encore de les enrichir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(*Mme Christine Lazerges remplace M. Claude Gaillard au fauteuil de la présidence.*)

**PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES,  
vice-présidente**

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Marcel Rogemont. Excellent ministre !

M. Jean-Luc Prével. Lui aussi va sans doute annoncer encore quelques bonnes nouvelles !

M. Marcel Rogemont. Jaloux, va !

M. Bernard Kouchner, *ministre délégué à la santé*. Madame la présidente, madame, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, je ne reviendrai pas sur la présentation des dépenses de santé que Mme Elisabeth Guigou vous a faite, et je vous donnerai, si vous le permettez, un éclairage personnel sur certains points de santé publique.

L'expérience de ces vingt dernières années démontre que, à l'exception de quelques périodes très particulières et très limitées, les dépenses de santé ont toujours crû dans notre pays à un rythme supérieur à celui de l'inflation et du produit intérieur brut. Autrement dit, Mme la ministre l'a souligné et une étude très récente de l'OCDE le confirme, plus le revenu par habitant est élevé, plus la part consacrée aux dépenses de santé est importante.

Il s'agit là d'une tendance lourde qui tient à de multiples raisons : recherche d'une plus grande sécurité, expression de nouveaux besoins en santé, coût croissant de l'innovation thérapeutique mais aussi – et c'est positif – vieillissement de la population.

Il n'est donc pas illogique que la santé coûte de plus en plus cher et que la collectivité y consacre sans cesse plus de moyens. Ainsi la dépense courante de santé s'est élevée à 922 milliards de francs en 2000 et la consommation de biens et services médicaux à 791 milliards de francs, soit respectivement 15 225 francs et 13 061 francs par habitant. La santé représente environ 10 % du produit intérieur brut dans notre pays.

Ces sommes considérables ont pour corollaire que nos concitoyens vivent plus vieux, qu'ils ont accès aux technologies les plus performantes et qu'ils sont globalement de mieux en mieux soignés. Et c'est cet effort qui nous permet de nous situer au premier rang du classement mondial de l'Organisation mondiale de la santé.

M. Marcel Rogemont. Très bien !

M. le ministre délégué à la santé. Pour conserver ce rang et pour que cet objectif soit compatible avec nos possibilités économiques et financières, nous devons nous interroger en permanence et collectivement sur le choix de santé publique que nous faisons, ainsi que sur une meilleure hiérarchisation de ce que nous décidons de prendre en charge, ce choix devant être fait sur la seule base de critères de santé publique. C'est évidemment parce que, avec Elisabeth Guigou, je porte cette conviction, que nous avons débattu ensemble, il y a quelques jours, du projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Bientôt, je l'espère, le débat sur le financement de la sécurité sociale sera éclairé

par ce qui aura été discuté auparavant par le Parlement. La loi que vous avez votée récemment en première lecture, mesdames, messieurs les députés, fait en effet du débat sur la politique de santé un préalable au débat sur son financement, ce qui constitue un progrès incontestable.

Dans cet esprit, et en attendant que cette loi ne soit définitivement adoptée, j'ai présenté le cadre général de la politique de santé devant la conférence nationale de santé à Strasbourg, en février dernier. C'est à partir de ces éléments que nous avons, avec Elisabeth Guigou, construit une grande partie du PLFSS qui vous est aujourd'hui soumis et qui repose, pour ce qui concerne la santé, sur la conduite de grands programmes de santé publique – certains déjà engagés, d'autres qui le seront dans les prochaines semaines –, l'accès aux thérapeutiques les plus innovantes et la sécurité sanitaire.

Les grands programmes de santé publique sont engagés. Ils se mettent en place conformément aux objectifs fixés. Leur financement est assuré pour une enveloppe spécifique de 1,1 milliard de francs en sus des dépenses qu'engagent déjà l'Etat et l'assurance maladie.

Certains de ces programmes sont en cours. Ils connaissent un début de mise en œuvre et se voient consolidés et confortés par le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ainsi, la lutte contre le cancer constitue une priorité absolue. La généralisation du dépistage du cancer du sein est en cours. Le PLFSS pour 2002 se donne les moyens d'atteindre cet objectif. A terme, bénéficieront de ce dépistage les 7,4 millions de femmes de cinquante à soixante-quatorze ans concernées, avec un égal accès sur l'ensemble du territoire. Ce dépistage sera pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Par ailleurs, nous entreprendrons dès l'année prochaine dans dix départements une action de dépistage du cancer colorectal. Enfin, l'enveloppe dédiée au financement de l'innovation thérapeutique sera largement consacrée aux médicaments utilisés en cancérologie. Nous étendrons ensuite, bien sûr, à tous les départements le dépistage du cancer colorectal, comme nous l'avons fait pour le cancer du sein.

J'ai également annoncé, le 29 septembre dernier, les grandes orientations de notre politique concernant l'asthme, une maladie chronique qui touche 5 à 7 % des enfants, 10 % des adultes, qui concerne 3,5 millions de personnes et cause 2 000 décès par an, dont une grande partie est évitable. Ce plan repose sur l'amélioration de la prise en charge et la promotion du travail en réseaux, ainsi que sur le développement de l'éducation thérapeutique, le dépistage précoce et la prévention.

Toujours dans le domaine des maladies chroniques, nous avons annoncé le 23 septembre dernier, à l'occasion de la première journée nationale de l'insuffisance rénale, un programme d'action concernant la prise en charge de cette affection. Ce programme prévoit plusieurs mesures, dont certaines sont très innovantes.

Par exemple, la suppression de l'indice de besoin pour les postes de dialyse et la mise en place d'un nouveau système de régulation de la dialyse qui s'orientera en fonction des besoins ;

Ensuite, la création de comités régionaux de l'insuffisance rénale chronique associant les professionnels de santé, les associations de malades, les différents organismes d'assurance maladie chargés de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'insuffisance rénale chronique dans leur région.

**M. Jean-Luc Prével.** Avec le financement correspondant, naturellement !

**M. le ministre délégué à la santé.** Bien entendu, monsieur Prével, et vous avez bien fait de le souligner. Où avais-je la tête ?

Enfin, ce programme prévoit la promotion du prélèvement de greffon rénal, afin de réaliser 600 greffes supplémentaires par an d'ici à 2004, soit environ 2 500 greffes de rein par an.

En matière de toxicomanie, la politique de réduction des risques – substitution et réduction des risques de maladies infectieuses –, ainsi que la nouvelle approche de la toxicomanie, fondée sur des comportements de consommation et non plus uniquement sur des produits, constituent les fondements de notre stratégie d'action.

A cet égard, nous sommes dans la dernière année d'application du plan triennal de lutte contre la toxicomanie que j'avais fait adopter par le Gouvernement en juin 1999. Nous faisons actuellement un bilan d'exécution de ce plan afin d'élaborer un nouveau programme d'action. Les dispositifs hospitaliers et médico-sociaux dédiés à la lutte contre les addictions ainsi qu'au tabagisme continueront d'être renforcés en 2002. À titre d'exemple, je rappelle qu'en trois ans les moyens affectés au dispositif spécialisé de soins de l'alcoolisme auront doublé, et pour l'affirmer je bois un verre d'eau ! (*Sourires.*)

Bien entendu, l'évocation de la toxicomanie renvoie également aux programmes nationaux de lutte contre le sida et contre les hépatites.

Sur le premier point, les derniers éléments qui nous parviennent, notamment de l'Institut national de veille sanitaire, montrent que notre vigilance ne doit pas se relâcher. Je travaille activement à l'actualisation du programme de lutte contre le VIH. D'ores et déjà, le dispositif a été renforcé par la publication du décret du 16 mai 2001 relatif à la déclaration obligatoire de certaines maladies graves, dont l'infection au VIH. A partir de ces données, nous saurons enfin où nous en sommes. J'aurai dans quelques semaines l'occasion de présenter un renforcement du dispositif actuel.

S'agissant des hépatites, et plus particulièrement de l'hépatite C, nous avons mis en œuvre une politique de communication très ambitieuse – j'y faisais allusion tout à l'heure – en direction des populations cibles, en vue de les inciter au dépistage puisque nous disposons désormais de solutions thérapeutiques très efficaces. Sans dépistage, pas de traitement. Avec le dépistage, un traitement est maintenant possible, qui transforme le pronostic dans 90 % des cas.

Le plan périnatalité se poursuit également autour de trois grands axes : une meilleure connaissance de la situation et des besoins des maternités et des professionnels de la naissance, la promotion d'une meilleure organisation des soins et l'amélioration de la situation démographique des professionnels de la naissance. Il s'agit de sujets extrêmement sensibles, comme en témoignent les mouvements des sages-femmes et des gynécologues obstétriciens du printemps dernier ou encore la question de l'avenir de la gynécologie médicale à laquelle votre assemblée a souhaité apporter une réponse unanime lors de la discussion du projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Nous avons, Elisabeth Guigou, Paulette Guinchard-Kunstler et moi-même, annoncé le 11 octobre dernier un programme d'action contre la maladie d'Alzheimer, qui concerne en France 350 000 personnes.

**M. Pascal Terrasse.** Et qui en concernera 600 000 dans quelques années !

**M. le ministre délégué à la santé.** Justement : nous devrions parler de l'information et du dépistage !

Ce plan prévoit une amélioration du diagnostic, qui doit être le plus précoce possible afin de mieux orienter le malade. Cela passe notamment par le développement des consultations-mémoire que le PLFSS permet de financer.

Par ailleurs, les capacités d'accueil de jour et le rôle des centres locaux d'information et de coordination seront renforcés. Les structures d'hébergement seront améliorées. Les études et la recherche clinique seront développées. Ce volet médical vient appuyer la réforme fondamentale que constitue la création de l'allocation personnalisée, réforme que vous a présentée Elisabeth Guigou et que vous avez heureusement votée.

Ce matin même, j'ai présenté à l'hôpital Broussais un programme ambitieux concernant les maladies rares, avec des mesures d'organisation des soins, la constitution d'une filière santé de l'acide désoxyribonucléique et la poursuite de la politique de soutien aux médicaments orphelins.

J'en viens aux programmes de santé en cours d'élaboration. D'autres programmes de santé sont en effet en chantier. Ils ont également été pris en compte par le présent projet de loi de financement, qui tient compte des besoins nécessaires à leur mise en œuvre. Ils seront donc financés dès 2002. Ces programmes concernent notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète, les soins palliatifs, la lutte contre la douleur.

Les maladies cardiovasculaires constituent la première cause de mortalité en France, avec 100 000 infarctus du myocarde par an. Les facteurs de risque sont connus : dyslipidémie, hypertension artérielle, diabète, mais aussi surcharge pondérale, addictions et manque d'exercice physique. Le président Le Garrec et moi-même savons de quoi nous parlons.

**M. Jean-Luc Prével.** Pourquoi, vous êtes malades ?

**M. le ministre délégué à la santé.** Non ! Nous courons ! Regardez-nous, monsieur Prével !

**M. Jean-Luc Prével.** Certains font du vélo !

**M. le ministre délégué à la santé.** Certaines mesures ont déjà été adoptées, notamment dans le cadre du programme national d'éducation pour la santé, mais il faut améliorer la prise en charge des facteurs de risque. Le plan que nous préparons mettra l'accent sur le travail en réseaux afin d'assurer la continuité de la prise en charge et de créer une dynamique des soins, l'adoption de référentiels fondée sur les bonnes pratiques, l'éducation thérapeutique et la mise en place d'un système d'information transversal pour l'ensemble des intervenants de la filière de soins. Il n'est plus possible d'avoir 100 000 infarctus du myocarde par an, accidents qui, vous le savez, atteignent des sujets de plus en plus jeunes : trente-cinq ans, parfois moins.

S'agissant du diabète, celui-ci touche en France deux millions de personnes et progresse avec la modification des comportements alimentaires, le manque d'exercice physique et le vieillissement de la population. Le diabète augmente le risque de maladies cardiovasculaires et constitue la première cause de dialyse en France. Là encore, l'organisation du système de soins me semble très perfectible. Il faut notamment améliorer le dépistage et le suivi des diabétiques, favoriser le travail en réseaux et,

une fois de plus, encourager l'éducation thérapeutique. Je rappelle que le coût estimé des pathologies liées au diabète avoisine 32 milliards de francs.

Les soins palliatifs concernent principalement les personnes atteintes de cancer ou de troubles neurologiques dégénératifs, telle la maladie d'Alzheimer. Il faut aussi rappeler qu'il existe un hiatus entre le souhait de 75 % des Français d'être pris en charge à domicile et la réalité : 70 % d'entre eux meurent encore à l'hôpital. Le plan triennal 1999-2001, qui repose sur un renforcement des équipes de prise en charge à domicile, arrive à son terme. Nous bâtissons un nouveau plan pour la période 2002-2005, qui s'inscrit dans la continuité du précédent. L'une des dernières inégalités qui subsiste dans nos sociétés modernes est l'inégalité devant la mort. C'est proprement insupportable, cela doit cesser.

Des progrès certains ont été accomplis concernant la lutte contre la douleur, s'agissant notamment de l'information des malades et de l'accès aux traitements, aux antalgiques majeurs en particulier. La formation des professionnels a été sensiblement améliorée, des référentiels et guides ont été élaborés. Il est toutefois difficile de changer les mentalités. L'action en faveur de la lutte contre la douleur s'inscrit donc dans la durée.

Nous entrons dans une phase d'évaluation des actions engagées depuis trois ans. À la fin de celle-ci, les grands axes du prochain plan seront annoncés, en décembre certainement.

Enfin, différents programmes autour des questions de santé des populations sont en cours de finalisation. Ils traitent des personnes âgées, des femmes – lutte contre les violences conjugales, droit à l'IVG et à la contraception, lutte contre le tabagisme –, des populations en situation de précarité dans le cadre du second programme triennal de lutte contre l'exclusion, des jeunes au travers du plan national d'éducation pour la santé, du plan de lutte contre les troubles spécifiques du langage avec les services du ministre de l'éducation nationale, de la stratégie d'action face au suicide et de la lutte contre les pratiques addictives.

Mesdames, messieurs les députés, comme vous l'avez compris, il s'agit d'une transformation. Nous n'approchons désormais plus la santé publique uniquement sous l'angle de la sécurité sanitaire et des crises qui nous amènent à prendre des dispositions de protection dans l'urgence souvent la plus extrême, ou encore au travers du prisme de l'hôpital et des problématiques qui lui sont propres. À côté de ces questions qui subsistent, nous cherchons à promouvoir une approche systématique qui passe par des programmes spécifiques, mais aussi une approche itérative qui permette d'ajuster nos plans à l'évolution des connaissances scientifiques, des alternatives thérapeutiques et de la hiérarchisation des priorités. J'ajoute que ces choix se font en toute transparence puisque, comme vous le savez, j'ai souhaité, dès le mois de mars, que ce plan pour la santé soit porté à votre connaissance et que la représentation nationale soit tenue informée tous les deux mois de nos objectifs, de nos succès et parfois de nos reculs.

J'en viens à l'accès à l'innovation thérapeutique. S'agissant de l'accès aux thérapeutiques nouvelles, nous vivons actuellement une véritable révolution médicale, assise sur de nouvelles techniques issues des biotechnologies – thérapie génique au bénéfice des « enfants bulles » – ou de nouveaux produits, par exemple en rhumatologie, pour traiter la polyarthrite rhumatoïde, dont a parlé Elisabeth Guigou. De nouvelles molécules transforment le pronostic des cancers traités traditionnellement, en particulier du

cancer du sein, mais elles sont très chères. De nouveaux dispositifs médicaux existent en cardiologie, pour ne pas parler de la chirurgie robotique.

Ces thérapeutiques ouvrent des perspectives pour des pathologies face auxquelles nous étions absolument désarmés. Ce n'est qu'un début et je suis persuadé que ce mouvement d'innovation va se poursuivre à un rythme plus soutenu encore dans les années à venir.

Il ne serait pas envisageable de refuser l'accès de nos concitoyens à ces progrès médicaux, mais il s'agit souvent d'innovations coûteuses. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à faire figurer dans ce projet de loi une dotation spécifique de 1,5 milliard de francs consacrée au financement du progrès médical à l'hôpital.

**M. Marcel Rogemont** Très bien !

**M. le ministre délégué à la santé.** Cette enveloppe sera déléguée aux ARH de façon spécifique afin de garantir un accès équitable de nos concitoyens à ces nouvelles thérapeutiques. Bien entendu, tout doit être fait en contrepartie pour mieux utiliser les médicaments, de façon à dégager les marges permettant de financer une partie de ces innovations.

**M. Jean-Luc Prél.** Il faudra veiller à la répartition !

**M. le ministre délégué à la santé.** Je ne vous le fais pas dire, mais nous y veillerons !

Je pense en particulier qu'il faut réussir ce qui a été jusqu'à présent un échec, à savoir la politique de développement du médicament générique. Nous n'avons rien su faire, il faut le reconnaître.

**M. Jean-Luc Prél.** Depuis cinq ans !

**M. le ministre délégué à la santé.** Et aussi avant, car vous n'y aviez même pas pensé !

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Au moins nous avons essayé et nous continuons !

**M. le ministre délégué à la santé.** Si vous y aviez pensé, vous auriez pu le faire, mais c'est nous qui l'avons fait !

**M. Yves Bur.** Nous n'avons pas eu le temps !

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Ils sont d'une mauvaise foi !

**M. le ministre délégué à la santé.** En tout cas, en France, c'est un échec.

**M. Jean-Luc Prél.** C'est bien de le reconnaître !

**M. le ministre délégué à la santé.** Je vous rappelle que 40 à 45 % des médicaments utilisés en Allemagne sont des génériques, alors que nous en sommes à 4 %. C'est grotesque !

**M. Jean-Luc Prél.** Voilà au moins un ministre objectif !

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Ne soyez pas de mauvaise foi, alors !

**M. Marcel Rogemont.** Nous avons au moins essayé de développer le médicament génériques !

**M. le ministre délégué à la santé.** Il faut évidemment tirer toutes les conséquences de la réévaluation des médicaments déjà remboursés. Cela signifie pouvoir, comme le prévoit ce projet de loi, faciliter la prescription en DCI, comme on dit, mais aussi améliorer la politique des achats de médicaments à l'hôpital.

Permettez-moi de conclure sur la sécurité sanitaire. Elle demeure évidemment une préoccupation importante. Le projet de loi de financement soumis à votre approbation comporte des moyens nouveaux – 230 millions – essentiellement destinés au renforcement de la lutte contre les infections nosocomiales, à la stérilisation des matériels médicaux ainsi qu'au développement des matériels à usage unique. Nous avons là aussi beaucoup d'efforts à faire à l'hôpital, dans les cliniques privées et en ville.

Par ailleurs, le projet de loi de financement pour 2002 inclut 120 millions correspondant au financement en année pleine des mesures entrées en vigueur cette année : réduction leucocytaire du plasma et généralisation du dépistage génomique viral, que nous sommes les seuls à effectuer systématiquement.

L'action pour la plus grande sécurité des soins, qui constitue pour moi un combat de longue haleine et que je poursuis depuis dix ans, connaît donc une nouvelle étape.

J'ajoute que notre système de sécurité sanitaire s'est renforcé à la suite des deux lois de 1993 et de 1998. Ceux d'entre vous qui ont participé à la discussion de ces deux textes peuvent mesurer avec moi le chemin parcouru.

Grâce à la création des agences dont a parlé Mme la ministre, nous avons les moyens de faire face à la crise internationale que nous connaissons.

Nous pourrions débattre de bien d'autres sujets encore qui ont trait à la qualité du système de santé, car il faut que les Français sachent que ces questions débouchent directement sur des prises en charge hospitalières...

**M. Bernard Charles.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué à la santé.** ... par les médecins de ville et que tout cela est financé grâce à eux sur des objectifs précis de santé publique.

Je voudrais dire un mot, après Elisabeth Guigou, de l'état de santé bucco-dentaire de nos concitoyens, car c'est un des paradoxes de notre système de soins. Des difficultés importantes demeurent dans la partie la plus défavorisée de la population. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, un tiers des enfants totalisent 80 % des dents dites CAO, c'est-à-dire cariées, absentes ou obturées.

Les professionnels respectent les objectifs d'évolution des dépenses, mais les consommateurs de soins dentaires doivent assurer une part très importante de soins non remboursés.

**M. Yves Bur.** Trop importante !

**M. le ministre délégué à la santé.** Ainsi, les soins de prothèse ne sont pris en charge qu'à 20 %. Résultat, un important effet d'éviction des soins : 23 % de nos concitoyens déclarent avoir au moins une fois renoncé à des soins dentaires pour des raisons d'ordre financier. C'est un système dont le mode de régulation n'est pas acceptable et, sur la base des propositions de l'inspecteur général des affaires sociales Michel Yahiel...

**M. Yves Bur.** Vous n'avez rien décidé !

**M. le ministre délégué à la santé.** ... Si, justement, mais je laisse à Mme la ministre la primeur des surprises.

Sur proposition de M. Yahiel, disai-je à qui une mission sur l'amélioration de la qualité des soins dentaires a été confiée, nous allons, avec Elisabeth Guigou, premièrement mettre en place un dispositif de prévention s'adressant aux enfants de six à douze ans...

**M. Yves Bur.** Il existe déjà !

**M. le ministre délégué à la santé.** Pas complètement, monsieur Bur.

Ce dispositif permettra de couvrir la totalité de cette classe d'âge et donc d'obtenir une efficacité maximale, car tous les spécialistes s'accordent pour souligner l'importance d'une prévention assez en amont.

Deuxièmement nous avons décidé d'assouplir les modalités de l'entente préalable, dans la mesure où les mécanismes actuels ne permettent pas de tenir compte de l'évolution des techniques de soins dentaires.

Troisièmement, nous souhaitons remédier aux inconvénients du plafond de 2 600 francs qui a été fixé pour les bénéficiaires de la CMU.

Certaines de ces mesures sont d'ordre réglementaire ; nous verrons au cours du débat celles qui nécessitent un support législatif.

Enfin, je sais que les professionnels attendent aussi une révision de la nomenclature permettant d'améliorer le taux de couverture de certains actes. Un premier pas a déjà été fait avec la mesure concernant le scellement des sillons et la prise en charge de l'inlay-core d'un coût estimé à un milliard de francs par l'assurance maladie.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais très rapidement, trop rapidement, vous indiquer en ce qui concerne les grandes lignes de santé publique de ce projet de loi. Des lignes qui, j'en suis convaincu, nous guideront avec aisance jusqu'à l'arrivée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.

Monsieur le rapporteur, je vois que vous remettez un document de grandes dimensions à Mme la ministre. Il faudra bientôt que l'Assemblée fasse l'investissement d'un rétroprojecteur et d'un écran ! (*Sourires.*)

**M. François Goulard.** C'est le numéro annuel du Michel-Ange de la santé !

**M. Patrick Delnatte.** Quelle usine à gaz !

**M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.** Madame la présidente, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce projet de loi, le premier en euros, le premier en droits constatés – c'était une de nos principales demandes –, et qui apparaît en même temps comme le rectificatif de la loi de financement précédente,...

**M. Jean-Luc Prével.** On n'arrête pas le progrès !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... est un excellent projet de loi. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Jean-Pierre Foucher.** Le Père Noël est la tribune !

**M. François Goulard.** Il n'en croit pas un mot !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Excellent surtout si on le considère comme celui qui achève la législature,...

**M. Jean-Luc Prével.** Avec des objectifs virtuels !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... donc en le comparant aux projets de loi précédents, et vous l'avez d'ailleurs fait, madame la ministre.

Excellent aussi si l'on prend en compte les débats parallèles ouverts par le projet de loi de modernisation sociale et le projet Kouchner sur les droits des malades.

Excellent enfin intrinsèquement, car je suis convaincu qu'à l'issue de son examen et grâce aux dispositions que nous aurons prises soit à l'initiative du Gouvernement, soit à l'initiative de notre assemblée – vous en avez déjà annoncé certaines –, ce projet de loi, en lui-même, parviendra à l'excellence.

Je voudrais néanmoins, avant d'en aborder le contenu, vous signaler, exerçant mon rôle de contrôle parlementaire sur l'activité du Gouvernement près d'un an après, onze articles du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 n'ont pu encore être appliqués, faute de dispositions réglementaires.

Mme Odette Grzegorzka. C'est regrettable !

M. Alfred Recours, *rapporteur*. Il serait souhaitable, madame la ministre, que d'ici à la fin de l'année, ce nombre d'articles privés de traduction dans les faits soit en diminution.

La sécurité sociale, vous l'avez dit, est en bonne santé financière. Cela paraît un truisme aujourd'hui, ce n'était pas le cas il y a quelques années.

M. Yves Bur. Ne vous réjouissez pas trop vite !

M. Alfred Recours, *rapporteur*. La sécurité sociale est en excédent depuis 1999 et cet excédent entretenu par la bonne croissance économique est consolidé en 2002. La consolidation de la croissance économique et la baisse du chômage amplifiées par la politique du Gouvernement de soutien de la demande et de création d'emplois ont permis de dégager entre 1998 et 2002 un excédent cumulé de 6,2 milliards de francs pour la sécurité sociale, alors que, pendant les cinq années précédentes, le régime général – on se souvient rarement de ce chiffre – avait accumulé un déficit abyssal de 266 milliards de francs.

L'excédent devait se maintenir. Le produit intérieur brut devrait augmenter de 4,2 % en 2002, après une hausse de 3,9 % en 2001. Cette croissance toujours soutenue doit s'accompagner d'une progression de l'emploi salarié. En conséquence, la masse salariale du secteur privé, élément prépondérant de l'assiette des prélèvements sociaux, augmenterait de 5 % en 2002, après 5,8 % les deux années précédentes. Dans le même temps, l'inflation reste structurellement faible : 1 à 1,5 % en 2002. L'ensemble de ces éléments, s'ils ne sont pas trop infléchis par les retombées économiques des attentats du 11 septembre, crée un contexte macroéconomique – sur lequel je sais que nous reviendrons – toujours favorable au maintien d'une situation excédentaire pour les comptes sociaux. Les recettes bénéficient du dynamisme des revenus et la progression des dépenses est limitée par la désinflation.

A propos de chiffres, je tiens à citer ceux, tombés aujourd'hui, qui nous informent que le mois dernier, y compris pour la période de vingt jours suivant le 11 septembre, la consommation a continué de croître dans notre pays – plus de 0,2 % – et que, sur un an, en glissement, l'augmentation aura été de 5,1 %. Dans le même temps, le baril de pétrole est passé – qui l'aurait prédit le 12 septembre ? – de plus de 30 dollars à 21 dollars le baril. Enfin, troisième élément important, la baisse des taux qui a eu lieu aux Etats-Unis ne manquera pas d'être suivie par la Banque centrale européenne si l'inflation se maintient dans les limites actuelles.

Si le solde du régime général est le plus souvent commenté, il ne doit pas faire oublier que les administrations de sécurité sociale, au sens de la comptabilité nationale, dégagent aussi depuis 1999 un excédent qui doit atteindre 50 milliards de francs en 2002. Tous les

régimes – tous – sont aujourd'hui excédentaires : régime général, ensemble des autres régimes de base, régimes complémentaires, assurance chômage. Ainsi la sphère des finances sociales a-t-elle apporté une contribution significative au redressement des finances publiques depuis 1997. Ses excédents permettent de préparer l'avenir avec des provisions accumulées au Fonds de réserve pour les retraites et dans les régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.

Du côté des recettes, celles constatées en 2000 dépassent de près de 13 milliards les prévisions de la loi de financement et ont augmenté de 4,3 % par rapport aux ressources effectivement encaissées en 1999. La plus-value enregistrée au titre des recettes de cotisations du régime général est essentiellement due au dynamisme de l'assiette. Alors que la prévision de croissance de la masse salariale du secteur privé retenue lors du vote de la loi de financement n'était, si l'on peut dire, que de 4,4 %, cette croissance s'est en fait élevée à 6,3 %.

En ce qui concerne les impôts et taxes affectés, on constate une forte plus-value de CSG sur les revenus du capital, pour 5 milliards de francs, qui compense les moindres recettes enregistrées par le FOREC en raison de l'annulation par le Conseil constitutionnel de la contribution sur les heures supplémentaires et du reversement par l'Etat d'une fraction des droits sur les tabacs votée en loi de finances rectificative pour 2000.

En 2001, l'écart entre les prévisions initiales et les prévisions d'exécution avant mesures nouvelles prises en compte dans le présent projet correspond à la synthèse de deux mouvements contraires : d'une part, l'augmentation naturelle et spontanée des recettes ; d'autre part, des éléments externes qui la contrecarrent, en particulier les décisions du Conseil constitutionnel. Au total, l'écart est négatif de 2,3 milliards seulement.

Cette réforme réussie des cotisations salariales, qui produit tous ses effets maintenant, doit nous engager, madame la ministre, à travailler à la réforme des cotisations patronales.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Enfin !

M. le ministre délégué à la santé. Quelle audace ! (*Sourires.*)

M. Alfred Recours, *rapporteur*. Un amendement de la commission vous invite d'ailleurs à emprunter cette voie.

Du côté des dépenses, en 2000, l'objectif est dépassé de 13,3 milliards de francs, ce qui est beaucoup. Cet écart résulte essentiellement de la branche maladie, qui a dépensé 18 milliards de plus que prévu. Il est en partie compensé par les branches vieillesse et accidents du travail qui n'ont pas atteint leurs objectifs.

En 2001, l'écart entre prévision et réalisation devrait atteindre 14,6 milliards de francs, là encore essentiellement à cause de la forte progression – 15 milliards de francs – des dépenses de la branche maladie. A l'inverse, les prestations familiales versées sont plus faibles que l'objectif voté pour des raisons tenant à la démographie et à la progression des ressources des ménages.

Si l'on compare les prévisions révisées pour 2001 avec les exécutions de dépenses en 2000, la croissance globale des dépenses est relativement forte – 4,4 % – en raison principalement du dépassement de l'ONDAM, dont les dépenses sont incluses, pour l'essentiel, dans l'objectif de dépenses de la branche maladie. Cette augmentation est un peu supérieure à la croissance prévisionnelle du produit intérieur brut, estimée à 3,9 %, soit 0,5 point de moins, par le ministère de l'économie et des finances.

J'estime cependant nécessaire, contrairement à M. le ministre délégué, de prendre un peu de recul en comparant les taux d'évolution de l'ONDAM et du PIB depuis 1996. De 1996 à 2001, l'ONDAM aura évolué de 4,02 % par an en moyenne, quand le PIB évoluait de 4,05 % en valeur. On peut ainsi constater *a posteriori* qu'en moyenne l'évolution des dépenses d'assurance maladie suit la croissance du PIB. Pour ma part, je dirai : « tant mieux ! »

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** A juste titre !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Il est tout à fait possible, en effet, de réussir une politique de maîtrise des dépenses de santé, non pas sur la crête de l'évolution des prix et de l'inflation, mais sur celle de l'évolution du produit intérieur brut. Il est normal que les dépenses de santé augmentent naturellement, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population et de la découverte de nouvelles molécules ou de techniques innovantes.

**M. le ministre délégué à la santé.** C'est en gros ce que j'ai dit.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** La politique de régulation qui a été menée a permis d'éviter tout dérapage financier, en suivant justement cette pente du produit intérieur brut. Il s'agit d'accompagner la dynamique du marché des soins tout en respectant une contrainte globale de financement.

Enfin, je propose à nouveau cette année – je viens de vous en offrir un exemplaire, madame la ministre – une version actualisée du diagramme sagittal des flux de financement de la sécurité sociale.

Par rapport à l'année dernière, on ne constate pas de complexification. J'ai fait figurer dans mon rapport écrit des tableaux sur les nouveaux flux ou les changements de « tuyaux » de cette année. Si l'on superpose le tableau de l'an dernier et celui de cette année, on constate même une légère simplification du dispositif, je tenais absolument à le souligner.

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous en remercie !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Lorsqu'on regarde de près ces tableaux et ces flèches, il apparaît toujours nécessaire de simplifier et de stabiliser les circuits financiers de la sécurité sociale. Sans remettre en cause le principe d'affectation des cotisations et contributions sociales, qui s'oppose radicalement au principe de non-affectation des ressources fiscales, il serait possible, je crois, de limiter tous ces transferts par la consolidation d'un financement pérenne de la sécurité sociale, au moyen notamment d'une réforme des cotisations patronales et probablement de la « barémisation », c'est-à-dire l'intégration des exonérations dans un nouveau barème des cotisations. On arrive aujourd'hui à une situation où plus de 100 mesures dérogatoires viennent complexifier le barème à l'extrême ; les URSSAF commencent d'ailleurs à en souffrir vraiment.

Au vu des cinq projets de loi de financement de la sécurité sociale que j'ai eu, en tant que rapporteur, à connaître au cours de cette législature, comment peut-on parler de rationnement des soins quand on constate que, par rapport à 1997, ce sont 100 milliards de francs courants supplémentaires qui sont dépensés en assurance maladie en 2001 ? Et cela au bénéfice de la qualité des soins dispensés à tous les patients.

Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la couverture maladie de tous les assurés : l'alignement des taux de remboursement des travailleurs non salariés non agricoles, l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des soins dentaires ainsi que des prothèses auditives, notamment pour les jeunes enfants et les adolescents ; des plans ou des programmes d'action de santé publique spécifiques ; la reconnaissance des droits des malades ; l'indemnisation de l'aléa thérapeutique ; enfin, réforme essentielle, la couverture maladie universelle, dont nous savons qu'elle appelle encore des améliorations...

**Mme Odette Grzegrzulka.** C'est vrai !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... mais qui concerne dès à présent cinq millions de personnes.

Pour la branche accidents du travail, les règles de réparation de l'incapacité permanente en cas d'accidents du travail successifs ont été améliorées ; la modification des règles de prescription a consisté à mettre fin aux situations pénibles dans lesquelles se trouvaient des victimes qui encourageaient la forclusion avant même d'être en mesure de formuler une demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Des actions spécifiques, enfin, ont été engagées depuis 1999 en faveur des victimes de l'amiante.

Pour la branche famille, on doit mentionner la pérennisation de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire et son extension aux familles d'un seul enfant ; la création du congé pour enfant malade et du congé de paternité ; la prolongation jusqu'à vingt ans du versement de toutes les prestations familiales et jusqu'à vingt et un ans pour le complément familial et les aides au logement. Un effort considérable a aussi été fait en faveur des modes d'accueil et de garde de la petite enfance, levier central de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Enfin, la mise en place d'un nouveau barème unique pour les aides au logement a été favorable à toutes les familles.

Pour la branche vieillesse, afin de faire participer les retraités aux fruits de la croissance, les pensions de retraite ont été revalorisées, certes insuffisamment : on peut toujours espérer mieux. Mais, entre 1997 et 2002, le pouvoir d'achat des retraités a progressé, suivant les cas, de 1,4 % ou 1,9 %. Il convient de rappeler qu'entre 1993 et 1997, suite à l'augmentation des prélèvements sociaux pesant sur les retraités, ceux-ci avaient au contraire perdu 2,3 % de pouvoir d'achat.

Un plan pluriannuel de revalorisation des petites retraites agricoles a été développé depuis 1998, grâce auquel elles pourront toutes atteindre en 2002 le niveau du minimum vieillesse. Je souhaite voir compléter cette réforme des retraites agricoles par l'adoption rapide de la proposition de loi de M. Germinal Peiro tendant à créer pour tous les exploitants une retraite complémentaire. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Arrivé au terme de mon intervention, je dois dire que le bilan est consistant dans toutes les branches. La sécurité sociale n'est plus ridiculisée, épinglée année après année, pour ses déficits monumentaux.

**Mme Odette Grzegrzulka.** Pharaoniques !

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Au contraire, elle est respectée !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** L'ensemble de son financement est restauré, et l'avenir...

**M. Jérôme Cahuzac, rapporteur pour avis.** Est radieux ! (*Sourires.*)

M. Alfred Recours, *rapporteur*. ... peut, si j'ose dire, enfin redémarrer pour notre protection sociale, qui bénéficie en tout cas de bien meilleures conditions que celles que nous avons trouvées en 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Claude Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.

M. Claude Evin, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail*. Monsieur le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, l'un des actes principaux de la loi de financement de la sécurité sociale est le vote de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie. Et, depuis 2000, le taux de progression de l'ONDAM est fixé pour l'année suivante par rapport à la prévision d'exécution de l'année en cours. En d'autres termes, nous votons un ONDAM que l'on dit « rebasé ». Cet ONDAM tient compte de la réalité des dépenses d'assurance maladie constatées.

Cette situation tranche singulièrement avec le plan Juppé, qui avait prévu un dispositif de récupération des dépassements de dépenses et donc conduisait à voter un taux d'évolution de l'ONDAM par référence à l'objectif voté pour l'année précédente. Le dispositif de récupération des dépassements ayant été abrogé il y a deux ans, il est plus rationnel de voter un ONDAM tenant compte de la réalité des dépenses.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Tout à fait !

M. Claude Evin, *rapporteur*. Je voudrais, à ce sujet, faire deux observations. Tout d'abord, l'ONDAM doit rester une référence qui nous amène à maintenir une politique de maîtrise de l'évolution des dépenses de santé. En effet, il n'y a pas maintien d'une assurance maladie fondée sur la solidarité nationale si les dépenses prises en charge par la collectivité dérapent. Cela étant, la procédure en place depuis maintenant deux ans montre bien qu'il n'y a pas de maîtrise comptable des dépenses de santé, contrairement à ce que certains continuent de dire de manière incantatoire dans cet hémicycle et au dehors – je pense à certains responsables de syndicats de médecins libéraux –, incapables qu'ils sont de formuler des propositions susceptibles de garantir aux malades et aux professionnels de santé un financement fondé sur la solidarité.

A cet égard, il est paradoxal de noter que ce sont les mêmes, sur les bancs de l'opposition, qui nous critiqueront si nous ne tenons pas l'objectif voté et qui nous accuseront de ne pas donner suffisamment de moyens au système de santé.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Absolument !

M. Marcel Rogemont. Très juste !

M. Claude Evin, *rapporteur*. Pour 2000, le montant de l'ONDAM avait été voté en progression de 4,5 % par rapport à l'ONDAM voté en 1999 et de 2,9 % par rapport aux dépenses constatées *in fine* en 1999. Fin 2000, les dépenses constatées ont augmenté de 5,6 % par rapport à celles de 1999.

Pour 2001, le montant de l'ONDAM a été voté en progression de 5,3 % par rapport à l'ONDAM voté pour 2000. La prévision d'exécution retenue par la

commission des comptes de la sécurité sociale devrait être marquée par une hausse de 5 % par rapport aux dépenses constatées en 2000.

Ce sont particulièrement les dépenses de soins de ville qui marquent un dépassement très important. En 2000, l'objectif des soins de ville a augmenté en effet de 7,8 % par rapport à 1999 ; pour 2001, on estime que la progression sera de 6,3 % par rapport à 2000. Il est inutile de rappeler, car nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, que la régulation conventionnelle du système de soins de ville ne fonctionne pas. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir donné aux partenaires conventionnels des outils pour qu'ils puissent négocier des mécanismes de maîtrise.

Je rappellerai à titre d'exemple qu'aucun accord de bon usage des soins ni de contrat de bonne pratique – ce sont deux outils juridiques créés par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 – n'a été signé. Nous nous félicitons en revanche que le Gouvernement ait lancé, au début de cette année, un processus de concertation concernant la médecine de ville. Alors que nous l'avions demandé à plusieurs reprises, un dispositif allant dans ce sens a été adopté dans le rapport annexé l'an dernier. Je veux rendre ici hommage, madame la ministre, monsieur le ministre, à votre volonté de dialogue avec les professions de santé. La mission de concertation que vous aviez désignée en janvier a formulé des propositions en juillet, qui doivent encore faire l'objet de débats.

Nous serons très attentifs à l'application de certaines mesures que vous avez évoquées à la tribune. Je vous confirme que nous sommes à votre disposition pour les examiner avec vous car nous estimons depuis très longtemps que nous devons rediscuter d'un mécanisme conventionnel qui date de la loi du 2 juillet 1971. En trente ans, la médecine, et plus particulièrement la médecine ambulatoire, a beaucoup évolué, et il est aujourd'hui nécessaire de réformer le cadre, tout en maintenant un mécanisme de contrat entre les professionnels de santé et les institutions de protection sociale.

Certaines mesures préconisées par la mission de concertation seront donc inscrites dans ce projet de loi ou figurent dans le texte relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé, que nous avons examiné récemment. Mais nous avons bien conscience de l'ampleur des réformes qui restent encore à imaginer et à mettre en œuvre ; je pense notamment au mécanisme conventionnel que je viens d'évoquer.

Ce sujet rejoint d'ailleurs la question de la redéfinition des rôles respectifs de l'Etat et des institutions de protection sociale sur laquelle le Gouvernement a engagé des discussions avec les partenaires sociaux. On mesure bien qu'il sera sans doute difficile dans le domaine de l'assurance maladie, ô combien d'actualité aujourd'hui, de régler cette question avant les prochaines échéances électorales. La réflexion et la discussion avec les différents acteurs doivent se poursuivre.

Pour revenir à l'évolution des dépenses de ville, il faut souligner que la forte augmentation que je relevais tout à l'heure est principalement imputable à la progression des dépenses de pharmacie et d'indemnités journalières, alors que la croissance des dépenses d'honoraires a été relativement modérée.

Les dépenses de remboursement de médicaments sont effectivement en très forte progression : 10,4 % en 2001. C'est surtout le nombre d'unités vendues qui a fortement augmenté, traduisant ainsi un effet volume avant un effet prix. Ce n'est donc pas uniquement – comme on l'entend parfois, y compris dans l'industrie pharmaceu-

tique – l'effet du prix des nouvelles molécules qui explique cette progression. Le rapport de la Cour des comptes sur la sécurité sociale de septembre 2001 le rappelle : les Français ont un niveau de consommation élevé. En 1998 comme en 1990, la France a été le pays qui y a consacré la part de produit intérieur brut la plus importante, devant les États-Unis. La consommation se déplace des médicaments les moins chers vers les nouveaux, plus chers, qui sont aussi les mieux remboursés, ce qui explique la hausse tendancielle du taux moyen de remboursement.

Il existe deux raisons principales à cet effet de structure : d'abord, la fixation d'un prix élevé et son maintien dans le temps ; ensuite, l'absence de réévaluation périodique du ratio coût-efficacité des produits. Un important travail reste donc à accomplir pour promouvoir le bon usage des médicaments. Saluons à cet égard les premières mesures prises en ce sens au cours de l'année.

Le plan médicament de 1998 prévoyait la définition d'indicateurs de suivi des prescriptions dans cinq classes prioritaires et la réalisation d'un référentiel public sur le médicament dès 1998. La Cour des comptes est, de ce point de vue, brutale dans son jugement : « Aucune mesure de bon usage n'a en réalité été prise », écrit-elle. Et elle formule la même critique concernant les mesures annoncées à l'époque, qui devaient faire intervenir la responsabilité des prescripteurs.

Nous nous félicitons que le rapport annexé au projet de loi réaffirme cet objectif de promotion du bon usage du médicament. Nous souhaitons que des mesures allant dans ce sens soient rapidement mises en œuvre.

Le dernier rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale prévoyait une augmentation des dépenses de médicament de 7,7 % en 2001. S'il était confirmé, ce chiffre marquerait un ralentissement de la progression des dépenses intégrant l'effet des baisses de prix intervenues à la suite des travaux de la commission de la transparence sur l'évaluation du service médical rendu.

Par contraste avec les dépenses de soins de ville, les dépenses hospitalières publiques ont progressé modérément. L'objectif a toutefois été dépassé en raison de la mise en œuvre des protocoles hospitaliers des 13 et 14 mars 2000. Ces derniers ont marqué une rupture majeure en matière de politique hospitalière. Rappelons qu'ils ont permis d'accroître les remplacements, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la violence, de soutenir l'investissement hospitalier et de renforcer les urgences. Les praticiens hospitaliers, par exemple, n'avaient pas connu de réforme de leur statut ni de revalorisation de carrière depuis 1984. Au total, plus de 12 milliards de francs ont été prévus pour financer ces mesures sur trois ans.

Madame la ministre, je voudrais également attirer votre attention sur la nécessité d'évaluer les répercussions exactes de ces protocoles sur la situation budgétaire des établissements. Nous constatons en effet que les mesures prévues ne sont pas toutes financées dans le cadre des dotations attribuées par les ARH, ce qui provoque des déficits structurels dans des établissements qui avaient rétabli leur équilibre budgétaire au cours de ces dernières années. Nous n'échapperons pas à un « rebasage » de l'ONDAM hospitalier intégrant cette situation. Vous avez annoncé tout à l'heure un crédit d'un milliard, précisant que cette somme permettrait de financer des mesures de formation. Il me semblerait important de se pencher à cette occasion sur la situation de déficit structurel qui

commence à s'installer dans un certain nombre d'établissements à la suite du non-financement des mesures de mars 2000.

La situation dans les établissements hospitaliers est aujourd'hui tendue et je sais que vous en êtes consciente ; vous y avez d'ailleurs fait allusion dans votre propos. Mais il importe d'en analyser les raisons. Contrairement à ce qui se dit parfois et que l'on entendra sûrement répéter ce soir, du haut de cette tribune, les hôpitaux ne sont pas victimes des restrictions budgétaires. Jamais, en effet, autant de moyens financiers n'ont été affectés aux établissements de santé.

**M. Marcel Rogemont.** Vous avez parfaitement raison de le rappeler !

**M. Claude Evin, rapporteur.** Les difficultés des hôpitaux aujourd'hui sont la conséquence de leur succès. Il est donc nécessaire de leur donner les moyens de leur mission.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Tout à fait !

**M. Claude Evin, rapporteur.** La mise en place des 35 heures suscite aujourd'hui une inquiétude. Mais celle-ci est essentiellement liée au fait que les établissements ne connaissent pas encore la répartition des créations d'emplois prévues. Les ARH doivent donc connaître sans tarder la répartition régionale de l'enveloppe d'emplois à créer, afin que les négociations puissent débiter très vite dans chaque établissement et qu'ainsi les inquiétudes puissent être dissipées.

Je terminerai mon propos en évoquant la branche accidents du travail. Elle est excédentaire sur le plan financier, mais cela ne signifie pas grand-chose, car nous mesurons le chemin qui reste encore à parcourir pour améliorer la réparation due aux victimes.

Je voudrais tout d'abord insister sur la politique de prévention des risques professionnels. Celle-ci doit figurer au nombre des priorités d'action des pouvoirs publics et des caisses de sécurité sociale, compte tenu du nombre toujours trop important d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le présent projet de loi prévoit des aménagements de la législation actuelle afin d'améliorer la réparation allouée aux victimes. J'ai moi-même fait adopter en commission des affaires sociales des amendements visant à aller plus loin encore mais qui risquent d'être censurés au titre de l'article 40. Je ne doute pas, toutefois, madame la ministre, que vous les repreniez à votre compte lors de la discussion des articles.

Au-delà de mesures ponctuelles se trouve posée la question de la réparation intégrale des accidents du travail. Le drame de l'usine AZF de Toulouse met en évidence l'injustice qui existe entre les victimes, puisqu'un salarié accidenté dans cette usine sera moins bien indemnisé que l'automobiliste qui passait sur la route au même moment et qui a été victime du même accident. Le rapport Masse conclut à la nécessité de faire évoluer le mode actuel de fonctionnement de la branche, reposant toujours sur le compromis historique de 1898, qui s'appuie sur le principe d'une réparation forfaitaire avec présomption d'imputabilité à l'employeur, dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'ensemble des préjudices des victimes.

En ma qualité de rapporteur de la branche assurance maladie et accidents du travail, je suis tout à fait favorable à une remise à plat de l'ensemble du dispositif d'indemnisation. Les évolutions du droit de la responsabilité civile, les nouvelles avancées en termes d'indemnisation des victimes de l'amiante ou d'aléas thérapeutiques que

nous avons adoptées au cours des deux ou trois dernières années militent en faveur d'une extension des droits des victimes de tous les accidents du travail et des maladies professionnelles. Ne sont-elles pas les victimes de la croissance économique à laquelle elles ont sacrifié une part de leur intégrité physique, et ce pour le bien-être de l'ensemble de la société, qui leur doit légitimement réparation pleine et entière.

Actuellement se mettent en place des mesures que nous avons adoptées et tendant à reconnaître une réparation aux victimes de l'amiante. La cessation anticipée d'activité pour les personnes qui ont été particulièrement exposées nécessite qu'on étende le bénéfice de cette préretraite à tous ceux qui ressortissent du tableau n° 30 B des maladies professionnelles. Vous avez annoncé tout à l'heure qu'il s'agissait de personnes souffrant de plaques pleurales. Je précise que cela va au-delà puisque les personnes qui relèvent du tableau 30 B des maladies liées à l'amiante pourraient bénéficier d'un départ en cessation anticipée d'activité.

Voilà mes chers collègues les diverses appréciations de votre commission des affaires sociales sur le volet assurance maladie et la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Nous aurons l'occasion de reprendre un certain nombre de ces dispositions lors de l'examen des articles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme la présidente.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, n° 3307 :

MM. Alfred Recours, Claude Evin, Denis Jacquat et Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteurs au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome I à V du rapport n° 3345) ;

M. Jérôme Cahuzac, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 3319).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 23 octobre 2001

#### SCRUTIN (n° 357)

*sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2002.*

Nombre de votants .....	<b>546</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>511</b>
Majorité absolue .....	<b>256</b>

Pour l'adoption .....	<b>265</b>
Contre .....	<b>246</b>

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (250) :

*Pour* : 241. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Poef**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux-Bacquet**, MM. Léo **Andy**, Didier **Arnal**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Jean-Pierre **Blazy**, Serge **Blisko**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Maxime **Bono**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Michel **Bourgeois**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Mme Danielle **Bousquet**, MM. Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Vincent **Burroni**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, Thierry **Carcenac**, Christophe **Caresche**, Mme Odette **Casanova**, MM. Laurent **Cathala**, Jean-Yves **Caullet**, Bernard **Cazeneuve**, Jean-Paul **Chantequet**, Michel **Charzat**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevallier**, Didier **Chouat**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Gilles **Cocquempot**, Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Michel **Dasseux**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Jean **Delobel**, François **Deluga**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosière**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Julien **Dray**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Jean-Louis **Dumont**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Yves **Durand**, Jean-Paul **Durieux**, Philippe **Duron**, Henri **Emmanueli**, Jean **Espilondo**, Michel **Etiévant**, Claude **Evin**, Alain **Fabre-Pujol**, Albert **Facon**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Pierre **Forgues**, Raymond **Forni**, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Christian **Franque-**

**ville**, Georges **Frêche**, Michel **Fromet**, Gérard **Fuchs**, Robert **Gaïa**, Yann **Galut**, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Jean **Gaubert**, Mme Catherine **Génisson**, MM. André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mme Odette **Grzegorzulka**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heuclin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Claude **Jacquot**, Serge **Janquin**, Jacky **Jaulneau**, Patrick **Jeanne**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdraron**, Bertrand **Kern**, Jean-Pierre **Kucheida**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jean **Launay**, Mmes Jacqueline **Lazard**, Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, André **Lebrun**, Jean-Yves **Le Déaut**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, Bruno **Le Roux**, René **Leroux**, Jean-Claude **Leroy**, Alain **Le Vern**, Michel **Liebgott**, Mme Martine **Lignières-Cassou**, MM. Gérard **Lindeperg**, François **Loncle**, Bernard **Madrelle**, Guy **Malandain**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Didier **Marie**, Jean-Paul **Mariot**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Gilbert **Maurer**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeau**, Jean **Michel**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Gilbert **Mitterrand**, Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Arnaud **Montebourg**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, Joseph **Parrenin**, Vincent **Peillon**, Germinal **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Jean-Pierre **Pernot**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perin-Gaillard**, M. François **Perrot**, Mmes Annette **Peulvast-Bergeal**, Catherine **Picard**, MM. Jean-Pierre **Pujol**, Paul **Quilès**, Dominique **Raimbourg**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Jean-Claude **Robert**, Alain **Rodet**, Marcel **Rogemont**, Bernard **Roman**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Joseph **Rossignol**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Dominique **Strauss-Kahn**, Mme Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vauche**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Alain **Vidalies**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**

##### Groupe R.P.R. (136) :

*Contre* : 132. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Michèle **Alliot-Marie**, MM. René **André**, André **Angot**, Philippe **Auberger**, Pierre **Aubry**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mmes Martine **Aurillac**, Roselyne **Bachelot-Narquin**, MM. Edouard **Balladur**, Jean **Bardet**, François **Baroin**, Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Beslât**, Jean **Besson**, Franck **Borotra**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Bernard **Brochand**, Michel **Buillard**, Christian **Cabal**, Gilles

**Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Henry **Chabert**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Jean-Marc **Chavanne**, Olivier de **Chazeaux**, François **Cornut-Gentille**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Jean-Louis **Debré**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Patrick **Delnatte**, Jean-Marie **Demange**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Patrick **Devedjian**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Jean-Pierre **Dupont**, Nicolas **Dupont-Aignan**, Christian **Estrosi**, Jean **Falala**, Jean-Michel **Ferrand**, François **Fillon**, Roland **Francisci**, Pierre **Frogier**, Yves **Fromion**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Hervé **Gaymard**, Jean-Marie **Geveaux**, Jean-Pierre **Giran**, Michel **Giraud**, Jacques **Godfrain**, Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Guichon**, François **Guillaume**, Gérard **Hamel**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Didier **Julia**, Alain **Juppé**, Jacques **Kossowski**, Jacques **Lafleur**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq**, Lionnel **Luca**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Jacques **Masdeu-Arus**, Mme Jacqueline **Mathieu-Obadia**, MM. Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Pierre **Morange**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Jean-Marc **Nudant**, Patrick **Ollier**, Mme Françoise de **Panafieu**, MM. Robert **Pandraud**, Jacques **Pélissard**, Dominique **Perben**, Pierre **Petit**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Bernard **Pons**, Robert **Poujade**, Didier **Quentin**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Nicolas **Sarkozy**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Philippe **Séguin**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, François **Vannson**, Roland **Vuillaume**, Jean-Luc **Warsmann** et Mme Marie-Jo **Zimmermann**.

#### Groupe U.D.F. (68) :

*Contre* : 68. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Pierre **Albertini**, Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Jacques **Barrot**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Emile **Blessig**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Jean-Louis **Borloo**, Bernard **Bosson**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean **Briane**, Yves **Bur**, Dominique **Caillaud**, Hervé de **Charette**, Jean-François **Chossy**, René **Couanau**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Philippe **Douste-Blazy**, Renaud **Dutreil**, Alain **Ferry**, Jean-Pierre **Foucher**, Claude **Gaillard**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Francis **Hillmeyer**, Mmes Anne-Marie **Idrac**, Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Henry **Jean-Baptiste**, Jean-Jacques **Jégou**, Christian **Kert**, Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Antoine **Leonetti**, François **Léotard**, Maurice **Leroy**, Roger **Lestas**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Christian **Martin**, Pierre **Méhaignerie**, Pierre **Menjucq**, Pierre **Micaux**, Hervé **Morin**, Jean-Marie **Morisset**, Arthur **Paecht**, Dominique **Pailié**, Henri **Plagnol**, Jean-Luc **Préel**, Marc **Reymann**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, Rudy **Salles**, François **Sauvadet**, Michel **Voisin** et Pierre-André **Wiltzer**.

#### Groupe Démocratie libérale et Indépendants (42) :

*Contre* : 41. – Mme Nicole **Ameline**, M. François d'**Aubert**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Roland **Blum**, Dominique **Bussereau**, Antoine **Carré**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, Bernard **Deflesselles**, Franck **Dherain**, Laurent **Dominati**, Dominique **Dord**, Charles **Ehrmann**, Nicolas **Forissier**, Gilbert **Gantier**, Claude **Gatignol**, Claude **Goasguen**, François **Goulard**, Pierre **Hellier**, Michel **Herbillon**, Philippe **Houillon**, Denis **Jacquat**, Aimé **Kergueris**, Marc **Laffineur**, Jean-Claude **Lenoir**, Pierre **Lequiller**, Alain **Madelin**, Jean-François **Mattei**, Michel **Meylan**, Alain **Moyne-Bressand**, Yves **Nicolin**, Paul **Patriarche**, Bernard **Perrut**, Jean **Proriol**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, José **Rossi**, Joël **Sarlot**, Jean-Pierre **Soisson**, Guy **Teissier** et Gérard **Voisin**.

#### Groupe communiste (35) :

*Pour* : 3. – MM. Jean-Pierre **Brard**, Daniel **Feurtet** et Ernest **Moutoussamy**.

*Contre* : 3. – MM. André **Gerin**, Maxime **Gremetz** et Georges **Hage**.

*Abstentions* : 27. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Patrice **Carvalho**, Christian **Cuvilliez**, Jean **Dufour**, René **Dutin**, Mme Jacqueline **Fraysse**, MM. Pierre **Goldberg**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, Félix **Leyzour**, François **Liberti**, Patrick **Malavieille**, Roger **Meï**, Bernard **Outin**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier**, Michel **Vaxès** et Jean **Vila**.

#### Groupe Radical, Citoyen et Vert (30) :

*Pour* : 21. – M. André **Aschieri**, Mmes Marie-Hélène **Aubert**, Huguette **Bello**, MM. Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Defontaine**, Paul **Dhaille**, Roger **Franzoni**, Claude **Hoarau**, Robert **Honde**, Guy **Lengagne**, Noël **Mamère**, Jean-Michel **Marchand**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Jacques **Rebillard**, Jean **Rigal**, Mme Chantal **Robin-Rodrigo**, MM. Alain **Tourret**, Emile **Vernaudon** et Aloyse **Warhouver**.

*Abstentions* : 8. – MM. Pierre **Carassus**, Jean-Pierre **Chevenement**, Jacques **Desallangre**, Jean-Pierre **Michel**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Bernard **Seux** et Michel **Suchod**.

#### Non-inscrits (4).

*Contre* : 2. – MM. Jean-Jacques **Guillet** et Philippe de **Villiers**.

#### Mise au point au sujet du présent scrutin

(*Sous réserve des dispositions de l'article 48, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale*)

M. Alain **Cléry**, qui était présent au moment du scrutin ou qui avait délégué son droit de vote, a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».